

JULES SIMON

DU MÊME AUTEUR

POÉSIES

La Chanson de la Vie, 1 vol. in-18, chez Lechevalier, éditeur, 1887.

PROSE

Le Petit Lyré de Joachim du Bellay. — 1 vol. grand in-8, orné de deux eaux-fortes. (Librairie académique Didier), 1879.

La Question cléricale. — 1 vol. in-18, chez André Sagnier, 1878, épuisé.

Contes et Figures de mon pays. — 1 vol. in-18, chez Dentu, 1879, épuisé.

Jules Vallès. — 1 vol. in-18, *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou,* 1886.

SOUS PRESSE

L'Angevine. — Episodes de la Révolution et de la guerre de Vendée.

EN PRÉPARATION

Les Derniers Jansénistes, pour faire suite à l'histoire de *Port-Royal,* de Sainte-Beuve.

LÉON SÉCHÉ

JULES SIMON

SA VIE ET SON ŒUVRE

DOCUMENTS NOUVEAUX ET INÉDITS

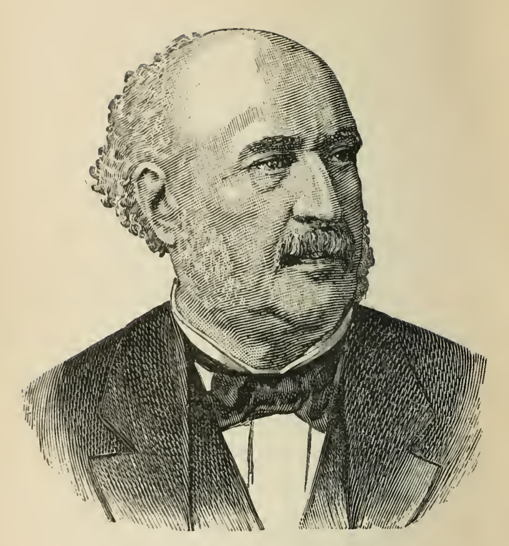
Avec un Autographe

ET LES PORTRAITS DE JULES SIMON, JULES FAVRE,
ERNEST PICARD, GAMBETTA, LE FLÔ ET THIERS

PARIS
A. DUPRET, ÉDITEUR
3, rue de Médicis, 3

1887





PORTRAIT DE M. JULES SIMON

10. Place de la Madeleine

Oui, venez lundi, cher monsieur.
Venez à l'heure que vous voudrez, nous
déjeunerons à 10 heures 1/2. Je n'ai pas
trouvé J. Favre ; mais les cartons sont
par terre. La brèche est ouverte.

Jules Simon

FAC-SIMILE D'UN AUTOGRAPHE DE M. JULES SIMON

JULES SIMON

I

La maison natale et les parents de Jules Simon. — Son extrait de naissance. — Une pièce de vers inédite. — Ses souvenirs d'enfance. — Le collège de Vannes. — M. Dufilhol et *Guionvac'h.* — Un mot de Gambetta. — L'École normale en 1833. — Jules Simon et Victor Cousin. — Un suppléant à la Sorbonne à 83 f. par mois. — Le restaurant Flicoteaux. — Le *Timée* de Platon. — Anecdotes diverses sur Victor Cousin.

Jules Simon, de son vrai nom François-Jules Suisse (1), est né à Lorient, rue du Port nº 7 (2), le 27 décembre 1814, à trois heures du matin, et fut baptisé le même jour à l'église paroissiale de Saint-Louis (3).

1. Jules Simon porta dès l'enfance, comme nom de famille, le prénom sous lequel était habituellement désigné son père. Cependant, comme le fait remarquer Vapereau, ses deux thèses pour le doctorat sont signées de son nom patronymique.

2. Cette maison porte actuellement le nº 98 de la rue du Port, à Lorient. M. Jules Simon est né dans la partie qu'occupe le débit de boissons « à la descente des Lannionnais. »

3. Voici la copie textuelle de son extrait de naissance.

Extrait du registre des actes de naissance de la ville et commune de Lorient (Morbihan), pour l'année 1814, où est écrit ce qui suit :

L'an mil huit cent quatorze, le vingt-huit décembre, à quatre heures

Son père Alexandre-Simon Suisse était d'origine lorraine. Marié une première fois dans son bourg natal de Loudrefing, ancien département de la Meurthe, il était resté veuf avec deux enfants après huit ans de ménage, et était venu s'établir comme marchand de draps à Lorient (1). C'est là qu'il épousa en secondes noces le 26 février 1802, Mlle Marguerite-Vincente Fontaine, née à Lorient de parents bretons.

Il avait alors trente-huit ans et sa femme vingt-six.

De ce mariage naquirent cinq enfants dont le seul actuellement vivant est l'illustre écrivain qui fait l'objet de cette étude,

Jules Simon fit une partie de ses classes au collège de Lorient et les termina au collège royal-communal de Vannes. On lui avait donné le titre honorifique de « royal », parce que, en 1814, la plupart des élèves avaient

après midi, par devant nous Pierre Lemir, adjoint à la mairie de Lorient, faisant les fonctions d'officier de l'état-civil, en vertu de la délégation spéciale de monsieur le maire, est comparu le sieur Alexandre-Simon Suisse, marchand de draps, âgé de cinquante ans, lequel nous a présenté un enfant. du sexe masculin, né rue du Port, n° 7, à trois heures du matin, du jour d'hier, de lui déclarant et de dame Marguerite-Vincente Fontaine, son épouse, mariés en cette commune le sept ventôse an dix, et y domiciliés, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de François-Jules. Les dites déclaration et présentation faites en présence des sieurs Mathieu Meyrat, marchand de vins, âgé de quarante-un ans, et Jean-Baptiste Morel, marchand tapissier, âgé de quarante-un ans, accompagnés de Jules-Gustave Suisse, âgé de six ans et demi et Hermine-Françoise Suisse, âgée de neuf ans, frère et sœur de l'enfant, domiciliés en cette commune, et après lecture faite du présent acte de naissance, sous notre seing, ceux du père et des témoins, signé : Meyrat, Morel, Lexandre-Simon Suisse et Lemir adjoint.

1. Il fit aussi du courtage maritime et fut pendant quelque temps percepteur à St-Jean Brévelay.



MAISON NATALE DE M. JULES SIMON
D'après un croquis de M. Nayel

fait le coup de fusil dans les bandes de Chouans (1). Je ne m'attarderai pas à raconter ses années de collège, il l'a fait lui-même dans une page exquise (2) qui a été reproduite par un grand nombre de journaux et de revues. Je rappellerai seulement qu'il fut ce qu'on est convenu de nommer un fort en thème, et mieux qu'un fort en thème, un fort en tout (3). Lisez ces vers dans lesquels il traduisit, à quatorze ans, quelques strophes du *Dies Iræ*.

Ce jour-là, ce jour de colère
Du Christ élevant la bannière
Réduira le siècle en poussière

—

Ah ! que dirai-je en ma misère
Au Christ armé de son tonnerre,
Jugeant les crimes de la terre ?

—

Jésus sauveur, Jésus pieux,
Sois-moi miséricordieux !
Jésus, souviens-toi du Calvaire.

—

Dans ce jour d'épouvantements,
De terreur et de châtiments,
Jésus, souviens-toi d'être père !

—

1. Lire à cet égard l'*affaire Nayl*, et les *histoires poétiques* de Brizeux.
2. *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, n° du 15 avril 1886.
3. Il a omis de nous dire, dans *le collège de Vannes en* 1830, que cette année là un concours eut lieu entre tous les collèges de Bretagne, dont le sujet était un discours français et un discours latin, et qu'il remporta les deux premiers prix.

Jésus, mon espoir, mon effroi,
Qui mourus pour nous sur la croix,
Jésus, par le cœur de ta mère,
Epargne-moi ! pardonne-moi !
Sauve-moi !

Il n'avait que seize ans quand il acheva sa rhétorique, et déjà il s'était trouvé aux prises avec les premières difficultés de la vie.

Ses parents, n'ayant pas réussi dans les affaires, s'étaient retirés à Hennebont où ils vivaient chichement. Un jour qu'il l'avait emmené promener avec lui sur les bords du Blavet, son père lui dit : « Mon enfant, tu viens de terminer ta quatrième à Lorient, je voudrais pouvoir t'envoyer à Vannes pour compléter tes études, mais nos moyens ne nous le permettent pas. Et puis à quoi cela te servirait-il ? Une fois reçu bachelier, tu ne pourras pas aller plus loin, faute d'argent. Il vaut mieux, vois-tu, prendre un état tout de suite. Je connais un horloger à Pontivy. Si tu veux m'en croire, tu entreras chez lui en apprentissage ? »

L'enfant ne répondit pas, mais quand il rentra à la maison, il se mit à pleurer. La mère devinant le sujet de ses larmes essaya de le consoler. Il était inconsolable et voulait à tout prix continuer ses études. La pauvre femme ayant foi dans l'avenir de son fils sortit alors d'une cachette quelques centaines de francs qu'elle avait économisés sou à sou, et Jules Simon fut placé à Vannes chez les Lazzaristes, sorte de petit

séminaire libre dont les élèves suivaient les cours du collège. Il y remporta tous les premiers prix. Mais au bout de l'année sa mère l'avertit qu'il lui était absolument impossible de renouveler le sacrifice qu'elle avait fait. Jules Simon ne se découragea pas. Il avait entendu dire qu'au collège de Vannes on avait coutume de faire donner des leçons aux commençants par les élèves des classes supérieures. Quand les vacances touchèrent à leur fin, il quitta la maison paternelle avec une pièce de six francs dans sa poche et se rendit à pied à Vannes où il alla trouver M. Le Nevé qui était à ce moment professeur de rhétorique au collège. Il lui fit part de la triste situation qui lui était faite et lui demanda s'il ne pouvait pas lui procurer quelques leçons. M. Le Nevé lui objecta que ces leçons étaient réservées aux rhétoriciens, et que ce serait déroger aux habitudes de la maison que d'en donner à un élève de seconde. Mais le cas de cet enfant de quatorze ans lui parut si digne d'intérêt, qu'il le conduisit sur le champ chez Mme Le Normand, la veuve d'un notaire de campagne, qui tenait, auprès de la cathédrale la pension des enfants de chœur. Après l'avoir bien examiné, Mme Le Normand dit à Jules Simon qu'elle consentait à lui donner le logement et la nourriture pour 250 francs par an, à condition que, lorsque l'abbé qui instruisait les enfants de chœur serait malade, ou appelé à l'évêché, ou occupé de ses examens au séminaire, il le remplacerait.

— C'est entendu, dit M. Le Nevé.

Et comme Jules Simon se défendait, disant qu'il lui serait impossible de payer cette somme.

— Qu'à cela ne tienne, répliqua M[me] Le Normand je vous ferai crédit sur votre bonne mine.

Et notre écolier eut sa petite chambre et trouva, grâce à l'obligeance de M. Le Nevé, à donner huit leçons pour vingt-quatre francs par mois, ce qui lui permit de payer, à vingt sous près, sa pension à la Psalette (1).

Il m'a dit depuis que cela l'avait trempé. Je le crois, Quand on débute dans la vie sous de tels auspices, on est armé jusqu'aux dents pour la lutte.

Quand il était au collège de Vannes, c'était, m'écrit un de ses anciens condisciples, « un jeune homme timide, d'une figure très agréable. Il avait une belle chevelure noire, frisant naturellement, et son teint pâle, son corps légèrement penché semblaient révéler une nature délicate et ajoutaient à l'intérêt qui s'attachait à sa personne. » Il a gardé jusque sous ses cheveux blancs sa timidité native.

En sortant du collège de Vannes, Jules Simon fut appelé à Rennes par M. Dufilhol, proviseur du lycée de cette ville, qui, en qualité d'ami de sa famille, le traita plutôt en fils qu'en maître-répétiteur. Aussi bien ne fit-il à Rennes que des suppléances gratuites. Un

1. Tous ces détails de l'enfance de Jules Simon n'ont jamais été publiés.

de ses camarades au collège de Lorient et ensuite à l'école de droit, M. de la Durantais, rédigeait alors une *Revue de Bretagne*. Jules Simon devint son collaborateur et fournit des matériaux à M. Dufilhol pour son roman de mœurs de *Guionvac'h* (1) qui parut chez Ebrard, en 1835. Ce roman lui coûta même assez cher. M. Dufilhol lui en avait fait cadeau, pendant qu'il était à l'École normale, dans la délicate pensée de lui venir en aide. Or il se trouva que, deux ou trois ans après, Jules Simon fut obligé de payer les frais de l'édition : il ne s'en était vendu que six exemplaires. M. Dufilhol ne le sut jamais. En revanche son ancien maître-répétiteur le fit nommer plus tard recteur de l'académie de Rennes. « J'ai été voué toute ma vie, m'écrivait-il un jour à propos de *Guionvac'h*, à ces professions lucratives. » Il est certain qu'avec son grand talent il aurait dû acquérir une grosse fortune. Mais il est resté Breton dans la moëlle des os, c'est-à-dire rêveur, fidèle à ses amis comme à ses principes, désintéressé jusqu'au scrupule, et se contentant de peu, comme le sage.

On disait un jour à Gambetta :

— Que pensez-vous de Jules Simon, comme orateur?

— Oh ! c'est un orateur de premier ordre.

— Et comme homme d'Etat ?

— Il n'existe pas.

— ???

1. J'ai déjà dit que *Guionvac'h* était le nom que le frère de Jules Simon avait donné à son cheval.

— Il est pauvre !

Le mot est joli et, tout en faisant le procès des hommes politiques qui s'enrichissent au pouvoir, il honore singulièrement celui qu'il visait.

Comment d'ailleurs Jules Simon se serait-il enrichi? Est-ce comme professeur à la Sorbonne ? Il suppléa longtemps M. Cousin aux appointements de quatre-vingt-trois francs par mois ! Comme écrivain ? Les livres de philosophie ne se vendent guère et rapportent encore moins. Comme homme d'État ? Il était bien trop occupé des affaires du pays pour songer une minute aux siennes. Et voilà comment, aujourd'hui encore, à soixante-douze ans, après un demi-siècle de travaux de toute sorte, Jules Simon est forcé de travailler pour vivre. Il ne s'en plaint pas, d'ailleurs, mais il n'a plus sa robuste santé d'autrefois; si l'esprit est toujours alerte et vigoureux, comme en témoignent ses articles du *Matin* et des *Débats*, le corps s'affaiblit, le sommeil s'en va, la tête devient lourde. Il paie à présent non pas les folies de sa jeunesse, car il n'a pas eu de jeunesse, au sens léger de ce mot, mais bien les privations qu'il dut s'imposer au début du professorat. « En m'obligeant à manquer de feu et quelquefois de pain pendant toute l'année, écrivait-il au mois d'août dernier à son fidèle Ulbach, Cousin m'a infligé dix ou douze ans de santé pitoyable. »

Le moment est venu de raconter tout au long les misères et aussi les vilenies que M. Cousin fit à M. Ju-

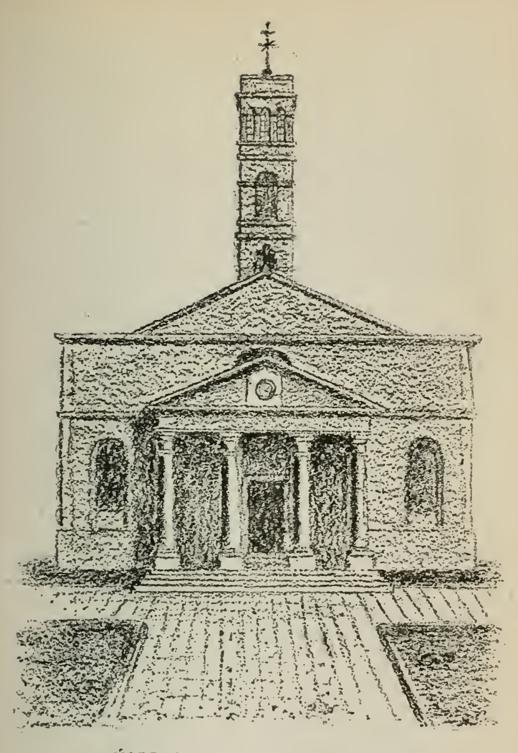
les Simon depuis sa sortie de l'École normale jusqu'à son entrée à l'Académie des sciences morales et politiques. L'auteur du *Devoir* écrivait récemment dans le *Journal des Débats* que Cousin avait été non seulement un grand philosophe et un très grand écrivain mais encore un grand comédien. C'est le comédien que je voudrais montrer ici, car il est assez peu connu et mérite de l'être. « On ne connaît pas bien un homme quand on ne le connaît pas de tous les côtés. »

Les rapports de Jules Simon avec Victor Cousin datent de 1833, c'est-à-dire de son entrée à l'École normale.

Les normaliens étaient logés à cette époque sur la rue Saint-Jacques dans un coin délabré de l'ancien collège du Plessis, aujourd'hui lycée Louis-le-Grand. « Une longue cour, ou plutôt une sorte d'impasse avec quelques arbres chétifs, bordée d'un côté par les dortoirs et les salles d'études qui formaient une aile du collège, et de l'autre par un grand vilain mur, des plafonds qu'il fallait soutenir avec des poteaux », telle était l'École normale quand Jules Simon y entra. Elle est un peu mieux aménagée aujourd'hui, mais les soixante élèves dont elle se composait ne savaient pas ce que c'était que le confortable, car la plupart des collèges tombaient en ruines et l'Université était brouillée dans ce temps-là avec l'hygiène la plus élémentaire. On était en pleine période romantique. Le bruit des batailles qui se livraient au

théâtre et dans la presse autour des œuvres de Victor Hugo et de ses disciples se prolongeait jusque sur les bancs de l'école où l'enthousiasme des nouvelles doctrines littéraires avait gagné presque tous les cœurs. Les professeurs eux-mêmes, et quels professeurs! Cousin, Jouffroy, Damiron, Ampère, Nisard, Michelet, avaient tous répondu à l'appel du cor d'*Hernani*, sans déserter pour cela le camp des classiques, et il fallait voir avec quelle hardiesse et quelle éloquence ils reculaient, dans leurs cours, l'horizon jusque là borné de la science, de l'histoire et de la philosophie! Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient formé des élèves tels que MM. Jules Simon, Duruy, Wallon, Emile Saisset, Francisque Bouillier et Ernest Havet. C'était surtout le cours de Michelet qui passionnait ces jeunes intelligences. La chose s'explique quand on a connu le grand historien. Vit-on jamais causeur plus étincelant! Il ne professait pas, il conversait, et comme il savait tout, il causait de tout à bâtons rompus, poussant une pointe ici, une autre là, quittant l'histoire pour la littérature, ayant le don du mot qui fait image et le pouvoir magique de ressusciter les choses mortes.

Victor Cousin aussi excellait dans l'art si difficile de la conversation; mais ce n'était pas le même genre que Michelet. Il était beaucoup plus rhéteur et tout en donnant libre carrière à son imagination, il était plus correct et moins décousu. Parmi les critiques qui ont le plus vivement attaqué sa philosophie, quelques-uns



L ÉGLISE SAINT-LOUIS, A LORIENT

d'après un croquis de M. Nayel

veulent bien reconnaître qu'il fut un merveilleux orateur. D'aucuns disent qu'il ne fut même que cela. Il est certain que sa phrase, comme celle des écrivains du XVIIe siècle dont il s'était nourri, est essentiellement oratoire. Mais c'était la mode alors : les grands écrivains adoraient la période. Aujourd'hui nous en sommes revenus. Nous avons adopté la phrase courte de Voltaire. Elle est moins ronflante et moins majestueuse, à coup sûr, mais elle a gagné en précision ce qu'elle a perdu en harmonie.

En 1836, qui fut sa dernière année à l'Ecole normale, Jules Simon suivait le cours de Victor Cousin avec Emile Saisset, son inséparable, et Lorquet qui mourut fou, je crois, il y a quelques années, après avoir été secrétaire de la Faculté des lettres. Ce devait être un plaisir de faire un cours à ces trois jeunes hommes ! Cousin ne venait cependant à l'école qu'une fois par semaine : le dimanche matin. Quand il arrivait, le portier sonnait la cloche, car il n'y avait pas de tambour, et criait à tue-tête : Monsieur Cousin ! Les trois élèves descendaient alors au plus vite et se rendaient à la bibliothèque où il y avait tout juste une chaise de paille et une petite table pour le maître. Cousin commençait la plupart du temps son cours sous la forme d'une causerie, mais comme il avait la parole extrêmement facile, il se grisait vite de sa parole. Alors il enflait la voix, gesticulait, s'agitait comme s'il avait eu cent élèves à l'écouter. Il lui arriva plus

d'une fois de glisser sous la table au beau milieu de son discours. Mais cela ne l'arrêtait pas, il se relevait machinalement et repartait comme de plus belle. M. Thiers disait de lui : « Mon ami Cousin dit bien des folies : il ferme les yeux et il s'imagine qu'il voit des statues. » (1)

Il ne fut pas toujours dupe de son imagination, et dans le domaine de l'histoire il me semble qu'il a dressé quelques statues qui font bonne figure encore.

Souvent il se bornait à corriger le devoir de ses élèves, et encore le corrigeait-il assez mal, car il s'agissait de la traduction du douzième livre de la *Métaphysique* et il n'était pas si ferré sur le grec qu'on veut bien le dire. Il connaissait beaucoup mieux le latin, ce qui ne l'a pas empêché de nous donner une bonne traduction de Platon.

Jules Simon racontait dernièrement que c'était lui qui avait traduit le *Timée*. Ce *Timée* tenait au cœur de Cousin : il aurait bien voulu le traduire, mais pour cela il fallait être bon helléniste et bon mathématicien, et il n'était ni l'un ni l'autre.

— Vous devriez l'entreprendre, dit-il un jour à Jules Simon, qu'il paraissait affectionner tout particulièrement.

— Volontiers, répondit son élève.

Et le jeune normalien se mit à la tâche, dès qu'il fut sorti de l'école, et lui livra le *Timée*, chapitre par chapitre.

1. *Port-Royal* de Sainte-Beuve, t. V, p. 396.

Vous croyez peut-être que Cousin l'en remercia. Vous vous trompez. Il n'eut même pas la délicatesse de désigner son *collaborateur* dans la préface de ce livre. Il fit la même chose, d'ailleurs, à M. Ravaisson qui lui avait traduit le *Parménide*, et ses élèves ne sont pas les seuls qui aient eu à se plaindre de ses audacieuses appropriations. Un jour que Sainte-Beuve les lui reprochait sur un ton de mauvaise humeur, Cousin lui dit : « Je crois être aussi délicat qu'un autre au fond, mais, je l'avoue, je suis grossier dans la forme. » (1)

Est-il bien sûr qu'il n'eût que l'enveloppe de grossière ? Il est permis d'en douter, surtout quand on sait qu'après avoir envoyé Jules Simon à Caen (1836) et à Versailles (1837) comme professeur de philosophie, il lui enleva sa chaire de Versailles pour la donner à M. Ad. Franck sous prétexte qu'il était plus âgé que lui.

Encore, s'il lui avait donné une compensation quelconque ! Mais non, il avait besoin de lui pour différents travaux et ne songeait qu'à se l'attacher. Et comme Jules Simon lui confessait ses embarras : « Je vous dis, s'écriait Cousin, qu'il faut le pavé de Paris à qui veut se faire une réputation. » Le pavé de Paris c'est dur, quand on n'a pour vivre que quatre-vingt-trois francs par mois. C'est pourtant la situation que lui fit Cousin le jour où il lui confia sa

1. *Port-Royal* de Sainte-Beuve, t. III, p. 416.

suppléance (1). Je vous laisse à penser comment il vivait. Il avait loué, place de la Sorbonne n° 2, chez le père de M. Louis Ménard une mansarde carrelée, froide comme glace l'hiver, avec un lit de sangle, qu'il payait trente francs par mois, et s'était arrangé de façon à ne dépenser que quinze sous par jour pour sa nourriture. Le matin il déjeûnait avec un pain de deux sous, et le soir il dînait au restaurant Flicoteaux que fréquentaient alors tous les étudiants pauvres. Les trente francs qui lui restaient passaient dans son blanchissage et son entretien. Et Cousin était fier de cela. Quand on se plaignait à lui de l'insuffisance de son traitement, il disait en montrant la petite fenêtre de la place de la Sorbonne : « Voyez Simon, il habite là-haut sous le toit et ne sait pas aujourd'hui s'il mangera demain. » On a bien raison de dire que les parvenus n'ont pas de mémoire.

Un jour qu'ils se promenaient ensemble aux Champs-Élysées, Cousin s'arrêta tout à coup devant l'hôtel du duc de Choiseul et dit à son suppléant :

— Vous voyez ce beau jardin, cette belle maison, eh bien, j'en aurai autant demain !

— Comment cela ? lui demanda Jules Simon avec étonnement.

— Je crois que je vais faire partie du cabinet de M. Thiers, seulement n'en parlez à personne.

1. En attendant il dut se contenter pendant près d'un an de son traitement d'agrégé, c'est-à-dire de quatre cents francs.

— Je n'en aurai guère le temps, si vous êtes ministre demain.

Effectivement. Cousin le mandait le lendemain au ministère de l'Instruction publique pour lui exprimer le regret de ne pouvoir le nommer chef de son cabinet.

— Figurez-vous, lui dit-il, qu'en rentrant chez moi, hier soir, j'ai trouvé R... dans mon escalier qui m'a sauté aux jambes. Il avait eu vent de ma nomination et s'était posté là en m'attendant. Je n'ai pu faire autrement que de le prendre. Mais si vous le désirez, je puis vous confier le poste de chef du secrétariat.

Jules Simon le remercia, disant qu'il ne voulait pas quitter l'enseignement. Cousin lui donna raison, et comme il allait quitter le cabinet du ministre :

— A propos, je vous préviens que j'ai touché ce matin le traitement entier de mon cours. Je ne pourrai donc rien vous remettre ce mois-ci.

Comme *don* de joyeux avènement, c'était réussi, n'est-ce pas ? Et Jules Simon, pour vivre ce mois-là, fut obligé de vendre sa montre.

Il me semble que tous ces traits sont bien caractéristiques et que l'on commence à voir le nez du comédien. Mais ce n'est pas tout. Huit mois après Cousin tombait du pouvoir et recevait la visite de son suppléant.

— Eh bien, lui dit-il, me voilà libre. Nous allons pouvoir reprendre nos anciennes habitudes.

— Parfaitement. J'y mets pourtant une condition.

— Laquelle?

— C'est que vous ne m'enverrez plus l'argent de mon cours par votre domestique. Cela m'humilie.

Cousin demeura interloqué, puis, après quelques instants de silence :

— Vous m'apprenez mon devoir.

Il ne sut jamais le faire vis-à-vis de son disciple. En voulez-vous d'autres preuves? Je n'ai que l'embarras du choix.

En 1846, Jules Simon se porta à la députation dans l'arrondissement de Lannion, sous le patronage de MM. Duvergier de Hauranne et de Rémusat. Il avait pour concurrents un nommé Tassel et M. de Cormenin. Mais la candidature de ce dernier, inventée par M. Odilon-Barrot, n'était pas bien sérieuse, et tout laissait supposer qu'en dépit de l'opposition violente du clergé Jules Simon l'emporterait. Mais une manœuvre de la dernière heure changea complètement le résultat du scrutin. La veille de l'élection un homme était venu de Paris par la diligence,qui avait reçu la mission de voir en catimini les personnes les plus influentes de Lannion et de les décider à voter pour M. de Cormenin. Cette mission produisit son effet : M. de Cormenin eut cinq voix et Tassel l'emporta de deux voix sur Jules Simon.

Or, devinez quel était cet homme ? M. Barthélemy Saint-Hilaire lui-même. L'ancien secrétaire de la présidence sous M. Thiers était déjà très lié avec Victor

Cousin, et c'est M. Cousin qui l'avait envoyé à Lannion pour empêcher son suppléant d'être élu (1).

Quelques années après, c'était au commencement de l'Empire, Cousin devait encore lui jouer deux autres tours tout aussi vilains.

Voici dans quelles circonstances :

Un matin de l'année 1857, Jules Simon recevait un petit mot de M. Guizot le priant de passer chez lui à telle heure. C'était pour lui annoncer que l'Académie française lui avait décerné à une voix de majorité le prix de vingt mille francs.

— Mais je n'étais pas sur les rangs !

— Cela ne fait rien. MM. Thiers, de Rémusat, Montalembert et moi, nous avons pensé que ce prix vous revenait de droit.

— Et quels étaient mes concurrents ?

— Henri Martin et George Sand.

— A votre place j'eusse donné le prix à George Sand. Mais, puisque vous m'avez accordé la préférence, il me reste à vous remercier bien vivement.

Ces vingt mille francs, en effet, tombaient comme la manne dans le ménage de Jules Simon, car le coup d'Etat, en lui fermant la bouche, l'avait absolument ruiné, et il en était réduit à donner des leçons pour vivre.

1. La conduite de Cousin en cette circonstanc est d'autant plus inqualifiable, qu'il avait formellement promis son appui à Jules Simon. Nous aurons l'occasion d'y revenir un peu plus loin.

Là-dessus Cousin arrive de Cannes où il allait passer tous les hivers et fait annuler le vote de l'Académie sous prétexte qu'elle avait procédé irrégulièrement. On retourne au scrutin : impossible cette fois de réunir sur aucun des candidats la somme de voix nécessaire. Jules Simon parlait déjà de se retirer, mais ses amis l'en dissuadaient dans l'espoir qu'une voix ou deux se détacheraient de Henri Martin ou de George Sand pour lui constituer la majorité. A la fin, les résultats étant toujours les mêmes, Dupin aîné proposa à l'Académie de décerner le prix à M. Thiers. M. Thiers n'étant pas là, quelqu'un demanda qu'il fût consulté au préalable. Cet avis prévalut, mais avant d'accepter, l'ancien ministre de Louis-Philippe écrivit à M. Jules Simon qu'il avait toujours voté pour lui et qu'il lui donnerait sa voix tant qu'il resterait sur les rangs. Jules Simon se retira et c'est M. Thiers qui eut le prix de vingt mille francs. Je me hâte d'ajouter qu'il l'abandonna généreusement à l'Académie pour fonder celui qui porte son nom.

M. Cousin avait remporté là une grande victoire. Il en remporta une autre du même genre le jour où Jules Simon brigua pour la première fois l'honneur d'entrer à l'Académie des sciences morales et politiques. C'était en 1860. Il s'agissait de remplacer M. de Tocqueville. Jules Simon se trouvait avoir pour concurrent son ancien professeur de philosophie, M. Adolphe Garnier. Mais il avait pour lui les

voix de MM. Mignet, Thiers, Guizot, Damiron, par conséquent de grandes chances d'être élu.

Le jour du vote arrive ; on dépouille le scrutin : il y avait trente-deux bulletins dans l'urne, et chaque candidat en avait obtenu la moitié. Le second tour donne le même résultat, Ce que voyant, M. Thiers fait remarquer à l'Académie que M. Cousin — dont la voix semblait acquise à Jules Simon — s'était absenté tout à l'heure et propose, en attendant son retour, que la séance soit suspendue. La chose est accordée ; on court pendant ce temps-là après M. Cousin. Personne ne l'avait vu, ni les domestiques, ni le portier. Cependant tous avaient la certitude qu'il n'était pas sorti de l'Institut. Enfin, las de l'attendre, on recommence le vote, et M. Ad. Garnier, grâce au suffrage de M. Michel Chevalier qui était arrivé sur ces entrefaites, est élu contre Jules Simon. On a su depuis que, pour ne pas donner sa voix à son ancien suppléant, Cousin était resté caché pendant une heure — on ne dit pas où.

Cependant Jules Simon ne tarda pas à prendre sa revanche. Le 21 février 1863, il était nommé, à l'unanimité des suffrages, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Dunoyer ; or le jour de la première séance trimestrielle des cinq académies on vit Cousin se diriger vers le fauteuil de son disciple, le prendre dans ses bras devant tout le monde et prononcer à

haute voix ces paroles qui à elles seules étaient toute une confession :

— Mon ami, votre présence ici m'enlève un remords.

N'avais-je pas raison de dire plus haut que Cousin fut un grand comédien ?

Jules Simon ne lui en garda jamais rancune. Il lui fut toujours reconnaissant, au contraire, de lui avoir ouvert la voie. C'est lui qui lui fit ériger le monument qu'on peut voir à la Sorbonne, et, comme pour se rappeler ses premières années de gloire et de misère, il a placé son image au beau milieu de son cabinet de travail.

Comme tous les vrais philosophes, Jules Simon a le plus profond dédain des injures qui lui sont faites. On peut le calomnier, il ne répond pas. Si jamais on publie sa correspondance, on sera surpris des services énormes qu'il a rendus à ses plus grands ennemis.

II

Jules Simon professeur à la Sorbonne. — Son cours sur la Propriété. — Fragments inédits. — « La République-couvent » de Platon. — Paralèlle entre Platon et Aristote. — Ses débuts à la *Revue des Deux-Mondes*. — M. Buloz. — Un mot de M. de Freycinet. — Ses proclamations (1848-49) aux électeurs des Côtes-du-Nord. — Une lettre inédite à M. de Rémusat. — La *Liberté de penser*. — Comment finit Amédée Jacques. — Un article de M. E. Deschanel sur le socialisme. — Jules Simon et le communisme. — La légende du numéro 606. — Le dernier cours de Jules Simon à la Sorbonne. — Sa révocation.

Voilà donc Jules Simon chargé de suppléer Victor Cousin à la Sorbonne. La tâche était singulièrement difficile. Il n'était âgé que de vingt-cinq ans, son inexpérience de la chaire était complète, il n'avait jamais parlé en public, et Cousin avait laissé un souvenir profond dans l'esprit de ceux qui l'avaient entendu. Mais Jules Simon avait la foi, la science, le feu sacré, le diable au corps, et, ce qui ne gâtait rien, une éloquence naturelle. Au bout de quelques jours, il avait conquis son auditoire. Il le charma pendant douze ans, et tel était l'agrément de sa parole qu'au-

jourd'hui encore ses anciens élèves se rappellent son cours avec délices.

« Je me souviens, comme si c'était hier, m'écrivait l'un d'eux récemment, de l'effet que produisit sur moi ses premières conférences. Il faisait alors son cours sur l'Ecole d'Alexandrie. C'était un beau jeune homme, au teint pâle et maladif. Il avait une magnifique chevelure noire bouclée qu'il portait rejetée en arrière et dans laquelle il passait de temps en temps sa main fine et blanche. Mais ce mouvement machinal de sa main à son front n'était pas, croyez-le bien, pour dissiper les nuages qui couvraient sa pensée. Elle était aussi claire que son expression. Les mots venaient naturellement et d'abondance se ranger bout à bout pour former des phrases d'une coupe aussi simple qu'harmonieuse, et sa morale était si haute qu'il nous soulevait littéralement de terre. »

Par malheur, il n'a publié aucun de ses cours. La seule chose qu'il en ait extraite, c'est, en 1844, son ouvrage sur l'*Ecole d'Alexandrie*, et ce n'est certainement pas ce qu'il a fait de mieux. Tout le reste est perdu ou à peu près, car il n'en a gardé que des notes à peine lisibles, et les notes d'un cours, jetées pêle-mêle sur une feuille de papier pour en arrêter les grandes lignes, ne sont en quelque sorte que la maquette d'une statue.

Les pages suivantes que j'ai pu tirer de son cours sur la Propriété, feront regretter, j'en suis sûr, qu'on

ne l'ait pas recueilli dans son entier. Il le fit de 1849 à 1851. On ne pouvait pas lui reprocher de manquer d'actualité. C'était le gros problème de l'époque. Le Communisme révolutionnaire avait mis la Propriété à l'ordre du jour. Jules Simon étudia les origines de la Propriété et fit le procès du Communisme.

« La propriété, disait-il, n'est pas comme la famille réglée tout entière par la nature. Est-ce que le chef n'est pas donné ? Est-ce que l'enfance ne doit pas respect et obéissance ?

« La propriété est naturelle dans son principe et artificielle dans ses applications.

Commençons par la déterminer : elle comprend trois choses : le droit de posséder, de succéder et de transmettre.

« Le droit de posséder est incontestable. Il repose : 1° sur le travail ; 2° sur la liberté civile ; 3° sur la liberté politique ; 4° sur la famille.

« Mais on conteste la succession, la transmission.

« 1° Origine injuste ;

« 2° Excès de richesse, pouvoir et luxe qui en résultent. Coalition des bourses ;

« 3° Excès de misère. Oppression morale, politique et matérielle ;

« 4° Atteinte à la morale, amour du lucre, brigandage extra-légal et légal, corruption, droits politiques, honorabilité, égoïsme, atteinte à la famille ;

« 5° Monopole de l'argent et de l'instrument ;

« 6° Spéculation commerciale;

« 7° Misère de l'ouvrier et du consommateur.

« Ce sont là des objections contre l'organisation.

« La seule objection contre le principe serait : le droit de ne pas mourir de faim. J'admets pleinement l'objection. Le droit de vivre est incontestable. Il n'en résulte pas le droit de voler, mais certainement le devoir pour la société de fournir du pain, un abri et l'aliment intellectuel aux pauvres. Le droit de vivre n'est pas une objection contre le principe de la propriété, mais contre toute organisation de la propriété qui ne le reconnaîtrait pas. »

Ces principes posés, il combat avec Aristote le communisme de Platon comme étant condamné par la tradition universelle, et comme impraticable, soit qu'i- consiste dans la communauté du fonds, de la culture ou des fruits. Pour le rendre possible, il faudrait entre autres choses limiter la population. On n'éviterait ni les procès, ni l'égoïsme, car l'égoïsme qui consistait dans la propriété à ne travailler que pour soi, consisterait dans la communauté à ne pas travailler du tout.

« Le communisme est injuste en ce qu'il répartit inégalement le bonheur et le travail et souvent le bonheur en sens inverse du travail. Il est contraire à la nature, car le désir de posséder est naturel : il résulte de l'amour-de soi, et il en est la conséquence nécessaire. L'amour de soi n'est pas un sentiment répréhensible : on n'en peut blâmer que l'excès. »

« Le communisme est désastreux. Personne n'étant heureux, l'État ne le sera pas, car la prospérité commune n'est que l'ensemble des bonheurs particuliers.

« En résumé, tout ce que l'on fait dans la voie du communisme, on le fait contre la liberté. Le communisme de Platon supprime la liberté politique, la liberté civile, la liberté personnelle. Sa République est une *République-couvent*.

« Ceux qui disent que la propriété détruit l'égalité sont dans l'erreur : la vraie égalité est celle des droits et des devoirs.

« En effet, supposons l'absence de propriété, pourrai-je choisir la nature, l'instrument, la méthode, l'heure et le degré de mon travail ? pourrai-je refuser une fonction sociale ou me refuser à obéir au maître, quel qu'il soit, que la Constitution me donne, et aux règles, quelles qu'elles soient, qu'elle me prescrit ?

« Pourrai-je chercher, dans la liberté du foyer domestique, un asile contre l'oppression du dehors? Que serai-je pour ma femme et mes enfants, soustraits à mon autorité et à ma protection?

« La nature s'accommodera-t-elle de cet état ? Quoi ! la nature et la justice souffriront qu'on m'arrache à mon œuvre, à mon génie, à ma conviction politique et religieuse, à mes affections ? Quoi ! il faudra me reposer sur ce maître, quel qu'il soit, non seulement de ma destinée, mais de la destinée, après moi, de ma femme et de mes enfants !

« Non, cela ne se peut. Au nom de la nature, au nom de la justice et de la liberté, la propriété est légitime. Elle est la représentation du travail, la condition de la famille, la sanction de la liberté.

« Si l'on abolissait la propriété, il faudrait :

« Ou la loi agraire ;

« Ou le salaire égal ;

« Ou le salaire proportionnel ;

« Ou la vie en commun égale ou proportionnelle.

« Ecartons la loi agraire, qu'admettait Aristote, comme irréalisable à cause de la mobilité perpétuelle (cadastre et culture) de l'inégalité des besoins, des aptitudes et des lots.

« Les trois autres hypothèses supposent la perfection humaine. Le salaire égal ou proportionnel serait la source de répartitions absurdes, d'injustices criantes, d'inégalités choquantes. Que penser d'une proportionnalité qui s'arrête devant le tombeau? La vie en commun serait insupportable étant contre nature. On ne vit ni toujours seul, ni jamais seul. L'abolition de la propriété entraînerait donc la perte absolue de la liberté. Pour quel motif ferait-on ce sacrifice ? Pour le bien-être ? Non, car on perd, par la suppression de l'émulation, une part de la force et de la richesse commune. On perd aussi l'usage de la liberté, si important pour le bonheur. Même la liberté civile, qui console des malheurs publics.

« D'ailleurs, le bien-être naturel n'est pas le but suprême de la politique.

« La politique a pour but d'aider l'homme à accomplir sa destinée. Or, Dieu ne nous a faits ni sujets, ni sectaires. Il nous a faits citoyens, pères de famille, hommes libres.

« Conclusion : la propriété est absolue; mais elle doit être organisée (modifiée) selon les temps et les lieux, conformément à ses principes, sans quoi, le principe étant détruit, elle devient caduque.

« Il faut donc *par les lois* empêcher le gain illicite ou excessif (disproportionné au travail ou au risque), assurer la vie de chacun, ôter à la richesse tout privilège ajouté, produire, *par les mœurs*, la famille et la fraternité. »

Cette argumentation serrée comme les mailles d'un filet nous donne la trame du cours de Jules Simon. Il n'y manque que les broderies de la forme, le mouvement oratoire inséparable du développement de la pensée. Encore une fois c'est grand dommage que la sténographie ne nous ait pas gardé dans leur intégrité ses conférences à la Sorbonne.

Qu'on lise encore le parallèle suivant entre Platon et Aristote que j'extrais de ses notes sur la *Morale et la politique de Platon* (cours de 1851).

Platon

« Platon et Aristote diffèrent essentiellement sur le but de la politique

« L'idéal de Platon, c'est de réaliser dans l'Etat l'image de la Justice·

« L'idéal d'Aristote, c'est de procurer aux citoyens la plus grande somme du bonheur compatible avec la condition humaine.

« La grandeur de l'idée de Platon est le vrai; mais il se trompe sur la nature de la Justice, qu'il confond avec l'Unité. Il méconnait le droit, et rend les citoyens malheureux,

« Il faut chercher Platon, moins dans les *Lois*, ouvrage de sa vieillesse, que dans la *République*.

« *Résumé de la doctrine de Platon*: Mépris du monde.

« *Dialectique* ; Système des idées.

« Le Dieu qui termine ce système est l'Un absolu, immobile; et le Dieu du *Timée* n'est qu'une inconséquence reconnue par Platon lui-même.

« Tout le système a ce caractère d'abstraction inanimée. Partout des universaux; nulle part de l'action. C'est ce qu'Aristote lui a reproché : « Vous avez le drapeau, non le général. » Le reproche est mérité par le fond, non par l'intention.

« S'il résulte de ce caractère des idées que les divers éléments du Cosmos ne sont pas unis par les liens de descendance et de génération, il résulte de la nature de la dialectique un enchaînement, une disposition admirable, depuis e monde jusqu'à Dieu. L'Unité étant le parfait, la perfection du multiple est l'imitation de l'Unité, l'imitation de Dieu: c'est-à-dire la bonne ordination, et le mouvement régulier : l'harmonie. La Justice est donc, Dieu d'abord, et au-dessous de Dieu, la tendance vers Dieu, l'imitation de Dieu.

« Il s'ensuit que, quand,après avoir posé et étudié l'absolu par la dialectique; après être redescendu de Dieu au monde en décrivant les astres et les lois régulières du monde, Pla

ton veut décrire la société civile, il le fait nécessairement sur le plan de cette unité, de cette justice : c'est-à-dire qu'il met chaque être, chaque volonté, chaque affection à sa place harmonieuse, ne songeant jamais à l'individu, mais à l'ensemble et ne se préoccupant de rien, sinon de réaliser l'Unité par le devoir.

« Donc il ne met pas le droit à côté du devoir ; il oublie ou refoule la liberté et la nature.

« Si, à la dialectique, il avait joint la psychologie, l'histoire et la pratique, il aurait mieux connu le devoir ; il l'aurait éclairé par le droit, fondement de la liberté. Il aurait utilisé et non mutilé la nature.

« Malheur à qui ne connaît que l'homme. Mais on se perd dans les abstractions quand on étudie Dieu sans se rappeler ses œuvres.

« Pour accomplir l'unité dans l'État, seul but dont il ait à se préoccuper, il jette tous les hommes dans le même moule par une éducation, des fêtes, une religion commune ; et il les soumet à une autorité unique et despotique.

« Il n'a garde d'accorder la liberté de conscience, qui est la première des libertés, et par conséquent la source de toutes les diversités. — Ni la liberté politique, qui serait le désordre, — ni la liberté de se choisir un état, qui serait consacrer le droit de l'individu contre celui de l'État, — ni la famille, ni la propriété.

« **Conclusion :** Je voudrais montrer par ce résumé que le plus fort argument en faveur de la propriété et de la famille, c'est la liberté ; — que toutes les libertés se tiennent ; — que sans liberté de conscience, il n'y a pas de liberté politique ni de vraie liberté civile ; — que quand on accuse la philoso-

phie, qui est la science de la liberté, de porter la perturbation dans la morale, on fait le contraire de ce qui est à faire.

« **Education.** — Platon condamne tous les enfants à l'éducation en commun. Il remplace le père et la mère par des magistrats.

« Nos disputes sur les droits de l'État et ceux de la famille n'ont rien à voir ici. Nous pensons qu'il faut protéger l'enfant — et la société — contre l'incapacité et même contre la négligence et le mauvais vouloir du père. Mais de là à le priver de son père et, comme dans Platon, de sa mère et de sa nourrice, il y a un abîme.

« **Résultats** que Platon se promet.

« 1° *La fraternité universelle.*

« Réponse : Tous les crimes seront augmentés.
Tout le monde adoptera l'enfant distingué et répudiera les autres.
La fraternité n'y gagnera rien. Le cœur comme l'esprit a besoin d'analyse.

« 2° *L'absence d'égoïsme par l'identité des intérêts.*

« Réponse : Alors abolissez avec la famille l'individu.
Vous comprimez la nature et l'individu : il revient.
Il ne s'agit pas de détruire l'intérêt, mais de le régler et de l'utiliser.

« L'intérêt de la famille est d'une nature spirituelle et c'est en même temps l'école du sacrifice et de la fraternité.

« 3° *Le Patriotisme.*

« Réponse : Est-il intelligible sans la famille ?
Est il possible sans la famille ?

« On combattra un jour le patriotisme au nom de la philanthropie (1).

Aristote.

« Caractère général : point de souffle poétique. Il nous transporte dans les faits, repousse les révolutions, rétablit la propriété et la famille. Sentiment de dignité morale dans les détails ; observations fécondes ; mais pas de principes fixes. De là surtout le vague de la composition.

« **Principe.** — L'intérêt de la société : cet intérêt est la vertu, mais subordonnée et confondue avec une certaine culture intellectuelle et une certaine modération.

« **Forme politique.** — Il est trop intelligent pour ne pas voir, comme Platon, que le but est la forme sociale. Mais de ce principe vrai, on n'est pas autorisé à conclure l'indifférence de la forme politique. Il était particulièrement digne d'Aristote d'en comprendre l'importance comme méthode.

« Il préfère en général la République, et la République aristocratique, il préfère la royauté, s'il y a un Alexandre, mais sans hérédité. Au fond, il conseille de conserver et d'améliorer ce qu'on a, et donne des conseils même aux tyrans.

« **Organisation sociale.** — Il admet les esclaves. Donc sa république est une oligarchie. Donc, il doit méconnaître et proscrire le travail. Donc la propriété pour lui est la propriété dominante.

« Il admet la liberté, mais comme préférence et comme fait, non comme droit.

1. C'est en effet ce que fait aujourd'hui le socialisme international.

« Il hait l'opulence et la misère, et regarde les classes moyennes comme le salut de l'Etat ; mais se trompant sur la propriété et sur la liberté, il ne sait que gêner ou exiler les riches. Il n'a recours ni à l'éducation, ni à la richesse mobile, ni au crédit.

« Il comprend à merveille que le magistrat importe plus que la loi. Il recommande de ne pas livrer le pouvoir à un ennemi de la constitution ; de soumettre le gouvernement à une constitution et surtout à des mœurs.

« Mais il n'a pas de principes, et il ne parle pas de Dieu.

« Quel est le bonheur dont Aristote se préoccupe ?

« Est-ce le plaisir ? Non. Est-ce l'intérêt sous sa forme grossière ? Non. C'est le bonheur par la vertu, dans la vertu. Il distingue trois sortes de biens ; les biens étrangers, les biens du corps et ceux de l'esprit.

« Il montre que nous ne pouvons mépriser ni les premiers ni les seconds, mais que les troisièmes sont bien supérieurs et dépendent bien plus de nous. Que d'ailleurs on peut corriger la fortune par les biens de l'esprit. En rapprochant ce passage de la morale, on trouve une sagesse humaine d'un caractère élevé.

« Mais quand on cherche la vertu de ce côté on ne la trouve pas. Ni le bonheur non plus.

« Aristote n'est arrivé qu'à l'indifférence en matière politique, à la théorie des faits accomplis : tirer le meilleur parti possible des événements.

« Qu'y a-t-il dans la théorie des faits accomplis ? La négation de Dieu et de la Justice.

« Dans les temps de trouble elle engendre l'apologie de la *force*.

« Non, la politique et la morale ne se séparent pas.

« Mais qu'est-ce que la Morale ? C'est la Justice, c'est-à-dire le Droit et le Devoir, la Liberté et le Dévouement.

« A l'origine, liberté, fraternité.

« La liberté et le droit individuel se fondent seuls contre le privilège. Ils aboutissent à la funeste théorie : Chacun chez soi, chacun pour soi.

« Il faut donc à la fois sauver la liberté et la société, donner à la liberté tout ce qui n'est pas incompatible avec le salut social. »

En même temps que son cours à la Sorbonne, il faisait à l'École normale la conférence d'histoire et de philosophie. Il semble que ces travaux auraient dû suffire à son activité. Mais quand on a vingt-six ans et qu'on a reçu en partage les dons les plus heureux de la nature, on n'a pas le droit de s'endormir sur ses premiers lauriers. Il voulut donc élargir encore le champ de ses études.

Le journalisme le tentait, il se sentait l'étoffe et le tempérament d'un publiciste, mais les journaux d'alors — le *Constitutionnel*, le *Globe*, le *National* (1), — lui faisaient l'effet de places fortes qu'il fallait prendre d'assaut, et il reculait à l'idée d'en faire le siège. Que de fois, son manuscrit dans sa poche, il erra comme une âme en peine autour des cabinets de rédaction sans oser en franchir le seuil ! Il partait bien résolu,

1. Il entra au *National*, comme principal rédacteur, en 1848, et pendant trois ans y fit tous les jours le bulletin politique.

mais, arrivé à la porte, sa timidité naturelle reprenait le dessus, il perdait contenance et remettait sa visite au lendemain, — pareil en cela aux personnes qui, prises du mal de dents, s'arrêtent court au seuil du dentiste.

Cependant un jour, après avoir passé et repassé vingt fois devant les bureaux de la *Revue des Deux Mondes* qui était alors installés rue des Beaux-Arts, il se risqua à jeter un article dans la boîte de la Revue, et s'enfuit en se disant : A la grâce de Dieu. C'était une variété sur *l'École d'Alexandrie* par M. Matter. Huit jours après il en recevait les épreuves et les reportait lui-même à M. Buloz qui lui demanda à brûle-pourpoint pour quel motif il ne lui avait pas remis son étude, au lieu de la déposer dans la boîte.

— Je n'osais pas, répondit Jules Simon.

— Je ne suis pourtant pas un ogre, riposta Buloz sur le ton bourru qui lui était habituel.

Et, après avoir causé quelques instants avec lui et l'avoir engagé à lui apporter autre chose, il ajouta :

— Voulez-vous réussir ? éreintez les gens, on n'arrive en ce monde qu'en se faisant des ennemis.

Le moyen est commode et à la portée de tous, mais il répugnait à la nature honnête et droite de Jules Simon. On peut dire de lui ce qu'on voudra, on ne lui reprochera jamais de s'être fait un marchepied des débris de ses anciennes amitiés, de ses jalousies ou de

ses trahisons. Ayant de l'esprit autant qu'un autre, il n'en a jamais abusé contre qui que ce soit; ses coups de plume n'emportent jamais le morceau, c'est tout au plus s'ils égratignent. Sa critique a la finesse de son sourire, et, comme le lui disait un jour M. de Freycinet, à propos d'un de ses articles du *Matin*, sa « griffe est si délicate qu'on ne garde que l'impression du velours. »

Cependant il eut le chagrin, en 1840, de froisser les susceptibilités de Lamennais en analysant d'une façon un peu vive son *Esquisse d'une philosophie*. Lamennais n'aimait pas à être contredit. Il avait beau changer de système à chaque manifestation de sa pensée, comme il était de bonne foi, il n'admettait pas qu'il pût se tromper. Il passa ainsi d'un extrême à l'autre tout naturellement, sans presque s'en apercevoir, Après avoir été pendant sa jeunesse l'ardent champion de la théocratie, il devint sur le tard le défenseur farouche de la démocratie. Pascal disait que les philosophes entretiennent les maladies morales de l'homme. Il semble que ce mot cruel ait été fait pour Lamennais. Toute sa vie, en effet, il agita les esprits et troubla les âmes. Mais peut-on dire de lui qu'il fut vraiment un philosophe? « Lamennais, écrivait Jules Simon dans son article de la *Revue des Deux Mondes*, méprise beaucoup les psychologues; et telle est à cet égard la force de ses convictions, qu'il oublie, quand il parle de la psychologie et de ceux qui la

cultivent, cette réserve et cette gravité qui donnent partout ailleurs un si beau caractère au style de l'*Esquisse*, et qui sied si bien à un esprit sage et élevé. S'il avait un peu moins dédaigné cette science que d'autres grands esprits ont mieux appréciée, depuis Socrate, Platon et Aristote jusqu'à Descartes, Locke et Kant (je ne veux pas citer de contemporains), M. de Lamennais aurait mieux connu peut-être les conditions de la connaissance humaine ; il n'aurait pas tenté l'impossible, et au lieu d'effleurer la psychologie pour étayer son septicisme, il l'aurait étudiée pour l'approfondir. »

Et Jules Simon terminait ainsi : «....Que resterait-il à ce compte du livre de M. Lamennais ? L'effort d'un grand esprit pour réunir en un système complet et régulier des doctrines dont aucun prestige de style ne saurait déguiser la radicale insuffisance. Voilà ce qui resterait pour la philosophie, et pour la renommée littéraire de M. Lamennais un glorieux titre de plus. »

Ces lignes étaient aussi justes que sévères.

C'est ainsi que Jules Simon débuta à la *Revue des Deux Mondes*. Il y collabora pendant des années et y publia, entre autres choses, son manuscrit de l'*Ouvrière*. Mais bientôt cette Revue ne lui suffit plus. Ses anciens camarades de l'École normale, Amédée Jacques et Émile Saisset rêvaient comme lui d'avoir un recueil périodique pour répandre leurs doctrines philosophi-

ques. Ils avaient, en 1847, publié ensemble un *Manuel de philosophie* qui avait eu beaucoup de succès. Ils fondèrent ensemble la *Liberté de penser*, avec l'idée préconçue de secouer le joug de Cousin. Ceci se passait à la fin de l'année 1847.

Quelques mois avant, Jules Simon s'était porté à la députation dans l'arrondissement de Lannion. Jai dit plus haut sous quel patronage et par suite de quelles intrigues il avait échoué. Combattu avec acharnement par le clergé sur la question de la liberté de l'enseignement, qui était à l'ordre du jour depuis que Montalembert et Lacordaire avaient été poursuivis pour avoir ouvert, contrairement à la loi, une école libre rue des Beaux-Arts ; — abandonné par les comités de Paris ; — lâché en dessous par M. Cousin qui lui avait formellement promis son appui, Jules Simon n'échoua cependant que de quelques voix. La lettre suivante qu'il écrivait à M. de Rémusat (1), à la veille du scrutin vous mettra au courant des intrigues ourdies contre sa candidature.

« Monsieur,

« Je vous écris au milieu de grandes préoccupations. Comme vous pouvez bien le penser, les fatigues excessives que m'ont occasionnées les courses que j'ai été obligé de faire

1. Cette lettre est inédite.

dans le pays m'ont mis sur le flanc, et cependant la lutte commence dans deux jours. Les passions sont exaltées ici à un tel degré de violence qu'on ne peut guère espérer de voir la *bataille* cesser après la fermeture du scrutin. Mes chances continuent d'être de beaucoup les plus grandes, quoique l'extrême-gauche, le clergé et les légitimistes fassent cause commune contre moi. Je l'aurais même emporté à une grande majorité si Paris qui devait au commencement, vous vous en souvenez, m'apporter tant de secours, était resté neutre. A défaut de secours, j'aurais voulu obtenir des membres de l'opposition ce qu'on ne refuse à personne, quand on se respecte soi-même, la justice. Je viens de lire une lettre signée de M. Gustave de Beaumont, dans laquelle on déclare que je suis ministériel. Quand on ne saurait de moi que mon nom, personne n'aurait le droit de douter de ma parole, puisque je n'y ai jamais manqué, ni de la fermeté de mes convictions, puisque je n'en ai jamais changé. Est-ce une nécessité de la vie politique qu'un candidat qui se présente pour la première fois soit accusé de ministérialisme par les hommes les plus graves et les plus respectés, lorsqu'il est constant, avéré, que son élection est combattue par le ministère ? J'ai envoyé ma profession de foi à la plupart de ces messieurs en même temps qu'à vous-même ; est-il possible d'être plus explicite ?

« Votre appui, monsieur, celui de M. Cousin (1), de M. Duvergier de Hauranne devait me mettre à l'abri d'une calomnie si gratuite et si inattendue. Je vous le dirai franchement, la lecture de cette lettre m'a dégoûté du succès. Je vous

1. Pendant son séjour à Lannion, Victor Cousin lui avait écrit une lettre dans laquelle il lui disait que sa nomination honorerait l'Université.

serai éternellement reconnaissant, avec tous mes amis, de l'appui que vous m'avez donné ; ce sera le seul souvenir de cette candidature, que je voudrais garder, avec celui du dévouement enthousiaste qui m'accueille ici. Mais je ne puis plus dire que je tienne à réussir ; je me dois à ma candidature, et c'est pour cela uniquement que je persiste.

« Avec la lettre de l'extrême-gauche, on colporte une lettre de M. Odilon-Barrot dans laquelle je ne suis pas nommé, mais M. Odilon-Barrot, après avoir recommandé M. Cormenin, ajoute qu'on « évitera ainsi d'envoyer à la Chambre un fonctionnaire public. »

« M. Duvergier de Hauranne m'avait dit quand je suis parti : Si l'on vous accuse de ministérialisme, faites écrire au comité. Il répondra alors sans hésiter, car ce n'est plus faveur, c'est justice. Mais je n'ose adresser personne au comité, je ne sais plus ce que je devrais en attendre. On écrit dans tous les pamphlets (et il en paraît chaque matin un du clergé et un de la gauche) que la gauche me repousse unanimement. On a distribué aux électeurs 500 exemplaires du discours de M. Thiers sur les fonctionnaires publics. On dit ici que c'est lui qui les a envoyés. Vous comprenez bien que je ne le crois pas.

« La candidature de M. Cormenin est toujours impossible. Je pense que je passerai, mais si ce n'est pas moi, ce sera Tassel ou Concaradec.

« Adieu, monsieur, j'emporte d'ici un grand fond de tristesse. Ma conscience d'honnête homme a été blessée par ce que j'ai vu ; j'avais pris jusqu'ici les choses et les hommes au sérieux. Je suis obligé de penser que vous et deux ou trois hommes que je respecte font partie de la Chambre ; sans cela je désespérerais trop.

« Je ne sais pas ce que je vous écris, au milieu de vingt personnes. Vous excuserez cette lettre. Je ne voulais y mettre que l'expression de mon profond respect et de mon inaltérable attachement, et je ne vois que trop que je l'ai remplie de mes plaintes. C'est qu'en vérité on a manqué à l'équité à mon égard.

« Veuillez me rappeler au souvenir de M. Duvergier de Hauranne, mon unique soutien après vous dans la Chambre, et me croire le plus reconnaissant et le plus dévoué de vos serviteurs.

« Jules Simon. »

Il rentra donc à Paris déçu dans ses espérances et écœuré du spectacle que les électeurs de Lannion lui avaient donné.

Mais il s'en consola dans l'étude de la philosophie et aussi dans sa collaboration active à la *Liberté de penser*. C'était Amédée Jacques qui était le directeur officiel de cette Revue, mais au fond c'était Jules Simon qui la dirigeait.

Il en faisait les trois quarts à lui tout seul dans les commencements, tantôt sous son nom, tantôt sous un nom d'emprunt, tantôt même sous celui de Jacques. Il suffit de parcourir les premiers volumes pour s'en apercevoir, car son style souple et clair le trahit. Je jurerais, par exemple, que l'article programme est tout entier de sa main. Mais bientôt les collaborateurs affluèrent de tous côtés. M. Renan y fit ses débuts et publia ses *Origines du langage* et son *Cosmos* de

Humboldt; Bersot, Cucheval-Clarigny, Eug. Despois y donnèrent de très brillants et très solides articles; Emile Deschanel y traita les questions sociales. Bref, au bout de quelque temps tout ce qui avait un nom dans la critique littéraire et dans la philosophie se rencontra dans les bureaux de la *Liberté de penser*. Il serait plus juste de dire dans la chambre d'Amédée Jacques, car la Revue n'était pas assez riche pour s'offrir le luxe d'une installation quelconque et avait élu domicile chez son directeur. Joubert qui tenait une boutique de librairie, 14, rue des Grés, près de la Sorbonne, n'en était que dépositaire. On allait à l'économie le plus possible; non-seulement on ne payait aucun article mais encore on faisait soi-même à la main le service des abonnés.

Malgré tout, la Revue ne pouvait joindre les deux bouts ensemble : on lisait si peu alors et cette publication était si sérieuse ! Elle tint cependant près de quatre ans et ne cessa de paraître qu'au coup d'État. Pauvre Jacques ! On l'aurait bien étonné si on lui avait dit, en 1848, que, quelques années après, la République qu'il avait appris à aimer dans Platon serait étranglée par son Président ; que la liberté serait proscrite, la loi violée, ses représentanls déportés ou jetés sans ressources sur tous les chemins de l'exil ; que lui-même s'en irait chercher fortune à Montévidéo et qu'après des alternatives de succès et de revers, comme photographe d'abord, comme instituteur en-

suite, il épouserait la fille du président de l'Uruguay et mourrait là-bas d'une mort mystérieuse !....

Mais Jules Simon n'attendit pas le coup d'État pour quitter la *Liberté de penser*. Sous l'influence des événements révolutionnaires cette Revue avait accusé de bonne heure des tendances socialistes qui l'inquiétaient. Il est vrai qu'en cela elle n'avait fait que suivre le courant de l'opinion, car le socialisme avait recruté des adeptes à peu près dans tous les camps aux approches de la révolution de Février, et les illusions n'étaient pas toutes tombées dans le sang des journées de Juin. Tant que M. Deschanel s'était contenté de défendre le *Droit au travail*, Jules Simon n'avait rien dit. Même après la terrible expérience des ateliers nationaux la thèse était défendable. Mais le jour où, sous couleur de répondre à Montalembert, M. Deschanel apporta à la Revue un article dans lequel il était dit : « De catholiques il n'y en a plus ; il est impossible que le pape lui même, au XIXe siècle, ne soit pas au moins socinien. Et s'il n'y a plus de catholiques, il est clair que nous ne le sommes point.

« Et maintenant, puisque nous avons accepté sans réserve l'alternative posée par M. de Montalembert : « Catholicisme ou Socialisme », il suit, n'étant pas catholiques, que nous sommes socialistes. Nous dirons comment et en quel sens; » — ce jour-là, dis-je, Jules Simon, qui ne voulait pas être engagé par l'article de Deschanel, déclara à Amédée Jacques que s'il le fai-

sait passer, il se retirerait. L'article passa, et il fit comme il l'avait dit. Ce qui démontre que Jules Simon avait sur le socialisme des idées très arrêtées. Il l'avait bien prouvé d'ailleurs dans son cours à la Sorbonne sur la Propriété. Eh bien, tel il s'était montré dans sa chaire de philosophie, tel on le retrouva, en 1848, à la tribune de l'Assemblée Constituante, et vingt-trois ans plus tard dans les conseils du gouvernement de M. Thiers. Il a toujours été l'adversaire décidé et convaincu de toute espèce de communisme; aussi, quand on l'accusa d'avoir fait partie de l'Internationale, se contenta-t-il de hausser les épaules. Cependant comme il s'est formé à cet égard une véritable légende, il est bon qu'on sache une fois pour toutes comment et par qui elle s'est accréditée.

C'était vers la fin de l'Empire. Jules Simon était député de la Seine depuis 1863 et ses livres sur l'*ouvrier de huit ans* et sur l'*ouvrière* lui avaient conquis dans la classe laborieuse une très grande popularité.

Un jour, un ouvrier du nom de Fribourg (il a su depuis qu'il était suspect au parti ouvrier) sonna à sa porte et se dit envoyé vers lui par un groupe de travailleurs pour avoir son avis sur les conférences d'économie politique qu'ils se proposaient de faire à Genève. Jules Simon, qui était à cent lieues de penser que de ces conférences devait sortir l'Internationale, en approuva chaudement l'idée. Mais pour

aller à Genève, il fallait de l'argent et les ouvriers n'en avaient pas. Fribourg demanda donc à Jules Simon de les aider de sa bourse. Et le député de la Seine tira de sa poche une pièce de vingt francs.

Depuis lors il n'avait plus entendu parler de ces conférences, quand, en 1871, ce Fribourg fut appelé à déposer devant la commission d'enquête dont M. Daru était président. Il y raconta l'histoire de l'Internationale et, pour s'excuser d'en avoir fait partie, déclara que M. Jules Simon y était affilié. Comme preuve de ses dires il donna même le numéro sous lequel avait été inscrite sa *cotisation* de vingt francs. La commission, trouvant l'argument péremptoire, consigna la chose dans son procès-verbal, et quand Jules Simon, qui était ministre de l'Instruction publique, en fut informé par Saint-Marc Girardin, c'était déjà trop tard : les journaux savaient qu'il avait fait partie de l'Internationale sous le numéro 606.

Et voilà comment naissent les légendes !

Je disais donc que Jules Simon avait toujours été l'adversaire du communisme. Je me hâte d'ajouter, sans espérer toutefois convaincre ceux qui lui reprochent d'avoir changé depuis quinze ans son fusil d'épaule, qu'il n'a jamais varié dans ses principes. En veut-on la preuve ? Elle est facile à faire. J'ai eu la bonne fortune de mettre la main sur ses premières proclamations aux électeurs des Côtes-du-Nord, en 1848 et 49. Qu'on en rapproche les différents actes pu-

blics qu'il a accomplis dans ces dernières années et l'on verra que mon assertion est absolument vraie.

Voici la proclamation qu'il adressait en 1848 à ses électeurs (1) :

« Chers Compatriotes,

« Un candidat qui aspire à l'honneur de vous représenter doit vous dire avant tout ce qu'il pense et ce qu'il est.

« Je regarde comme nécessaire le maintien de la République. Elle a été acceptée par toute la France ; elle est reconnue au dehors. Revenir aujourd'hui sur ce premier acte de la souveraineté populaire, ce serait se jeter pour longtemps dans la voie des révolutions. Et pourquoi jouer ainsi au hasard l'avenir du pays ? De toutes les formes du gouvernement, la forme républicaine est la plus raisonnable et la plus juste. C'est celle qui se concilie la mieux avec la liberté et l'égalité, j'ai la conviction profonde qu'elle peut aussi se concilier avec l'ordre. L'histoire, la réflexion, tout le prouve. Il ne faut pas nous laisser abuser par les manœuvres de la première révolution : entre elle et nous il y a un demi-siècle. Nous n'avions alors que l'enthousiasme de la liberté, aujourd'hui nous en avons l'intelligence.

« Je voterai donc à l'Assemblée nationale pour le maintien de la République...

« Chers compatriotes,

« Au-dessus de toutes les questions politiques plane la question sociale. Il n'y a pas à se le dissimuler : c'est une révolu-

(1) Il fut élu à l'Assemblée constituante le dixième sur seize par 65,638 suffrages.

tion sociale que le peuple vient de faire. Dès le lendemain de la révolution, le problème de l'organisation du travail s'est emparé de tous les esprits. Il faut le discuter sans entraînement; il faut s'efforcer de mettre le travailleur à sa véritable place, sans sacrifier le capital. Après une législation qui autorisait les coalitions de fabricants et punissait comme un crime les coalitions d'ouvriers, on pouvait craindre une réaction terrible; mais les travailleurs ont été les premiers à comprendre que la ruine du fabricant est la ruine de l'ouvrier. Sachons-leur gré de cette sagesse et demandons au capital tous les sacrifices compatibles avec la propriété de l'industrie. Il n'y aura plus désormais d'exploitation de l'homme par l'homme; il y aura des associés, dont l'un donnera sa fortune, l'autre ses bras ou son intelligence. Dans une société bien réglée, dans celle que nous fera l'Assemblée nationale, le patron et l'ouvrier ne sont pas des ennemis, ce sont des associés qui ne peuvent ni réussir, ni succomber l'un sans l'autre. Association, rapports équitables du capital et du travail, voilà la sagesse. Destruction de la propriété, communisme, voilà le crime et le fléau.

« Le communisme n'était jusqu'ici, chers compatriotes, qu'une vaine et criminelle utopie; aujourd'hui, il est un danger. Ce danger, je ne l'exagère point; il ne faut pas non plus le méconnaître, il faut l'appeler par son nom, et se déclarer hautement son ennemi. Il n'y a pas de société sans la propriété et sans la famille. La propriété est sacrée dans son principe, car c'est le principe social lui-même, et la propriété détruite, la famille est ébranlée, la nature humaine mutilée, l'éternelle justice violée. Citoyens, gardons dans nos cœurs le culte du foyer domestique, ces sentiments chers et sacrés, qui en nous attachant à nos frères, à nos enfants, nous

enchaînent à la patrie. Toucher à la famille, c'est outrager du même coup Dieu, la nature et la justice. Il est beau d'être citoyen, mais il faut être homme avant tout.

« Être homme !... Je ne puis prononcer ce mot sans être effrayé de ce qui reste encore à faire pour l'éducation du peuple.

« Quoi ! nous donnons du pain à ceux qui en manquent et l'éducation, ce bienfait de Dieu, nous ne la répandons pas autour de nous de toute l'énergie du devoir et de la charité ! Nous voilà libres ; soyons au moins dignes de l'être ! L'ignorant n'est-il pas un déshérité, un esclave ? Et pouvons-nous croire que Dieu nous pardonnera, parce que nous aurons fait part de nos richesses à nos frères, si nous gardons pour nous le trésor de l'intelligence ?

« O mes concitoyens, si je désire, dans le fond de mon cœur une part de cette puissance que vos votes vont donner, c'est parce que, enfant du peuple, j'ai dû gagner à la sueur de mon front, l'éducation qui va chercher comme d'elle-même l'enfant du riche ; c'est parce que j'ai vu de près, avec la misère du corps, la misère de l'esprit ; c'est parce que je sais que ce n'est pas la peine de naître, si l'on n'est pas initié à ces belles connaissances, patrimoine immortel de l'humanité ; c'est parce qu'il y a en grand nombre, dans notre patrie, de pauvres enfants délaissés par leur famille, souffrants du froid et de la faim, malades, végétant dans la souffrance dans l'ignorance ; parce qu'il y a de pauvres mères qui n'ont plus de lait, à force de pâtir elles-mêmes, qui vont, la mort dans le cœur, livrer leurs enfants tout jeunes au travail abrutissant des machines, non pas faute de tendresse, mais faute de temps et de pain. C'est parce que l'école, même gratuite, est quelquefois un luxe pour l'enfant du pauvre.

Saluons l'ère nouvelle, si, avec la liberté, elle nous apporte la vie du corps et de l'esprit. Voilà la vraie république, fondée sur la justice et propagée par l'intelligence.

« Lorsque je me présentai l'année dernière aux suffrages de l'arrondissement de Lannion, la question de la liberté d'enseignement me suscita beaucoup d'ennemis. Je n'ai pas à revenir sur cette question qui n'existe plus. Quand la liberté est partout, absolue, sans limite, aucune liberté n'est à craindre. Que tout se fasse au grand jour ; la publicité et la concurrence seront des garanties suffisantes pour la société et pour l'Etat. S'il faut une autorité scientifique, qu'elle émane de l'Institut, corps électif ; s'il faut une surveillance morale, qu'elle vienne directement des familles par l'élection. Qu'il n'y ait plus de rivalité que dans le bien. C'est à présent qu'il faut s'unir pour enseigner aux hommes, Dieu, la justice et la liberté. Pour moi, je le dis du fond du cœur : je n'ai plus d'ennemis. On peut m'attaquer. Je rendrai le bien pour le mal. J'ai le droit de dire hautement, mes chers concitoyens, que je défendrai à l'avenir le principe de la liberté religieuse, parce que je l'ai défendu toute ma vie.

« Les calomnies que j'ai rencontrées, et que je pardonne à leurs auteurs, ne m'empêcheront pas de me rendre ce témoignage. J'ai lutté contre l'intolérance et je suis prêt à recommencer le combat, si jamais l'intolérance doit renaitre. En combattant l'intolérance, je crois combattre pour la Religion, pour la liberté de conscience. Aucun homme ne se mettra jamais, moi vivant, entre Dieu et la conscience de mes frères *On aura beau me traiter en ennemi de la religion, on ne m'empêchera pas, si jamais la religion est menacée, de me dévouer pour elle.* La liberté de conscience,

la liberté de penser n'est pas seulement une de nos libertés c'est la source et la condition de toutes les autres. »

« JULES SIMON. »

N'est ce pas là tout le programme de sa vie politique, et peut-on lui reprocher maintenant — comme un manquement à ses principes ou comme une sorte d'apostasie — d'avoir combattu l'art. 7, et de s'être fait au Sénat le défenseur de la religion et de la liberté de conscience ?

Mais la *Politique radicale*, me dira-t-on, qu'en faites-vous ? Je n'ai garde de l'oublier et nous en causerons plus loin ensemble. En attendant, je maintiens que Jules Simon fut toute sa vie l'homme de son programme de 1848. Il avait dit que le communisme était un danger pour la société. Il le combattit de toutes ses forces à l'Assemblée constituante et jusque sur les barricades contre les insurgés de Juin, sans pour cela pactiser avec les hommes de la rue de Poitiers. Il avait dit que la liberté de l'enseignement n'était pas à craindre. Et c'est lui qui, dans son admirable rapport sur la loi organique de l'enseignement primaire, présenta à la Constituante un projet où les intérêts de la liberté et ceux de l'enseignement national étaient assurés et sauvegardés.

Aussi pouvait-il dire en toute vérité à ses électeurs en posant sa candidature à la Législative :

« Tout ce que je vous ai promis, l'année dernière, je l'ai fidèlement et scrupuleusement tenu. C'est que ma conscience même vous avait parlé et que je n'avais rien dit qui ne fût dans mon esprit et dans mon cœur.

« Toutes les mesures qui pouvaient compromettre l'ordre, toutes sans exception, m'ont eu pour adversaire. J'ai repoussé toutes les lois qui auraient changé les conditions de la fortune publique et privée. J'ai cru que dans un temps où le monde politique était si profondément troublé, il fallait se montrer conservateur énergique de tous les intérêts sociaux. J'ai combattu l'émeute sous toutes ses faces, comme législateur et comme soldat. J'ai été l'un des premiers, le premier peut-être, à proposer de dissoudre les ateliers nationaux et de rouvrir les ateliers privés en venant au secours de l'industrie. Le 15 Mai, je n'ai quitté un instant l'Assemblée nationale, complètement envahie, que pour venir dans la cour même du palais prendre un fusil au milieu de la 10e légion. Au mois de juin je suis monté, avec la troupe et la garde nationale, sur les barricades de la rue Saint-Antoine ; j'ai pénétré un des premiers dans le faubourg. Si je me vante ainsi d'avoir fait mon devoir, c'est que l'on n'a pas craint de nous transformer, moi et quelques-uns de mes amis et de mes collègues, en ennemis de l'ordre, de l'ordre que nous avons défendu au péril de notre vie...

« J'ai attaché mon nom à une loi sur l'enseignement que plusieurs d'entre vous ont entre les mains. J'ose dire qu'on ne pouvait faire une plus large part à la liberté d'enseignement, dont on m'a si longtemps et si injustement accusé d'être l'ennemi. On pourra calomnier cette loi, mais j'en appelle avec assurance à tous les hommes compétents. Rapporteur de la loi organique, mêlé à toutes les discussions qui

ont eu lieu sur cette question capitale, dans les comités, dans les commissions et à la tribune, j'emporte la conviction d'avoir loyalement servi mon pays, les intérêts de la liberté et ceux de l'enseignement national... »

Mais il est écrit que les modérés ne seront jamais compris par le suffrage universel et qu'ils seront toujours écrasés entre les ultras de droite et de gauche.

De 1848 à 1849, il s'était opéré subitement dans l'opinion publique, sous l'empire de la peur, un mouvement de réaction dû en grande partie aux ateliers nationaux et aux journées de Juin.

Jules Simon, qui avait donné sa démission de représentant du peuple, en 1849, pour entrer au Conseil d'État, ne fut pas renommé lors de la réélection du premier tiers de ce Conseil. Il échoua également dans les Côtes-du-Nord, aux élections de la Législative. En sorte que, du jour au lendemain, malgré sa courageuse conduite, il se retrouva professeur comme devant.

Et encore ne garda-t-il pas longtemps sa chaire à la Sorbonne et sa conférence à l'Ecole normale.

Le 9 décembre 1851, sept jours après le coup d'Etat, alors que les rues portaient encore les traces de la résistance désespérée de la loi contre le crime, Jules Simon se rendit à la Sorbonne et trouva la grande salle, où il faisait son cours, envahie par les étudiants qui le saluèrent, en entrant, de leurs acclamations.

« Messieurs, leur dit-il d'une voie émue, je vous fais ici un cours de morale (il parlait cette année-là de la morale et de la politique de Platon). Je vous dois aujourd'hui, non une leçon, mais un exemple. La France est convoquée demain dans ses comices pour blâmer ou approuver les événements qui viennent de se passer. N'y eût-il qu'un vote de blâme, je viens vous dire publiquement que ce sera le mien. »

Un tonnerre d'applaudissements couvrit ses paroles, et l'ovation qu'on lui fit fut telle, qu'il eut toutes les peines du monde à obtenir une minute de silence.

« Depuis que je parle à la jeunesse, ajouta-t-il sur un ton triste, je l'ai toujours vue applaudir les doctrines généreuses. Mais j'ai vu aussi bien des âmes fléchir devant les nécessités ou les séductions de la vie. Je prends ces applaudissements que vous me donnez pour un serment. Si jamais vous pactisez avec le crime politique pour avoir votre part du bénéfice (non ! non !), si vous le faites, souvenez-vous, souvenez-vous que vous serez des parjures ! »

Ce furent les dernières paroles qu'il prononça à la Sorbonne. Quand il quitta la grande salle, les applaudissement redoublèrent, et les étudiants se précipitèrent au dehors pour le porter en triomphe. Mais il s'était déjà dérobé dans une voiture qu'avaient fait avancer MM. Charles Beslay, qui fut depuis président de la Commune, et Victor Bois, qui devint secrétaire de Dorian pendant le Siège.

Le soir même son ancien collègue, M. Fortoul, demandait au conseil des ministres son arrestation.

— Destituez-le, mais ne l'arrêtez pas, dit le prince-président.

Et le lendemain matin sa révocation paraissait en tête du *Moniteur*.

III

Jules Simon après le coup d'Etat. — La liberté sous l'Empire. — Les exilés à l'intérieur. — Michelet à Nantes. — Le *Devoir* et la *Religion naturelle.* — Le « diocèse » de Jules Simon et « le grand diocèse » de Sainte-Beuve. — Le comité de secours aux proscrits. — Les conférences de Jules Simon en Belgique. — Sa candidature aux élections de 1863. — Sa profession de foi. — Testament religieux de Jules Favre (lettre inédite).

Consummatum est. C'en est fait de la liberté. Elle a été liée, garrottée, proscrite avec tous ceux qui la défendaient, républicains et monarchistes. Elle erre maintenant, pieds nus et la besace au dos, par tous les chemins de l'Europe et, comme le Fils de l'homme, c'est à peine si elle peut trouver une pierre où reposer sa tête. Tout ce qu'il y avait d'illustre, tout ce qui portait un nom dans la politique et dans les lettres, dans la science et dans les armes, est à présent hors de France. L'armée a perdu ses meilleurs généraux dans Cavaignac, Le Flô, Changarnier, Lamoricière. Toutes les grandes voix se sont tues. La tribune devenue veuve de tous ses orateurs a été supprimée

comme inutile. Demain ce sera le tour de la chaire, et le P. Lacordaire qui nous aidait à supporter l'exil des Thiers, des Odilon-Barrot, des Ledru-Rollin, des Victor Hugo, des Rémusat, se verra interdire la parole pour avoir bravé à Saint-Roch la colère de César. Jamais révolution ne fit pareil vide en France. Jamais attentat plus criminel ne fut couvert d'un tel silence. Ce silence durera douze ans et ne sera rompu, en 1857, que par le hoquet de dégoût de Jules Favre. *Vox clamantis in deserto*. Pendant douze ans la presse sera condamnée à chanter les louanges de l'empire. Pendant douze ans la pensée française devra, pour circuler *librement* sous la forme du journal et du livre, recevoir l'estampille du ministère de l'intérieur, et la loi de sûreté générale, en rendant tous les citoyens suspects, jettera la terreur dans le pays. En sorte que pour respirer l'air pur de la liberté il faudra passer la frontière.

C'est en Belgique, en Angleterre, en Espagne, en Italie, mais surtout en Belgique que s'étaient réfugiés les proscrits de décembre, et c'est de là qu'ils faisaient appel à la conscience humaine contre le triomphe insultant du parjure. Mais hélas ! tous les projectiles de leur éloquence ne dépassaient pas les limites de la douane, et la France ne connut qu'après la chute de l'empire les *Propos de Labiénus* et les *Châtiments*. La Révolution avait eu ses émigrés à l'intérieur; l'empire eut ses exilés à l'intérieur.

Michelet était de ceux-là. Jules Simon aussi. Ce ne fut pas leur faute. Michelet s'en alla planter sa tente au bord de la Loire et demeura une année à Nantes pour étudier sur place les causes de la guerre de Vendée (1). Jules Simon se renferma dans l'étude de la philosophie, non certes par indifférence ou par résignation. Ce libéral de naissance ne pouvait s'accommoder de la servitude. En manifestant à la Sorbonne ses opinions républicaines, en refusant quelques jours après de prêter serment à l'empire, comme professeur à l'Ecole normale, il s'était suffisamment désigné aux poursuites des fauteurs du coup d'Etat. On s'était contenté de le destituer. Dès lors il n'avait plus qu'à attendre les événements. Comme ils ne venaient pas, il alla au-devant d'eux. Un matin de l'année 1854 il jeta à la face du gouvernement le seul livre qui pût l'atteindre, puisqu'il parlait de liberté, d'indépendance et d'honneur—cette poésie du devoir, comme le dit si bien Alfred de Vigny. « Peut-être le

(1). M. Emile Souvestre lui avait donné une lettre de recommandation pour son beau-frère M. Papot, qui était alors chef d'institution à Nantes. Michelet loua une maison de campagne située sur la route de Rennes, au sommet d'un coteau qui domine la rivière de l'Erdre. Cette maison qu'on appelait la Haute-Forêt appartenait à un M. Pironneau. De style Louis XV, coiffée d'un toit en poivrière, elle se composait de quatorze pièces, dont un beau salon, que Michelet avait meublé presque entièrement avec des meubles provenant de la vente du roi Louis-Philippe. On sait que Michelet avait été précepteur de la princesse Clémentine. Un beau jardin s'étendait devant la maison, un verger plutôt qu'un jardin avec un cèdre énorme qu'on apercevait de trois lieues à la ronde

La plupart des documents qui lui ont servi pour écrire le siège de Nantes et les noyades de Carrier lui ont été fournis par M. Dugast-Matifeux dont la collection révolutionnaire est une des plus belles qui existent.

moment est-il opportun pour parler aux hommes de leurs devoirs, écrivait-il à la fin de sa préface, quand le plus grand nombre paraît occupé seulement de son droit, et se laisse entraîner à confondre ses droits avec son intérêt. Non seulement les caractères sont rares, les convoitises ardentes, l'indulgence excessive en face du succès ; mais on voit apparaître des théories destinées à légitimer aux yeux des hommes tout ce que le devoir condamne. On entend faire l'apologie de la force, distinguer une grande morale et une petite, parler avec mépris de la liberté, condamner la philosophie dans le pays d'Abélard et de Descartes, maudire la Révolution de 1789 sur cette terre qu'elle a sauvée et qu'elle protège.

« J'ai combattu ces impiétés de tout mon cœur et de toutes mes forces pendant dix-sept années d'enseignement. Je dédie aujourd'hui à mon ancienne, à mon éternelle cause, cet humble livre que j'aurais voulu rendre moins indigne d'elle. »

C'était là un noble langage. L'empire feignit de ne pas l'entendre, et il fallut que l'Académie française couronnât le *Devoir* (1) pour que l'Empereur s'en montrât mortifié. Je sais même à ce sujet une anecdote curieuse. Mais comme Mgr Dupanloup en fut le héros, je la raconterai un peu plus loin, quand j'aurai à m'occuper de la guerre ouverte faite par l'évêque

(1) 1 vol. in-18, chez Hachette.

d'Orléans au ministre de l'instruction publique de M. Thiers et au président du Conseil sous le maréchal de Mac-Mahon.

Deux ans plus tard, Jules Simon publiait la *Religion naturelle* (1), œuvre calme et magnifique, contestable à coup sûr au point de vue de la doctrine, mais dont on ne peut s'empêcher d'admirer la sereine indépendance et la sévérité religieuse. Oui, religieuse dans toute la force du mot, car Jules Simon n'est pas de ces sectaires, de ces iconoclastes, comme les religions positives nous en ont tant donné, qui traitent d'idole tout dieu qui n'est pas celui de leur conception. Sa philosophie plane au-dessus de tous les temples, de tous les dogmes humains, mais il est une croyance universelle à laquelle elle se rallie. Il croit à la Providence, à la persévérance de la personnalité dans l'autre vie, à la récompense et à la punition suivant le mérite. Il croit si profondément à l'immortalité de l'âme, qu'il se déclare l'adversaire résolu du panthéisme de Spinoza qui nous l'ôte en nous enlevant la liberté. C'est un esprit religieux qui pour ne reconnaître d'autre autorité que la raison et pour repousser la foi révélée, se rencontre sur beaucoup de points avec les docteurs de l'Eglise, avec Bossuet entre autres, dont il accepte la magnifique définition de la vie future : « Voir Dieu éternellement, tel qu'il est, et l'aimer sans pouvoir jamais le perdre. »

(1). 1 vol. in-18, Hachette.

Telle est la *Religion naturelle*. Avouez que ce libre-penseur côtoie de bien près le christianisme. Je ne sais plus quel philosophe a dit que la raison serait un jour plus religieuse que la foi. La raison de Jules Simon est celle d'un moraliste qui cherche la vérité et croit l'avoir trouvée en dehors de toutes les communions religieuses, mais qui n'en respecte pas moins toutes les croyances. Dès sa plus tendre jeunesse il étonnait ses maîtres plus encore par sa liberté d'examen que par sa grande piété. Il n'avait déjà aucun goût pour les pratiques dévotes et ne se gênait pas pour dire ce qu'il pensait de certaines superstitions ridicules. Parvenu à l'âge d'homme, la religion naturelle lui apparut comme le seul port de refuge de toute âme croyante et libre. Plus tard, quand il vit l'Eglise, à trois ans de distance, bénir les arbres de la liberté et absoudre le crime couronné dans la personne de l'Empereur, ce spectacle le rendit tout à fait sceptique à l'endroit du catholicisme. On le deviendrait à moins. Mais il ne prétexta point comme tant d'autres de ce scandale pour insulter l'Eglise. Il se souvint qu'elle avait été sa mère nourrice, qu'il avait été élevé sur ses genoux, et s'il avait pu, comme le fils du patriarche de la Bible, lui épargner cette honte en la couvrant de son manteau, il l'eût fait de grand cœur. Car, en dépit de ses erreurs et de ses fautes, il a toujours tenu l'Eglise catholique pour une force morale qu'il faut se garder d'amoindrir. Il

sait que la religion naturelle est trop simple et trop nue pour être embrassée d'ici longtemps par le peuple; qu'elle ne parle pas assez aux yeux puisqu'elle n'a pas de culte et que c'est par les yeux, par l'éclat de ses cérémonies, que le catholicisme séduit et retient les âmes.

Ce libre-penseur n'a donc rien de commun avec les charlatans de l'athéisme. « S'il est vrai cependant, écrivait-il en 1865 dans l'avertissement de son livre, que le nom de libres-penseurs, qui a été fait par nous et pour nous, soit aujourd'hui revendiqué, comme leur propriété exclusive, par des enfants qui ne croient à rien, pourquoi s'en effrayer ou s'en irriter? Sommes-nous spiritualistes et déistes du bout des lèvres? Jouons-nous un rôle quand nous parlons de Dieu? Nous servons-nous de ce nom sacré comme d'un moyen de police? Ressemblons-nous à ces incrédules qui vont à la messe le dimanche pour entretenir et exploiter la foi des âmes simples? C'est affaire aux hypocrites de se fâcher et de trembler, mais la conviction sincère est conciliante et calme. Elle n'injurie pas, elle discute. Elle sait que la tolérance ne consiste pas seulement à ne pas brûler les athées. »

Après avoir lu la *Religion naturelle*, M. Bersot lui écrivait une lettre charmante pour le complimenter « sur son évêché » et lui demander « une cure dans son diocèse ». Le mot est joli, mais ce n'est qu'un mot que Sainte-Beuve devait rééditer quelques années

plus tard, lors de la fondation de son « grand diocèse ». D'ailleurs entre les deux diocèses de Sainte-Beuve et de Jules Simon, il y a un abîme. S'il est permis de faire gras le vendredi dans celui de Jules Simon, il est expressément défendu d'y faire montre de ses sentiments ; on y respecte le vendredi-saint, et « l'évêque » de la *Religion naturelle* ne fut point de ceux qui, pour narguer les catholiques, allaient ripailler ce jour-là au Palais-Royal. Il avait bien autre chose à faire. Pendant que Sainte-Beuve, son ancien camarade et ami, courtisait les puissants du jour, pour obtenir une chaise curule au Sénat, lui, partageait son temps entre l'étude et sa correspondance avec les proscrits. Resté sans ressources avec deux enfants en bas-âge, par suite de sa destitution, il avait d'abord vécu du produit de deux leçons de latin. Puis Hachette était venu le chercher pour fonder sa Bibliothèque des chemins de fer et le *Journal pour tous*. Ah ! que de jolies préfaces, que de charmants petits livres il a jetés là dans ce gouffre de la librairie à bon marché, sans même se donner la peine d'y mettre sa signature!

Qui connaît sa *Saint-Barthélemy* et sa préface d'*Eugénie Grandet* ? C'est pourtant du Jules Simon de la bonne marque.

J'ai dit qu'il était en relations directes avec les proscrits de décembre. Un comité de secours avait été fondé à Paris sous la présidence de M. Goudchaux, l'ancien ministre des finances de Cavaignac; c'est lui qui

remplissait les fonctions de secrétaire et je vous prie de croire que ce n'était pas une sinécure. Pendant que M. Goudchaux faisait la quête à domicile et y gagnait la maladie qui devait l'emporter, Jules Simon écrivait lettre sur lettre pour faire prendre patience à tous les malheureux qui mouraient de faim. Quand il avait réuni une certaine somme, il allait lui-même la porter à Bruxelles. Il connaissait par cœur le chemin de l'hospitalière Belgique. Pour couvrir les frais de son voyage il donnait des conférences à Bruxelles, à Gand, à Liège, à Tournai, à Anvers... et toujours sur la liberté. Avec quelle éloquence il en parlait ! On dit que l'on n'apprécie bien une chose que lorsqu'on l'a perdue. Le joug qui pesait sur la France avait augmenté son amour pour la liberté : et le feu sacré dont il brûlait pour elle, en sortant de sa bouche, enflammait tout son auditoire(1).

Tant de services rendus à la cause libérale et républicaine méritaient bien une récompense. Elle se fit attendre douze ans. Il entra, en 1863, à l'Académie des sciences morales et politiques et fut nommé, la même année, député au Corps législatif par la huitième circonscription de la Seine (2). C'est Jules Favre lui-

(1). Il a réuni ses conférences de Belgique dans la *Liberté de conscience*, qui parut en 1859 (1 vol. in-18, chez Hachette).

(2). Voici la proclamation qu'il adressait à ses électeurs :

« Messieurs les électeurs,

« Il y a deux sortes de libertés, celle qui est écrite dans les constitutions, et celle qui est fondée sur les mœurs. Des électeurs absolument

même qui lui offrit cette candidature. Ils s'étaient connus, en 1848, sur les bancs de l'Assemblée constituante. Du jour où il siégèrent côte à côte au Corps législatif ils devinrent les meilleurs amis du monde et ne se séparèrent plus.

Laissez-moi saluer au passage cette noble figure de Jules Favre. Elle est bien effacée aujourd'hui ; sa mémoire est tombée au tourbillon qui depuis seize ans a emporté au gouffre de l'oubli tant d'hommes fameux et tant de choses saintes. Raison de plus pour que je lui rende ici un dernier hommage. J'appartiens à une

indépendants, des députés investis de la plénitude du mandat législatif, des ministres responsables, une presse libre pour renseigner les électeurs, surveiller les deputés, exprimer les plaintes des citoyens, et rendre le crédit solide par la publicité et le contrôle ; point de guerre, si ce n'est pour la défense de l'honneur national et du droit, point de dépense de luxe, si ce n'est quand le budget est en équilibre, et qu'on a pourvu à toutes les dépenses de nécessité et d'humanité ; point de loi d'exception, ni de pénalité arbitraire, ni de condamnation sans jugement et sans tribunal : ce sont là des principes qu'il faut sauvegarder ou réclamer avec énergie, et qui sont la condition de la liberté, sans être la liberté elle-même. La liberté n'est complète et durable dans un pays que quand elle est unanimement regardée comme le seul fondement de la dignité des citoyens, de la grandeur de l'Etat, de la prospérité du travail, du bien-être des travailleurs. Les esprits sérieux se préoccupent aujourd'hui à juste titre de la gêne qui résulte pour les ouvriers de leur accumulation dans les grands centres de manufacture. Le remède est dans la liberté. C'est elle qui fait le travail florissant et puissant ; elle qui rend l'ouvrier maître de sa destinée par l'association, le crédit et l'école ; elle qui substitue partout l'intelligence à la force et l'ordre à la compression Une bonne école fait plus qu'une bonne loi pour la liberté. Une armée d'instituteurs vaut mieux, pour l'ordre, qu'une armée de soldats. Pour moi, Messieurs, ne demandant rien à personne, ne craignant rien de personne, ami de la liberté que j'ai constamment aimée et uniquement servie, je n'entrerais au Corps législatif, si vos libres suffrages m'y appelaient, que pour me dévouer plus complètement à elle. C'est la cause du peuple, c'est la cause de l'avenir, et ce sera la mienne à jamais. »

JULES SIMON.

génération qui, parvenue à l'âge où l'on réfléchit, incarna en lui ses rêves de liberté, qu'il enchanta littéralement de son éloquence, et qui, lorsqu'il eût succombé sous le poids d'évènements dont il n'était pas responsable, ne se consola jamais de l'avoir vu traîner aux gémonies par ceux-là même qui la veille le portaient aux nues. Jules Favre fut comme tant d'autres une victime de la destinée. Or, je ne suis pas de ces barbares qui crient malheur aux vaincus et leur donnent à terre le coup de pied de l'âne. Toute ma vie, au contraire, j'ai eu une pitié profonde pour les grands hommes tombés du pouvoir, après y avoir été portés par la faveur et l'enthousiasme populaires. Je ne les ai jamais courtisés que dans la mauvaise fortune.

Après nos malheurs de 1870, j'ai été le premier peut-être à oser prendre la défense de Jules Favre, car il était alors le bouc émissaire chargé de tous les péchés d'Israël. J'y mis tout mon cœur et toute mon âme. Par malheur le petit journal littéraire qui publia mon plaidoyer n'avait pas de cautionnement. Poursuivi pour avoir inséré un article jugé politique, il fut condamné à cent francs d'amende. Ce fut ma première condamnation pour délit de presse. J'en suis encore très fier. Quant à Jules Favre, il m'en garda jusqu'à la fin de sa vie une reconnaissance qui me rendait confus mais qui me procura le bonheur inestimable de pénétrer dans son intérieur, de le voir



PORTRAIT DE JULES FAVRE.

dans l'intimité, en pantoufles, comme on dit. Ah ! le cher grand homme ! comme il était bon, généreux et simple ! On pouvait s'adresser à lui sans crainte, il était toujours prêt à vous rendre service, à vous aider de ses conseils. Comme toutes les âmes fortes, il n'avait pas de rancune. Cela ne veut pas dire qu'il fût insensible aux injures qu'on lui faisait. Mais il était né philosophe et trouvait dans ses croyances religieuses la force de supporter toutes les avanies. Sans avoir en matière de religion des idées aussi arrêtées que M. Jules Simon, il avait à cet égard plus d'une affinité avec lui. Ainsi l'on peut dire qu'après Dieu, il n'aima, il ne servit qu'une chose en ce monde, et cette chose c'est la liberté. « Dans le monde moderne, disait-il en 1868, en terminant son discours de réception à l'Académie française, les nations ne peuvent être puissantes qu'à la condition d'être libres et croyantes. Elles ne peuvent être croyantes qu'à la condition d'éclairer leur foi par la raison dégagée de toute entrave. Cette conviction a été l'âme de ma vie. » Jules Favre échappait par l'indépendance et la largesse de son esprit au classement des sectes religieuses ou philosophiques qui se partagent le domaine de l'âme. Il allait aussi bien entendre un sermon à la Madeleine qu'à l'Oratoire Saint-Honoré.

Cependant, quelques années avant sa mort, on avait répandu le bruit qu'il allait abjurer le catholicisme. C'était le moment où MM. Renouvier, Réveil-

laud et autres philosophes prêchaient la conversion en masse au protestantisme. Jules Favre avait consacré dans le *National* une série d'articles au dernier ouvrage de M. de Pressensé, et l'on avait cru lire entre les lignes de son étude qu'il s'apprêtait à embrasser la religion réformée. D'autant qu'il avait épousé sur le tard une protestante.

Je m'émus de cette nouvelle que m'apportaient différents journaux, et lui écrivis pour lui demander ce qu'il y avait de vrai dans les dispositions qu'on lui prêtait. Or, voici ce qu'il me répondit :

« Paris, 4 janvier 1878.

« Cher Monsieur,

« La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire me prouve que je ne me suis pas expliqué assez clairement en répondant à vos premières communications. Vous me supposez catholique libéral : aucun de mes actes, de mes discours ni de mes écrits n'a pu le faire croire. On ne peut être catholique qu'à la condition d'admettre *tous* les dogmes de l'Eglise et d'observer *tous* ses commandements. Je ne suis pas davantage protestant, et la nouvelle que certains journaux auraient donnée de ma prétendue conversion est une invention pure. Le protestantisme est supérieur au catholicisme, parce qu'il repose sur le principe du libre examen qui est le mien. Sa morale est plus précise et il a le mérite de se rapprocher, plus que toute autre secte, de la simplicité évangélique. Il ne me semble pas cependant le dernier mot de la rénovation religieuse que j'appelle de tous mes vœux.

« Cette rénovation consistera dans la réhabilitation complète de la raison humaine éclairée par le triple rayon de la science, de la liberté, du spiritualisme. Nous n'avons donc ni le même point de départ, ni le même but. Je suis convaincu que vos idées de réforme sont inspirées par le sentiment du bien et à ce point de vue j'y applaudis. Mais je ne saurais m'y associer, plaçant la vérité bien au-dessus de ce que vous entendez conserver. »

« JULES FAVRE. »

Cette lettre a toute la valeur d'un testament, et si je la publie aujourd'hui c'est qu'elle nous renseigne exactement sur les idées philosophiques de Jules Favre et qu'elle explique, en des termes qui ne permettent pas l'équivoque, comment un homme né dans la religion catholique peut être amené à appeler un pasteur protestant à ses funérailles, sans avoir au préalable embrassé le protestantisme.

IV

Napoléon III et le prince Albert. — Les hommes d'Etat sous l'empire. — Le duc de Morny, Billault et Rouher. — Les Cinq et l'opposition. — Jules Simon au Corps législatif. — Son discours sur les intérêts de la femme dans les classes laborieuses. — *L'ouvrière* et *l'ouvrier de huit ans*. — Deux lettres inédites. — La séparation de l'Eglise et de l'Etat. — La Constituante et la liberté des cultes. — La constitution civile du clergé. — La politique radicale de Jules Simon et les radicaux d'aujourd'hui. — Le Concordat et la séparation. — Les élections de 1869. — Jules Simon et Lachaud. — Une pièce de vers électorale. — Les candidatures multiples (lettre inédite). — Un mot de Gambetta sur M Carnot. — La manifestation du 26 octobre. — Jules Simon et la peine de mort. — De l'influence des premières fréquentations. — Une poésie de Victor Hugo. — Petitesse de grand homme.

Napoléon III disait, en 1854, au prince Albert qui l'a rapporté depuis dans ses *Mémoires* « qu'il ne permettait pas à ses ministres de se réunir et de discuter les affaires ensemble, que toutes les questions se traitaient avec lui seul et qu'il racontait rarement à l'un ce qu'il avait décidé avec l'autre. »

— Vous me reprochez, disait-il encore au prince Consort, de n'avoir personne à côté de moi qui puisse me remplacer dans les rapports de l'Empire avec les grandes puissances, mais *où trouver un homme ?*

Le mot est dur mais peint exactement le régime·

Jamais règne, en effet, ne fut plus pauvre en hommes d'État que celui de Napoléon III. Avec son tempérament de conspirateur taciturne et d'autoritaire indécis, l'empereur n'aurait pu s'accommoder de ministres qui n'eussent pas fait toutes ses volontés. Aussi pour le représenter dans les Chambres et auprès des différentes cours d'Europe, n'eut-il guère que des domestiques. En réalité, il n'eut que trois hommes à qui l'on ne saurait sans injustice refuser la qualité d'homme d'Etat. Ce furent le duc de Morny, M. Billault, et M. Rouher. Un Parisien, un Breton et un Auvergnat. Je ne compte pas M. Emile Ollivier qui ne fut, à proprement parler, que le ministre des dernières prières.

Quand M. Billault mourut (1863), M. de Morny dit tout haut : l'Empire perd son bras gauche.

A la mort du duc de Morny (1865), tout le monde dit : l'Empire perd son bras droit.

Restait la tête avec M. Rouher, tête forte qui porta le poids de bien des discussions, de bien des responsabilités, mais qui, comme une boussole désorientée, perdit le nord après la mort du duc de Morny.

De ces trois hommes politiques, M. de Morny fut à coup sûr le plus remarquable et le mieux doué. Il n'avait pas l'éloquence de M. Billault ni l'opiniâtreté de M. Rouher, mais quel homme d'action ! quel esprit souple, audacieux, délié ! Il disait que les affaires c'était l'argent des autres. Jamais homme ne sut mieux manier l'argent et brasser les affaires. Il avait

presque autant d'idées financières que M. de Girardin d'idées politiques. A une par jour faites le compte. Avec cela, homme du monde comme pas un. Tour à tour et souvent tout ensemble journaliste, président de la Chambre, auteur dramatique, sa principale force était qu'il se mêlait à tout, qu'il voyait tout, qu'il fréquentait les milieux les plus divers. Si quelqu'un avait pu réconcilier la France libérale avec l'Empire, c'eût été certainement lui.

Un jour qu'il reprochait à M. Billault de trop s'enfermer dans son cabinet ;

— Savez-vous, lui disait-il, pourquoi j'ai fait un bon ministre de l'intérieur ? C'est parce que je vivais à l'extérieur.

Ce mot d'esprit n'a pas cessé d'être juste. Pour faire un bon ministre de l'intérieur il faut, en effet, mettre souvent le nez à la fenêtre et respirer l'air de la rue. Les bruits du dehors, les courants divers de l'opinion publique vous en apprennent mille fois plus que tous les rapports des agents de police et la lecture des journaux officieux.

Le duc de Morny n'était pas seulement très ouvert, très répandu, il était aussi très large d'idées et libéral — à sa manière. Ce n'est pas lui, par exemple, qui aurait fait disparaître les minutes sténographiques des délibérations de la Chambre de 1852 à 1854, s'il avait présidé le Corps législatif à cette époque. Je n'en veux pour preuve que la publication des *Archives parle-*

mentaires qui fut commencée sous ses auspices. Mais M. Billault était un esprit étroit, égoïste, qui ne pensait qu'à lui, et, soucieux de sa réputation, ne voulait à aucun prix laisser derrière lui des minutes qui souvent donnaient tort au procès-verbal détaillé — seul mode de publication des débats autorisé alors par la Constitution. Voilà pourquoi il les fit brûler en quittant la présidence.

M. Billault était entré, en 1837, dans la vie politique comme député de l'arrondissement d'Ancenis. Il avait alors trente-deux ans.

Né à Vannes, il s'était installé de bonne heure comme avocat à Nantes, où il avait épousé une demoiselle Ducoudray-Bourgault. Ce n'était pas d'ailleurs un avocat sans causes. Doué d'une éloquence naturelle, plaidant bien les affaires, il s'était fait rapidement une assez belle clientèle. J'ajouterai qu'il aimait sa charge et qu'ayant été rendu à la vie privée à l'expiration des pouvoirs de la Constituante, en 1849, il en avait pris facilement son parti, comme en témoigne sa correspondance inédite que j'ai eue entre les mains.

Mais il avait prononcé en 1848 un discours sur le droit au travail qui l'avait mis en évidence et désigné au suffrage du prince-président.

Après le coup d'État, on lui trouva un siège, je ne sais plus où, et il fut nommé président du Corps législatif. Il mourut au moment où l'Empire venait de

s'engager dans l'expédition du Mexique, laissant à M. Rouher un poste terriblement difficile et la tâche non moins lourde d'appliquer, de soutenir à la face de l'Europe, « la plus belle pensée du règne. »

Certes, ce n'est pas M. Billault qui eût commis la faute de prononcer ce mot malheureux et tant d'autres comme le fameux « jamais », ou « la politique des trois tronçons ». Ce n'était pas un aigle, il ne voyait pas les choses de très haut, mais il voyait plus loin et plus juste que M. Rouher. Dans ses discours de ministre on retrouvait bien l'avocat habitué à plaider le pour et le contre, son éloquence était plus serrée que chaude; il n'avait pas le cri de l'orateur, mais il avait certainement l'étoffe d'un homme d'État.

— Tête de billot, disait l'empereur.

— Pour vous servir, répondait-il.

Il n'était pas Breton pour rien. Quand il avait avancé une chose, le diable ne l'en aurait pas fait démordre.

M. Rouher était plutôt avoué qu'avocat. C'était un débrouilleur d'affaires. Il avait un vrai talent pour dépouiller un dossier et tirer les choses au clair. Quand l'empereur avait commis quelque bévue — ce qui lui arrivait assez souvent, hélas ! — il disait en riant : Rouher arrangera cela. C'était un de ces chiens fidèles qui ne savent qu'obéir et qui, ne pouvant se consoler de la perte de leur maître, se couchent sur leur tombe et se laissent mourir. M. Rouher est mort à la peine.

Ce fut M. Billault qui eut à soutenir l'assaut furieux des cinq — assaut magnifique où le rire ailé de Picard alternait avec la morgue hautaine de Jules Favre, et qui devait ouvrir la brèche à MM. Jules Simon, Thiers, Berryer, etc., etc. On put dire ce jour-là que les vrais hommes de gouvernement étaient du côté de l'opposition, que le ministère du pays était à gauche. Plût au ciel que la France ait eu alors pour ministre des affaires étrangères, M. Thiers ! pour ministre de l'instruction publique, M. Jules Simon ! pour ministre de la justice, M. Jules Favre ! Nous n'aurions point subi si longtemps le joug de la magistrature servile que l'on sait, l'enseignement primaire eût été porté aussitôt à la hauteur de celui de l'Allemagne, et nous n'aurions point été battus, en 1870, par les maîtres d'école allemands. M. Thiers nous aurait épargné la honte de Queretaro, l'humiliation de Sadowa et la funeste convention de septembre — ces préliminaires fatals de la guerre franco-allemande. Mais il était écrit que l'empire serait toute sa durée le prisonnier de sa propre fortune, et que du jour où il voudrait s'allier à la liberté, il tomberait repoussé par elle !.....

Ah ! que de pages admirables, que de discours superbes nous ont valus ces années de despotisme ! C'est vraiment pendant la période de 1860 à 1870 que les républicains et les libéraux gagnèrent la France à la République et firent l'éducation du suffrage uni-

versel. La tribune de la Chambre des Députés entendit-elle jamais plaidoyers comparables à ceux de Jules Favre et de Jules Simon! A-t-on jamais fait depuis sur le droit de réunion et d'association, sur les associations coopératives, sur la liberté de la presse, sur les droits de l'instruction publique, sur les intérêts des femmes dans les classes laborieuses, voire même sur la peine de mort, un cours public qui vaille celui que fît Jules Simon au Corps législatif dans l'espace de sept ans! J'ai dit un cours : il semble, en effet, quand on relit ses discours d'une inspiration si haute, que Jules Simon se soit proposé, en entrant au Corps législatif, d'y continuer son cours de philosophie à la Sorbonne. Ce qui le distingue des autres orateurs de l'opposition c'est que chez lui la liberté n'est jamais séparée de la morale. C'est au nom de la liberté et de la morale qu'il prononça les deux discours que je retiens ici, d'abord parce qu'ils marquent tout particulièrement dans son existence, ensuite parce qu'ils n'ont rien perdu de leur actualité.

Je veux parler des intérêts de la femme dans les classes laborieuses, et de la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Vous avez tous lu l'*Ouvrière* et l'*Ouvrier de huit ans*. Je n'étonnerai personne en disant que ces deux livres ont exercé une influence considérable en France et à l'étranger (1) sur les lois qui règlent le

1. J'en trouve la preuve dans la lettre suivante (inédite) que je reproduis *in-extenso* en raison de son importance :

travail des femmes et des enfants mineurs dans les usines et les manufactures. Avant d'écrire l'*Ouvrière*, Jules Simon avait parcouru toutes nos grandes fa-

« Paris, le 9 janvier 1869,

« Monsieur le président,

« Je vous remercie beaucoup de la bonne pensée que vous avez eue de m'envoyer un exemplaire du Rapport de M. Kuborn. Je vous prie de m'envoyer un second exemplaire que je présenterai de la part de l'auteur à l'Académie des sciences morales, avec un rapport de quelques mots suivant notre usage.

« Nous n'avons pas, en France, de femmes employées dans les houillères. J'en ai vu à Seraing, et en Angleterre avant la dernière loi; mais le rapport est si clair et si concluant qu'il emportera, je l'espère, l'assentiment des personnes les plus étrangères à la question. Il est hors de doute que le travail des femmes dans les houillères, constitue pour elles et par conséquent pour la société, un double danger physique et moral. Il n'est pas moins évident que l'Etat, en présence d'une nécessité si grave et si manifeste, a le droit de prononcer l'interdiction. Je suis également d'accord avec vous pour la limite de 14 ans pour les jeunes garçons employés dans les mines. Les trois articles que vous proposez sont excellents. Je crois que la loi est toute faite, il n'y a plus qu'à faire des vœux pour que le gouvernement et les chambres l'adoptent dans les termes mêmes de l'Académie. Je n'y voudrais ajouter qu'un quatrième article, pour établir une sanction pénale, et une inspection salariée et régulière, si elle n'existe pas déjà en Belgique, ce que j'ignore.

« Quoique nous n'ayons pas de femmes employées dans les houillères, comme je le rappelais tout à l'heure, le rapport de M. Kuborn sera lu ici avec beaucoup d'intérêt, parce qu'il n'y a qu'une différence de degré entre le travail souterrain et le travail de fabrique. Le mal, dans les houillères, est intolérable, et donne lieu de prononcer l'interdiction absolue pour les femmes et l'interdiction pour les garçons jusqu'à l'âge de 14 ans. Il est moindre dans les fabriques ; pour les femmes, je ne crois pas que l'interdiction puisse être prononcée, je crois seulement que la loi peut fixer à 10 heures, ce qui même est beaucoup, le maximum de la journée ; pour les enfants, jusqu'à treize ans, je n'admets qu'une journée de cinq heures. J'ai tout lieu de croire qu'un projet dans ce sens, comprenant les femmes et les enfants, sera très prochainement présenté au Corps législatif. M. Forcade de la Roquette y travaillait très activement dans les derniers temps de sa présence au ministère des travaux publics. Dans ce projet, si mes renseignements sont exacts, l'âge de l'entrée dans les manufactures sera fixé à 10 ans au lieu de 8. Je tiens surtout à la limite de 5 heures. On pourrait à la rigueur consentir à 6. C'est 6 heures 30 en Angleterre, mais avec huit demi-congés, interdiction absolue du dimanche, du jour de Noël et du vendredi. Les huit heures, actuelle-

briques du Nord et de l'Est, il avait visité les *courettes* de Lille, les *forts* de Roubaix, les *couvents* de Saint-Quentin qui servaient d'asile à des milliers de travailleurs, et il était revenu navré de ce qu'il avait vu. Comment s'étonner après cela de l'avilissement du suffrage universel, de la dépopulation du pays, de la décadence de la famille française ? Quand la femme — cette gardienne naturelle du foyer domestique — travaille du matin au soir, loin de chez elle, dans la promiscuité malsaine des manufactures, M. Jules Simon a raison de le dire : la famille ouvrière n'existe

ment tolérées par la loi française de 1841, et constamment dépassées dans la pratique, entraînent une véritable dégénérescence de la race. Je l'ai constatée de toutes façons, par les tables de mortalité, par les registres d'hôpitaux, et par le résultat des opérations du recensement militaire.

« Je vois que l'Académie a porté son attention sur la mortalité des enfants dont les mères travaillent aux mines ; beaucoup de médecins français sont en ce moment préoccupés de la mortalité des nourrissons pendant la première année, je n'ai pas la prétention de vous l'apprendre : mais j'ai moi-même, il y a quinze jours, fait un rapport à l'Académie sur un mémoire du docteur Brochard, médecin à Bordeaux, rempli des faits les plus désolants et en même temps les plus probants. La mortalité des enfants assistés est particulièrement effroyable ; elle est de 90 pour 100 dans les départements de la Loire-Inférieure et de la Seine-Inférieure. Il y a des femmes connues pour la rapidité avec laquelle les nourrissons périssent entre leurs bras et les maisons de prostitution de Paris ont soin de se procurer leurs adresses. Même pour les enfants que leurs mères n'abandonnent pas, et qu'elles placent elles-mêmes en nourrice, la première année est bien difficile à franchir. Les femmes travaillent jusqu'au neuvième mois et reviennent au métier dès qu'elles peuvent se tenir debout, c'est-à-dire presque sur le champ. Rien qu'en payant aux mères le salaire de 15 jours sans travail (15 jours, c'est bien peu pourtant !) M. Jean Dollfus a diminué la mortalité des enfants de 13 pour 100.

« M. Kuborn a mille fois raison de dire qu'outre les raisons d'humanité, il y a une raison de patriotisme puissante pour supprimer les causes d'un pareil fléau... »

« Jules Simon »

plus. N'allez pas en conclure cependant qu'il condamne le travail de la femme (1). Non, son désir ne va pas aussi loin. Du moment que l'insuffisance du salaire de son mari lui fait une loi de travailler, il voudrait qu'elle fût employée isolément, que son travail fût équitablement rétribué, qu'il n'excédât pas la mesure de ses forces et surtout qu'il ne l'enlevât point à sa vocation naturelle, en rendant le foyer désert et l'enfant orphelin. « Quand les liens de la famille se relâchent, c'est le plus grand malheur qui puisse arriver à un peuple. Il lui importe sans doute d'avoir des lois libérales, des campagnes bien cultivées, un commerce florissant, mais il lui importe encore plus d'avoir des mœurs. C'est le bien qui donne tous les autres et sans lequel toutes les autres ne sont rien. »

Mais par quels moyens pourrait-on rendre la femme au foyer ? Est-ce par l'augmentation du salaire de l'homme ? Hélas ! « on ne saurait oublier, comme le dit Jules Simon, qu'il existe une loi plus forte que toutes les lois écrites dans les codes, plus forte même

(1)... Je suis d'avis, écrivait il à un de ses anciens condisciples à la date du 8 anvier 1869, que les femmes ont, au même titre que nous, le droit de travailler ; que le travail leur est bon, et que l'oisiveté leur est nuisible : qu'il faut par tous les moyens s'efforcer de leur procurer un travail solitaire et sédentaire, conforme à leurs aptitudes, à leurs goûts, et qui puisse se concilier avec leurs devoirs d'épouses et de mères. Je donnerais de bon cœur la dernière goutte de mon sang pour la liberté, et je ne désire pas avec moins de passion de voir renaitre la probité scrupuleuse, l'austérité des mœurs, la chasteté de l'époux et de l'épouse, le respect filial ; je ne sépare même pas ces deux grandes causes, la famille et la liberté. persuadé qu'il faut être esclave du devoir, pour être capable d'exercer et même de comprendre les droits du citoyen... (*Lettre inédite*).

que la charité la plus ardente : c'est la loi économique qui régit tout développement industriel et qui force le fabricant à mesurer ses dépenses sur ses chances de bénéfice et à lutter contre la concurrence étrangère. La hausse même des salaires ne mettrait fin au paupérisme qu'à la condition d'être accompagnée d'une réforme profonde dans les mœurs. » Le problème à résoudre consisterait, suivant l'auteur de l'*Ouvrière,* à sauver l'ouvrier par lui-même. Comment ? en lui inspirant l'amour du travail et de l'économie, en le déshabituant du cabaret. Pour cela, Jules Simon pense qu'il suffirait de lui construire des logements propres, aérés, salubres. Du jour où l'ouvrier aurait un nid convenable, il se plairait chez lui entre sa femme et ses enfants, il fréquenterait moins le cabaret. Ah ! le cabaret, c'est en effet la plaie des cités ouvrières. C'est là qu'on fait la saint lundi, que s'en va le plus clair du salaire de la semaine. « Du jour où le cabaret serait vide, la misère serait à peu près vaincue ! »

Malheureusement les logements d'ouvriers ne sont pas si faciles à faire que le croyait alors M. Jules Simon. Si la chose ne présente pas de grandes difficultés en province, il n'en est pas de même à Paris. Voici quatre ou cinq ans que le conseil municipal étudie cette question : elle n'est guère plus avancée que le premier jour. En théorie cela n'a l'air de rien, il semble qu'il n'y ait qu'à vouloir ; mais quand on

passe de la théorie à la pratique, le problème paraît tout autre. C'est le terrain, la main d'œuvre, le capital de garantie, etc., etc. Ah ! si les moyens de communication étaient plus faciles et moins chers, on pourrait construire des cités ouvrières au-delà des fortifications. Mais tant que le métropolitain ne marchera pas, il ne faut pas y songer. Et puis, est-il bien sûr que l'ouvrier parisien consentirait à se loger dans des cités en dehors de la barrière ? Il faudrait pour cela qu'il changeât du tout au tout, car à l'heure qu'il est il partage sa vie entre l'assommoir et le café-concert, et, pour donner libre carrière à ses goûts de débauche et de plaisir, il a besoin d'avoir son Paris sous sa main. Ne lui parlez pas d'aller habiter à la campagne : la campagne c'est bon le dimanche, quand les beaux jours sont venus. Mais en semaine !... il aime bien mieux loger dans un taudis, à deux pas du boulevard. Ne lui en voulons pas trop, d'ailleurs, de ses mauvaises habitudes. Nous y sommes tous pour quelque chose. Quand je dis nous, je m'entends. On lui a tellement monté la tête en ces dernières années, qu'il avait fini par croire que tout lui était permis, qu'il était le maître de la situation, que la clef de la question sociale était dans sa poche. Hélas ! il en a rabattu depuis et ne tient plus la dragée si haute à ses patrons. Après la série des vaches grasses, les vaches maigres sont venues. La hausse des salaires n'a duré qu'un temps, le travail est vite retombé au

cours moyen. Bref, l'ouvrier parisien ne songe plus à se mettre en grève. Il commence à se rendre compte de ce que les grèves lui coûtent. Ah ! que ne suit-il le conseil de Jules Simon ! Il veut être libre, il veut être maître de son sort, c'est très bien. Que n'épargne-t-il alors, au lieu de vivre au jour le jour, sans souci du lendemain ? Il n'y a que les caisses de secours mutuels et de retraite, les associations alimentaires, l'épargne enfin qui puisse protéger l'ouvrier contre ses trois grands ennemis : le chômage, la maladie et la vieillesse ; de même que c'est l'ordre et l'économie qui seuls puissent permettre le retour des femmes dans la famille.....,

Je viens de résumer à grands traits les travaux de Jules Simon sur la question ouvrière. Je me propose à présent d'étudier avec lui la question délicate entre toutes des rapports de l'Eglise et de l'Etat qu'il trancha carrément par la séparation dans son discours du 3 décembre 1867.

Et d'abord examinons la question au point de vue historique. Tous les libéraux sont d'accord aujour d'hui pour déplorer que l'Assemblée constituante n'ait pas proclamé la liberté des cultes. C'était, en effet, en 1790, la solution naturelle et logique. Mais l'Assemblée constituante ne comprenait pas qu'on entreprît de révolutionner la société civile sans révolutionner l'Eglise. L'Eglise et l'Etat ayant vécu maritalement sous la monarchie absolue, il lui sembla

qu'ils devaient continuer à vivre ensemble sous la monarchie constitutionnelle, sauf à modifier l'esprit et la lettre de leur contrat de mariage. La séparation, si tant est qu'elle l'ait envisagée sérieusement, avait le tort à ses yeux de créer un Etat dans l'Etat, et comme le haut clergé n'était rien moins que libéral. elle craignait que l'Eglise de France, une fois émancipée et abandonnée à elle-même, ne devînt un centre de résistance, un foyer de conspiration.

D'un autre côté, elle se faisait un scrupule de rompre avec l'Eglise, après l'avoir dépouillée de ses biens. La séparation, prononcée à peine les premières enchères ouvertes, n'était-ce pas un vol manifeste que l'honnêteté politique lui défendait de commettre ? Dans ces circonstances, après avoir pesé le pour et le contre, l'Assemblée constituante ne vit de salut pour l'Etat que dans une transaction avec l'Eglise, et quelle transaction !

Quand on étudie les préliminaires de la constitution civile du clergé, il est facile de voir que la Constituante n'entendait rien aux affaires ecclésiastiques et qu'elle était dominée- en matière religieuse, par la philosophie du dix-huitième siècle. Comme la Révolution avait affranchi la glèbe, elle crut qu'il dépendait d'elle d'affranchir le bas clergé et de renouveler la face de l'Eglise de France, en déchirant le concordat de 1516 qui l'avait humiliée devant la cour de Rome, et en la ramenant, par delà le régime des

pragmatiques, au principe électif de la primitive Eglise chrétienne. Pure illusion de philosophes. L'expérience aurait dû lui enseigner qu'on ne peut réformer l'Eglise qu'avec le concours de la papauté, et que tous les gouvernements qui ont voulu lui faire violence — sauf Henri VIII en Angleterre — ont dû, tôt ou tard, plier le genou devant elle. Il n'y avait qu'un seul moyen de restaurer l'Eglise gallicane en 1790 ; ce moyen c'était la séparation.

Mais, dira-t-on, la séparation de l'Eglise et de l'Etat entraînait logiquement la suppression du budget des cultes ou la restitution à l'Eglise des biens que l'Etat s'était appropriés. C'est encore là une erreur. Quand l'assemblée nationale décréta que les biens du clergé seraient mis à la disposition de la nation, elle créa le budget des cultes pour l'indemniser. Cette indemnité n'était pas un salaire, et il ne vint alors à l'esprit de personne que la rente servie au clergé par l'Etat aliénerait son indépendance au point d'en faire une armée de fonctionnaires à merci. Il restait libre de toute attache officielle et ne devait aucune reconnaissance à l'Etat, — surtout le haut clergé qui, dans la confiscation de ses biens, perdait d'un seul coup cent cinquante millions sur les deux cents millions qui formaient le revenu annuel de l'Eglise de France en 1789.

L'Assemblée constituante pouvait donc fort bien prononcer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tout

en maintenant le budget des cultes, la preuve en est que ce *modus vivendi* est pratiqué actuellement en Belgique. Le budget des cultes était entre les mains du gouvernement un moyen pratique de contrôle et de surveillance, qui avait cet avantage inappréciable de ne présenter aucun caractère vexatoire et d'établir par le traitement une égalité relative entre les soixante mille desservants et le clergé supérieur. Mais avant il y avait à prendre des mesures d'ordre public, telle que la suppression des maisons religieuses, à l'exception toutefois des congrégations enseignantes ou hospitalières ; le retrait à l'Eglise des registres de l'Etat civil ; l'établissement des élections ; une nouvelle délimitation des évêchés et des paroisses, surtout des évêchés qui, comme ceux de Metz, de Toul, de Verdun, de Saint-Dié, de Nancy, étaient suffragants d'un archevêque étranger (1) : — toutes mesures qui étaient réclamées par les cahiers de la plupart des baillages et des sénéchaussées, mais qui exigeaient d'habiles négociations avec Rome.

Boisgelin, archevêque d'Aix, s'engageait à faire approuver la constitution civile par le Pape, si on l'envoyait en mission auprès de lui ; et dans les archives romaines apportées en France par Napoléon Ier,

1, Par un désordre inexplicable, ces évêchés relevaient de l'archevêché de Trèves, de même que ceux de Bâle et de Lausanne relevaient de l'archevêché de Besançon et ceux de Tournai et de Namur de l'archevê ché de Cambrai.

l'abbé Grégoire a trouvé une lettre de M. Jalabert, alors supérieur du petit seminaire de Toulouse, qui écrivait de Paris à Pie VI « pour le prier d'adresser un bref de *propre mouvement* aux évêques de France, étendant provisoirement leur juridiction au-delà des limites de leurs diocèses, et autorisant provisoirement entre les métropolitains aussi désignés par l'Assemblée nationale, à instituer canoniquement les évêques qui seraient élus, même dans les sièges de nouvelle création. »

Il est donc probable que si l'on avait négocié avec la cour de Rome, elle eût sanctionné les mesures prises en vue de la séparation. Mais l'Assemblée nationale trouva plus commode de déchirer purement et simplement le concordat et de le remplacer par une constitution civile qui supprimait les ordres monastiques (12 février 1790), changeait le mode d'élection et d'institution des évêques et des curés (12 juillet et 24 août 1790); — s'imaginant sans doute qu'elle donnait satisfaction au Pape, en déclarant, dans une clause additionnelle, qu'elle n'entendait point porter atteinte à son autorité et que les évêques, tout en n'étant plus nommés par lui, ne cesseraient point de correspondre avec lui.

Bien plus, elle poussa la méfiance et l'imprévoyance jusqu'à obliger le clergé à prêter serment à la constitution, ajoutant que « ceux qui n'auraient pas prêté, dans les délais déterminés, le serment pres-

crit, seraient réputés avoir renoncé à leur emploi et qu'il serait pourvu à leur remplacement, comme en cas de vacance par démission. » (Décret du 27 novembre 1790).

C'en était trop, le serment avait excédé la mesure; aussi ne fut-il prêté que par un seul archevêque, celui de Sens, et par quatre évêques, ceux de Viviers, d'Orléans, d'Autun et de Lydda (1). Tous les autres évêques et archevêques le refusèrent. Parmi les prêtres, Grégoire assure que la majorité jura fidélité à la constitution. Le clergé se trouva ainsi partagé en deux camps : les assermentés et les réfractaires. D'où le schisme et la guerre civile, car la guerre de Vendée fut allumée et conduite par les insermentés à qui les évêques envoyaient du fond de leur exil le cri de guerre jeté par Pie VI à la Révolution.

Ce serment politique fut, je le répète, le vice capital de la constitution civile, il rappela le trop fameux formulaire d'Alexandre VII et servit de prétexte aux ennemis de l'ordre de choses nouveau.

La Constituante s'en aperçut trop tard.

Pourquoi faut-il qu'elle n'ait pas eu la hardiesse ou la bonne inspiration de choisir, entre les deux routes qui s'offraient devant elle, le chemin direct de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ? Ce chemin, assurément, avait ses ronces et ses obstacles, mais il n'au-

(1) A cette époque l'Eglise de France comptait 18 archevêques et 113 évêques.

rait pas conduit la France au cul-de-sac de la Terreur, et dans tous les cas, il lui aurait épargné cette halte fatale ou plutôt ce retour en arrière qu'on appelle le Concordat.

Car enfin, qu'est-ce que le Concordat? « C'est un traité conclu, dit M. Jules Simon, entre l'Etat et l'Eglise, pour se céder l'un à l'autre, au détriment de la liberté de conscience, une part de la souveraineté qu'ils n'ont pas. L'Etat vend à l'Eglise la liberté des citoyens, pour obtenir d'elle la paix et un appui; l'Eglise vend à l'Etat ce qu'elle croit ou ce qu'elle dit être la vérité absolue, pour obtenir de lui le privilège d'enseigner seule, et celui de s'enrichir.

« Conséquence : l'Eglise dans l'Etat est l'abdication de la foi religieuse; l'Etat dans l'Eglise est la négation absolue de toute liberté; le Concordat est tout ensemble la foi avilie et la liberté proscrite. Il faut donc rejeter toute alliance entre le temporel et le spirituel. Proclamer leur séparation, ce n'est pas autre chose qu'exprimer le dogme à la fois si nécessaire et si simple de la liberté de conscience » (1).

Ainsi parle M. Jules Simon. Mais alors, vont s'écrier ses adversaires politiques, comment expliquer que l'auteur de la *Politique radicale* se prononce aujourd'hui pour le maintien du Concordat, quand il en demandait la suppression il y a vingt-trois ans?

1. *La liberté de conscience*, page 321.

La réponse est toute simple et cette contradiction n'est qu'apparente. En 1867, Jules Simon se réclamait de la liberté pour attaquer le Concordat; c'est encore de la liberté qu'il se réclame aujourd'hui pour le défendre. Je m'explique. Quel est l'homme de bonne foi qui oserait soutenir que la situation respective de l'Eglise et de l'Etat est la même aujourd'hui qu'il y a vingt-trois ans? En 1867, le pape était encore roi de Rome; il était protégé par les baïonnettes françaises; l'Eglise était maîtresse de l'enseignement en France à tous les degrés, et l'empire se faisait le serviteur complaisant de la faction ultramontaine. Le Concordat pouvait donc passer alors pour un instrument d'oppression. En est-il de même aujourd'hui? Poser la question c'est la résoudre. Non seulement le pape a perdu son pouvoir temporel, depuis le discours de Jules Simon sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais on a chassé les jésuites de l'enseignement secondaire, on a laïcisé toutes les écoles publiques, et la liberté des cultes est si complète, que le P. Hyacinthe a pu ouvrir une chapelle gallicane à Paris. Tout cela s'est fait en quinze ans sous le régime concordataire. On ne peut donc plus dire que le Concordat opprime la liberté de conscience. En 1867, Jules Simon défendait la liberté civile contre les empiètements de l'Eglise. En 1886, c'est contre le radicalisme lui-même qu'il défend le Concordat. Oui, contre le radicalisme! car entre les radicaux de 1867 et ceux

d'aujourd'hui, il y a un abîme. « Le radicalisme dont il s'agit, disait Jules Simon dans la préface de la *Politique radicale*, c'est le radicalisme dans le sens de la liberté. » Le radicalisme du jour est synonyme d'oppression — en matière religieuse. On a changé l'enfant en nourrice et c'est le père qu'on accuse d'avoir changé. Eternelle comédie humaine!

Non, il n'est pas vrai que Jules Simon ait changé d'avis à l'endroit du Concordat. C'est un séparatiste convaincu qui n'accepte le Concordat que comme pis aller, parce qu'il sait bien qu'une dénonciation violente déchaînerait une fois encore la guerre civile en France. Si la séparation devait avoir pour conséquence de réaliser son rêve qui est celui de Cavour, à savoir l'Eglise libre dans l'Etat libre, il la voterait des deux mains immédiatement, mais ce n'est pas ainsi que l'entendent les radicaux. Pour eux, la séparation de l'Eglise et de l'Etat entraîne fatalement la suppression du budget des cultes, le retour à l'Etat et aux communes de tous les édifices religieux — toutes choses sur lesquelles Jules Simon faisait ses réserses les plus expresses dans son discours sur la question romaine et dans la *liberté de conscience*.

En voulez-vous la preuve? la voici : « Il y a trois sources de complications dans la législation des cultes : la première tient aux conditions matérielles d'existence de chacun d'eux, la seconde aux rapports nécessaires des cultes avec les circonstances princi-

pales de la vie, et la troisième à la nature du dogme et à l'organisation de la hiérarchie dans chaque Eglise.

« Voici d'abord la question des édifices religieux, qui est fort grave. Dans l'état actuel de notre société, avec la division des fortunes, l'habitude de jour en jour plus générale de jeter ses capitaux dans l'industrie, l'indifférence subsistante en matière de religion, le manque absolu d'esprit d'association et d'initiative entretenu par la centralisation absolue de tous les pouvoirs, il y a tout lieu de craindre qu'on n'arrive pas sans le secours du gouvernement à construire des édifices religieux convenables et à les entretenir dignement.

« D'ailleurs, que fera-t-on de tous les édifices actuellement construits ? S'ils rentrent dans les mains de l'Etat, il sera obligé de les raser ou de les vendre. Les raser, c'est de la démence ; les mettre aux enchères, c'est une profanation et une source d'impossibilités. On l'a assez vu en 1791 et même en 1795 malgré les dispositions du décret du 11 prairial, inspiré par une pensée de conciliation et de tolérance. Ainsi, de ce côté, il y a des difficultés et des embarras de toutes parts.

« Quant à la suppression du budget des cultes, ce n'est pas certes une mesure à laquelle on puisse se déterminer légèrement..... Si on supprimait le budget des cultes il faudrait recourir aux cotisations régu-

lières, tolérer, par conséquent et même encourager la solidarité des membres de chaque église entre eux, dans toute l'étendue du pays et leur permettre d'avoir une caisse centrale, des administrateurs de cette caisse et des collecteurs. N'est-ce pas avec le temps, fonder un Etat dans l'Etat ?..... »

Il fallait un certain courage pour oser mettre sous les yeux des doctrinaires, qui sont toujours les plus ardents, les difficultés que présentait, résolue dans le sens de la séparation immédiate, la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Mais Jules Simon n'en manqua jamais quand il s'agit de faire son devoir et de défendre ce qu'il croyait être la vérité. C'est même ce qui fit sa force dans l'opposition sous l'empire, et ce qui lui vaut encore aujourd'hui le respect de ses adversaires les plus acharnés.

Sa parole éloquente et mesurée, la campagne vigoureuse qu'il avait menée en faveur de toutes les libertés lui avaient conquis une telle popularité dans le pays qu'elle balançait celle de Jules Favre. Et ce n'est pas peu dire. Je crois même qu'il avait plus d'influence sur les comités électoraux de Paris et de la province. Aussi l'empire, aux élections de 1869, eut-il recours à mille moyens pour le faire échouer à Bordeaux et à Paris, dans la huitième circonscription qu'on avait remaniée pour les besoins de la cause, et où il avait pour principal concurrent l'avocat Lachaud. Peine perdue. Jules Simon eut plus de 17,000

voix à Bordeaux sur 29,000 votants et plus de 30,000 à Paris. Je ne compte que pour mémoire les cent mille suffrages qui lui furent donnés dans un certain nombre de collèges. Une recommandation, un mot de lui suffisait alors pour faire agréer un candidat. Les temps sont bien changés. Il n'eut pourtant pas le pouvoir d'empêcher les candidatures multiples de se produire en 1869. On se souvient que Jules Favre fut combattu à Paris par Henri Rochefort et qu'il passa avec peine au second tour. Gambetta se porta, lui aussi, contre Carnot, malgré l'opposition de Jules Simon qui ne le lui a jamais pardonné.(1) Je ne sais même pas si leur vieille querelle ne date pas de là. Jules Simon conseillait à Gambetta de se porter contre Emile Ollivier, disant que Carnot était un de leurs amis, un de ceux qui avaient le plus de titres à la reconnaissance du parti républicain.

(1) Voici à titre de curiosité une pièce de vers qu'on répandait sous la forme d'un placard-affiche dans la 21e section de la 8e circonscription.

Vous, électeurs de ces collèges,
Votez avec conviction,
Surtout redoutez les manèges
Des gens de révolution.
Prenez vos députés parmi les hommes sages,
Parmi ceux dont la vie est une caution,
Ils ont seuls droit à vos suffrages.
Repoussez, à tout prix, ces grands, ces beaux parleurs,
Qui se décorent du titre d'orateurs
Et dont les creux discours énervent tous les cœurs.
Les voyez-vous prenant leurs aises,
Vous débiter mille et mille fadaises.
Ils voudraient, c'est leur but, infiltrer dans nos mœurs,
Leurs sentiments odieux, destructeurs ;
Je ne les nomme pas, ma plume s'y refuse.
De ces désorganisateurs,
Chacun de nous a deviné la ruse.

Et Gambetta de s'écrier que Carnot était « une fichue bête. » Ce qui prouve, comme l'écrivait Jules Simon à la date du 18 janvier 1869, que « les républicains les plus illustres étaient déjà accablés sous les calomnies et la malveillance de leurs amis. »

Au surplus, voici sa lettre (1). Je la donne ici dans son entier, parce qu'elle nous fait connaître exactement la situation du parti républicain à la veille de la bataille électorale :

« 18 janvier 1869.

« Mon cher ami,

« Je n'ai pas le temps de réfléchir assez mûrement à votre projet, pour donner mon opinion avec sécurité. Voici quelques objections :

(1) Cette lettre est inédite.

Ils sont connus; les bons Français
Proscriront leurs noms à jamais.
Moi, j'aime l'empereur, hautement je l'avoue,
Il nous a tous sauvés, nul ne me dé avoue.
Montrons-nous en reconnaissants.
Et votons pour ses partisans.
Souvenons-nous en bien, l'union fait la force.
Ne nous laissons pas prendre à la trompeuse amorce
Que nous tendent nos ennemis,
Ces vils artisans de discorde
Voudraient troubler notre concorde,
Leurs efforts seront vains si nous restons unis.
Oui, nous triompherons, car notre cause est sainte.
Electeurs, mes amis, ne formons qu'un faisceau,
Soutenons-nous, soyons sans crainte,
Arborons le même drapeau.
Comme un gladiateur qui se rend dans l'arène,
Rassemblons notre force au moment de l'assaut,
Qu'en allant au scrutin, amis, rien ne nous gêne,
Nous sauvons le pays, si nous nommons Lachaud.

« 1° Nous sommes bien près des élections ; il y a des engagements pris, des efforts faits. Il n'est pas toujours habile de venir tout à coup parler d'un changement de front dans un collège électoral. Il sera difficile de propager en si peu de temps une doctrine nouvelle.

« 2° La multiplicité des candidatures a pour conséquence le fonctionnement des voix opposantes, tandis que toutes les voies obéissantes se concentrent sur le candidat officiel. Songez aux votants de Panurge qui ne vont qu'aux gros bataillons ; cela peut faire une difficulté pour les seconds tours. Je n'exagère rien, je ne dis pas que ce sera ordinaire.

« 3° La multiplicité des candidats aura pour conséquence l'inaction de nos candidats. N'est-ce pas très grave ? En l'absence du candidat et de l'impulsion qu'il donne, il n'y a que mollesse ou divergence. L'administration, au contraire, a une armée centralisée qui ne recule devant aucun sacrifice et qui croit n'avoir rien à craindre des pouvoirs impériaux. Le candidat officiel, qu'il soit honteux ou impudent, dirige en maître ou se laisse diriger en valet ; mais dans tous les cas, l'action est énorme et l'unité d'action complète.

« Ces objections, mon cher ami, sont celles qui me frappent en vous écrivant ; la troisième surtout mérite qu'on y songe. Vous ne voyez pas comme moi le détail de ce qu'on peut et de ce que l'on ose contre nous ; vous ne savez pas, ou du moins vous ne savez pas par une expérience aussi personnelle combien la présence et l'énergie d'un honnête homme sont nécessaires pour triompher de certaines manœuvres. Les *honteux* surtout sont difficiles à déjouer,

parce qu'ils mentent. Leurs déclarations d'indépendance, si grotesques quand elles sont accompagnées à l'orchestre par les plus bruyantes et les plus audacieuses déclarations des préfets et des gardes-champêtres, font encore des dupes dans notre pauvre pays. Comment lutteront vos candidats absents, qui ne sauront pas même s'ils travaillent pour eux? Ils laisseront leurs noms aller sur leur bonne foi. Et qui donc maintenant a un nom en France? Les républicains les plus illustres, qui méprisent aisément les injures de leurs adversaires naturels, sont accablés sous les calomnies et la malveillance de leurs amis.

« Vous pouvez me dire que, pensant ainsi, je ne devrais pas avoir plusieurs candidatures. Je les ai malgré moi; j'en préviens mes amis; ils ont persisté et exigé; j'ai cédé, mais à condition qu'ils seraient toujours libres, jusqu'au dernier moment, de me remplacer, s'ils trouvaient un candidat ayant les mêmes opinions, la même énergie et plus de loisir.

« Maintenant, ces réserves faites, je vous déclare que votre plan me paraît très sérieux, et que, malgré vos objections, je suis bien tenté d'y adhérer et de le recommander, pourvu qu'on n'en fasse pas une règle absolue, applicable dans tous les cas et dans tous les lieux. Il épargnerait à ceux qui sont déjà sur la brèche, le travail surhumain des cinq ou six candidatures qu'on leur impose. Car vous avez bien raison de le dire, c'est un fardeau écrasant pour des gens déjà très occupés, sans compter qu'on leur reproche ce sacrifice comme une ambition, et cette preuve de force comme un aveu d'inquiétude et de faiblesse. Il donnerait plus de chances aux jeunes gens, ou pour mieux dire aux nouveaux; et il faut,

de toute nécessité, à la prochaine assemblée, une infusion de sang jeune. Dans l'état actuel, nous pouvons faire des hommes, mais nous ne pouvons faire des réputations. Tout le monde n'a pas la chance d'un coup de tonnerre comme notre ami Gambetta. Si je parlais, dans la plupart des collèges, de la supériorité d'André Cochut, en toutes matières économiques, des ressources infinies de Laurier, de l'éloquence de Durier, de la vôtre, mon cher ami, de celle d'André Rousselle, du talent si éclatant de Ferry, comme orateur et comme publiciste, de la science consommée de Hérold, de son dévouement incomparable, depuis tant d'années, des études de Clamageran, d'Allain-Targé, on me dirait de tous les côtés ce qu'on disait de moi-même il y a cinq ans : il n'est pas connu. Cela n'est pas gai, non pas pour nous, mais pour la situation. Votre projet remédierait à cela ; il créerait des noms, et il rendrait possible, à la rigueur, de s'en passer. Vous ne vous faites pas une idée de la popularité de Floquet dans les campagnes de Béziers ; il la doit à sa candidature, et non pas à l'empereur de Russie. Autre exemple : je suis persuadé que si on n'avait touché ni à Bordeaux ni à Lyon, Lavertujon et Frédéric Morin n'auraient eu qu'à se montrer dans leurs anciennes circonscriptions. Vous avez d'ailleurs l'argument très puissant, très logique au point de vue du droit, de permettre la manifestation, sinon la présentation des nuances. C'est même ce qui me séduit surtout dans votre plan, moi qui adore le droit des minorités.

« Je vous dirai même qu'il y a longtemps que je prêche à tout le monde le principe d'avoir un candidat partout. On me répond qu'il faut du temps et de l'argent à perdre dans certains collèges inabordables. Nous aurions du temps à la

rigueur, nous aurions de l'énergie à revendre; mais nous n'avons pas d'argent. On en a fait un reproche à notre ami Dréo qui porte si crânement son titre de candidat de la misère. Il n'est pas dans la misère, ni nous non plus; mais nous n'avons guère que notre travail, et les candidatures, grâce aux financiers et aux chambellans, deviennent ruineuses. Est-ce qu'avec votre système on échappera aux dépenses? Je ne le vois pas trop; il faudra toujours des bulletins, des affiches, des porteurs et des salles de réunion. Vous croyez que le candidat s'effaçant, le comité sera bien obligé de paraître et de payer. Je l'espère sans trop y compter. Nous sommes encore un peuple très correct. Même pour nous dévouer à une idée, il faut qu'elle s'incarne.

« Mais je vous quitte, cher ami, et sans me relire, et sans vous parler de Boulogne dont pourtant je veux vous parler. Ne pourriez-vous pas venir dîner avec moi jeudi à sept heures? Pas de réponse, bonne réponse. A vous de cœur. »

« Jules SIMON ».

Si Jules Simon ne put empêcher les candidatures multiples de se produire à Paris et en province, sa double élection à Bordeaux et à Paris (il opta pour Bordeaux) et l'espèce de plébiscite républicain qui se fit dans toute la France sur son nom, lui donnèrent une autorité considérable sur l'opposition. Il en profita pour calmer certaines ardeurs belliqueuses et pour prévenir quelques mois plus tard une collision qui certainement aurait été sanglante, entre la force armée et le peuple. On sait que le ministère avait, en

violation de la Constitution de 1852, prorogé la Chambre au 29 novembre. Cette prorogation maladroite et qui paraissait, non sans raison, comme un défi porté au suffrage universel, avait soulevé les protestations indignées de la presse libérale et la colère des journaux avancés. Le *Réveil* de Delescluze, entre autres, avait déjà convoqué le ban et l'arrière-ban du parti radical à une grande manifestation qui devait avoir lieu devant le Palais-Bourbon le 26 octobre, date extrême à laquelle aurait dû se faire l'ouverture des Chambres. Bref tout était prêt pour un coup de main, quand on eut le bon esprit de prendre conseil de Jules Simon. La réponse ne se fit pas attendre, et voici dans quels termes elle était formulée :

« On nous demande si une manifestation à la date du 26 octobre peut servir les intérêts de la démocratie.

« Nous répondrons, après examen approfondi : Non, elle ne peut les servir ; au contraire, elle aurait pour résultat une répression impitoyable, probablement sanglante ; elle fournirait à la réaction des armes ; elle retarderait pour longtemps la victoire à laquelle nous touchons. Nous sommes unanimes pour conseiller à nos amis de ne descendre dans la rue sous aucun prétexte, de ne pas céder à de généreuses impatiences, de repousser les agents provocateurs.

« La Chambre dédaigneusement prorogée, un senatus-consulte délibéré, voté, promulgué pendant le silence forcé des représentants du peuple, la Constitution de 1852 violée par ceux-là même qui l'ont faite et qui n'existent que par elle;

la volonté du pays méconnue ou méprisée, expliquent l'irritation populaire.

« Mais le 29 novembre n'est pas loin de nous, et nous saurons ce jour-là protester contre les injustices du passé et revendiquer les libertés de l'avenir.

« Ne donnons pas de chances au hasard, notre succès est certain par le calme, l'union et la résolution inflexible de réclamer dans l'avenir la totalité des droits du peuple. »

Cette consultation était trop sage pour n'être pas écoutée. Gambetta refusa de s'associer à la manifestation du 26 octobre, qui n'eut pas lieu, et l'ouverture de la session se fit sans bruit.

C'est dans cette législature qui devait être si courte et si terrible que Jules Simon prononça son fameux discours contre la peine de mort. Je n'en dirai qu'un mot. S'il est vrai qu'on est toujours quelque peu l'homme de ses premières lectures, à plus forte raison l'est-on de ses premières fréquentations. Jules Simon nous a raconté, dans l'*affaire Nayl*, qu'au temps de sa jeunesse, il passait une partie de ses vacances chez un ancien aumônier de la prison de Vannes, l'abbé Moisan, devenu sur le tard curé d'Auray. « Tous les condamnés qu'il avait assistés à la mort, l'abbé Moisan les croyait innocents, et cela du fond de son âme. Je crois bien qu'il n'excluait pas de cette absolution universelle ceux qui lui avaient avoué leur crime. Il trouvait quelque moyen de les transformer en martyrs; ils étaient tout au moins victimes de leur édu-

cation ou des circonstances, ou de l'organisation sociale. Quant aux condamnés politiques, il ne les croyait pas seulement innocents, il les tenait pour des héros... On comprend qu'il était ennemi déclaré de la guillotine. »

Voilà l'homme dont Jules Simon subit l'influence manifeste en ce qui concerne la peine de mort. Le discours qu'il prononça sur la matière, le 21 mars 1870, eut un retentissement considérable et lui valut les vers suivants de Victor Hugo :

A JULES SIMON.

Cent mille hommes, criblés d'obus ou de mitraille,
Cent mille hommes, couchés sur le champ de bataille,
Tombés pour leur pays par leur mort agrandi,
Comme on tombe à Fleurus, comme on tombe à Lodi,
Cent mille ardents soldats, héros et non victimes,
Morts dans un tourbillon d'événements sublimes,
D'où prend son vol la fière et sainte Liberté,
Sont un malheur moins grand pour la société,
Sont pour l'humanité, qui sur le vrai se fonde,
Une calamité moins haute et moins profonde.
Un coup moins lamentable et moins infortuné,
Qu'un innocent — un seul innocent — condamné,
Dont le sang, ruisselant sous un infâme glaive,
Fume entre les pavés de la place de Grève,
Qu'un juste assassiné dans la forêt des lois
Et dont l'âme a le droit d'aller dire à Dieu : Vois !

VICTOR HUGO.

Hauteville-House, 24 mars 1870.

Après avoir lu vos belles paroles du 21 mars contre la peine de mort.

Victor Hugo et Jules Simon étaient de vieux amis. Leurs relations dataient du temps où l'auteur du *Devoir* était encore à l'école normale. C'est Jules Simon qui fut le correspondant de Victor Hugo durant ses dix-huit ans d'exil; c'est lui qui fit le mariage de Charles Hugo et qui après sa mort devint le tuteur de ses enfants. Eh bien ! croirait-on que lorsqu'il imprima les vers qu'on vient de lire, le poète des *Châtiments* oublia de les dédier à celui qui les avait inspirés. C'était quelque temps après la fameuse campagne de l'article 7. Jules Simon était alors en butte à toutes sortes de calomnies dans la presse républicaine. On le traitait de renégat, de parjure, parce que dans la circonstance il demeurait fidèle à la liberté, et telle est la lâcheté des hommes, que ses plus anciens amis n'osaient lui tendre la main. Victor Hugo fit comme le commun des mortels. Pour ne pas compromettre sa popularité chaque jour grandissante, il effaça le nom de Jules Simon en tête de sa pièce de vers contre la *Peine de mort*. De la part d'un homme de cette taille il faut avouer que c'était bien petit !...

V

Souvenir du 4 septembre. — Sedan jugé par Waterloo. — Le gouvernement de la Défense nationale. — Comment Jules Simon s'empara du ministère de l'Instruction publique. — Il rend leurs chaires du collège de France à MM. Edgar Quinet et Ernest Renan. — Pourquoi Michelet ne fut pas réintégré dans la sienne ! — L'affaire Mottu. — Une anecdote sur le 31 octobre. — Une lettre de Jules Simon à Jules Favre. — Ce que dira l'histoire du gouvernement de la Défense nationale.

Voici venue l'année terrible. Je passe sur le ministère Ollivier, sur la déclaration de guerre et les désastres qui la suivirent, et j'arrive au 4 septembre. J'ai gardé de cette journée un souvenir inoubliable, et c'est par une anecdote que je commencerai. Quelques jours après la sanglante bataille de Gravelotte j'avais reçu chez moi un vieux soldat de Waterloo qui n'avait jamais vu Versailles et qui désirait le voir avant de mourir. La veille du 4, qui était un samedi, je lui proposai de l'y conduire le lendemain. Il accepta, se coucha de bonne heure pour être levé au petit jour, et le dimanche matin, nous partions joyeux

pour Versailles. Inutile de dire que nous n'avions pas le moindre pressentiment d'une révolution. Il faisait ce jour-là un temps superbe. J'aurais pu remarquer que les visages étaient consternés, je ne m'en aperçus pas. Seulement, au détour d'une petite rue qui donne sur le boulevard,je vis une affiche blanche nouvellement placardée.Je m'approche,mon vieux compagnon aussi : Horreur ! l'empereur avait été fait prisonnier avec quatre-vingt mille hommes ! Je crus que j'allais tomber à la renverse, mon sang n'avait fait qu'un tour et m'avait sauté à la figure. Quant au vétéran de Waterloo,il ne trouva qu'un juron pour exprimer sa colère. « Sacré n. de D. de lâche ! » s'écria-t-il ! Et nous nous acheminâmes machinalement vers la gare St-Lazare, lui rongeant ses poings, moi dévorant mes larmes,

En montant l'escalier de la gare, deux messieurs portant le brassard des ambulances et ayant une bourse à la main nous abordent en disant :

— Pour les blessés de l'armée, s'il vous plaît !

Nous leur donnons notre obole et puis nous entrons dans la salle d'attente.

Elle était pleine de gens à mine longue qui s'interrogeaient ou lisaient les journaux d'un air navré. Quelle drôle d'idée d'aller se promener à Versailles par un jour semblable ! Mais le bonhomme y tenait. Nous prenons le train et nous voilà partis. En arrivant à Versailles nous crûmes entrer dans une ville

abandonnée. Pas une âme, pas un chien dans les rues, Ce n'est qu'en entrant dans le parc que nous rencontrâmes un garde à moustache grise, décoré de la médaille militaire et de la Légion d'honneur, qui nous demanda des nouvelles de l'empereur.

— Votre empereur, dit le vieux de la vieille, est un sacré lâche, et si son oncle vivait il lui ferait sauter la cervelle.

— Pourquoi cela ?

— Comment ! il s'est rendu à Sedan avec quatre-vingt mille hommes !... Napoléon Ier n'en avait pas autant le matin de Waterloo !

Là-dessus nous tirons au garde ahuri notre révérence, nous visitons en courant une partie du parc, le palais, le musée, et nous reprenons le chemin de fer. Il nous tardait de rentrer à Paris,

En descendant l'escalier de la gare deux quêteurs nous tendirent une bourse en disant :

— Pour les blessés de la République, s'il vous plaît !

— Tiens, s'écria le vieux grognard, est-ce que la République serait proclamée ?

— Oui monsieur.

— Eh bien, alors, vive la République !

Effectivement, quand nous arrivâmes à la hauteur du boulevard, une foule immense y circulait, criant, chantant, gesticulant comme s'il s'était agi de célébrer une grande victoire. Hélas ! si nous étions débarrassés de l'empire, nous avions sur les bras l'invasion

étrangère, comme en 1815, et pas l'ombre d'une armee pour l'arrêter. Encore quelques jours, et les Prussiens seraient aux portes de Paris. Mais pour le moment personne n'y songeait. On était bien trop heureux d'avoir renversé un gouvernement qui nous était odieux à si juste titre. Et pour manifester son contentement, la population parisienne arrachait aux boutiques les enseignes aux armes impériales, décapitait les aigles au fronton des édifices, et débaptisait sur le champ la rue du 10 décembre qui devenait la rue du 4 septembre.

Jamais révolution ne fut plus joyeuse et plus pacifique.

« La révolution du 4 septembre, disait M. Saint-Marc Girardin, a cédé plus qu'aucune autre à la force des choses ; elle s'est faite sans bataille et sans résistance. Aucune autre révolution n'a plus épargné, dans un jour de crise, le sang et la volonté humaine. »

Deux heures après, les journaux nous apportaient la composition du gouvernement de la Défense nationale.

— Nous allons les voir à la tâche, ces avocats, ces beaux parleurs, ces ambitieux, dit un sénateur en quittant pour jamais sa chaise curule.

Ambitieux ! le mot fait sourire. Drôle d'ambition, n'est-il pas vrai, que celle qui consistait à prendre le pouvoir dans ces circonstances tragiques ! Peut-on reprocher au général Trochu, à Jules Favre, à Pi-

card, à Jules Simon d'avoir intrigué pour le saisir quand ils le ramassèrent par terre dans l'effondre ment du régime impérial ? Certes ils auraient pu suivre l'exemple de MM. Thiers et Grévy qui refusèrent d'entrer dans le gouvernement de la Défense nationale. Mais alors que serait-il advenu ? Le 31 octobre est là qui nous répond. Ne valait-il pas mieux constituer de pièces et de morceaux un gouvernement provi soire, de tâcher d'obtenir ensuite de M. de Bismarck des conditions acceptables en vue des élections générales ? Que si ces élections n'eurent pas lieu dans le mois de septembre, on ne saurait décemment leur en faire un crime, car l'entrevue de Ferrières a dégagé de ce chef leur responsabilité.

Qu'on ne vienne donc pas traiter d'ambitieux les membres du gouvernement de la Défense, alors que les plus illustres d'entre eux jouaient tout simplement leur popularité. Car ils ne se faisaient aucune illusion sur le sort qui les attendait. Ils savaient que, si Paris subissait un siège, il serait forcé de capituler un jour ou l'autre, quelles que fussent la durée et l'énergie de sa résistance.

Le général Trochu leur avait dit que le siège de Paris était une héroïque folie. Dès lors que pouvaient-ils espérer ? Mais la question pour eux était plus haute.

Peu leur importaient les responsabilités du pouvoir, il s'agissait avant tout de sauver l'honneur de

la patrie, et personne n'oserait dire aujourd'hui qu'ils ont failli à cette tâche...

Ambitieux ! voulez-vous savoir avec quel empressement ils s'emparèrent des portefeuilles ? Le soir du 4 septembre, Jules Favre qui s'était installé au quai d'Orsay demanda à Jules Simon s'il avait pris possession du département de l'instruction publique (1). Et comme celui-ci lui répondait négativement : « Vous avez tort, lui dit Jules Favre, il faudra vous montrer demain ? » Le lendemain donc, après avoir déjeuné en famille, il s'achemina, seul et à pied, vers le ministère de l'instruction publique. En passant sur la place de la Concorde, il rencontra M. Edouard Hervé qui lui demanda où il allait. « Je vais m'emparer du ministère, répartit Jules Simon, si vous voulez être témoin de cet assaut, vous pouvez m'accompagner». Ils arrivèrent ainsi tous les deux sans être reconnus jusqu'au cabinet du ministère. Là un huissier dit à Jules Simon :

— Bonjour, monsieur le ministre, on vous attendait ce matin.

— Vous me connaissez donc ?

— Je crois bien, c'est vous qui m'avez nommé !

— Vous m'étonnez, car je n'ai jamais rien demandé sous l'empire.

(1) Jules Simon était sous le coup de la mort de son frère qu'il avait apprise le 3 septembre.

— Oh ! je parle de 1848 !

— Alors c'est différent.

Et Jules Simon fit appeler les chefs de service, serra la main du secrétaire-général qu'il pria de rester en fonctions, après quoi il se retira.

« Dans la matinée du 5 septembre 1870, écrivait naguère M. Ernest Daudet, M. Jules Favre, délégué du gouvernement de la Défense Nationale au ministère des affaires étrangères, se présentait au palais du quai d'Orsay pour y prendre possession de ses fonctions. Le prince de La Tour d'Auvergne en était parti la veille en confiant les services à M. de Chaudordy et en déclarant qu'il se tenait à la disposition de son successeur, pour le cas où ce dernier désirerait conférer avec lui.

« Reçu par M. de Chaudordy dans le salon des ambassadeurs, M. Jules Favre refusa d'entrer dans le cabinet ministériel avant d'avoir vu le prince de La Tour d'Auvergne. Le prince avait son domicile dans le voisinage. Aussitôt averti, il accourut. Après un entretien qui dura presque une heure et où le délégué du nouveau gouvernement se montra déférent et courtois, il l'installa à sa place. M. Jules Favre demanda alors à M. de Chaudordy de conserver auprès de lui l'emploi de confiance qu'il avait rempli auprès du prince de La Tour d'Auvergne. Le directeur du cabinet commença par refuser. Puis, pressé plus vivement :

« — Qu'il en soit comme vous souhaitez, dit-il, mais

j'y mets une condition : c'est que le personnel de l'administration centrale sera maintenu.

« — Je n'ai pas l'intention d'y rien changer, répondit M. Jules Favre.

« C'est sur cette assurance que M. de Chaudordy resta à son poste. Quelques jours plus tard, M. Jules Favre le désignait pour aller le représenter auprès de la Délégation de Tours. (1) »

Et voilà ce que fut, au 4 septembre, la curée des républicains. C'est-à-dire qu'aucun gouvernement n'eut plus de respect pour les situations acquises. « Il n'y eut pas une seule destitution dans le service de l'instruction publique, ni une seule nomination ayant le caractère d'une faveur. Il en fut de même pour le service des beaux-arts, dans lequel un certain nombre d'emplois inutiles furent supprimés. Jamais le clergé ne trouva dans aucun gouvernement, pour ses droits tels qu'ils sont consacrés par les lois existantes, une protection plus efficace ». (2)

Jules Simon avait bien autre chose à faire qu'à s'attaquer aux personnes plus ou moins suspectes d'attachement au régime déchu. Il avait à réaliser dans la mesure permise par les circonstances le vaste programme d'enseignement qu'il avait développé dans la *Politique radicale*. Il avait à supprimer quantité

(1) *Figaro* du 2 février 1887. *Un diplomate.*

(2) *Souvenirs du 4 septembre*, par Jules Simon, p. 387.

d'abus, à réparer les injustices de l'empire à l'égard des fonctionnaires frappés par le coup d'Etat, à préparer son projet de loi sur l'instruction primaire. N'y avait-il pas là de quoi suffire à son activité laborieuse ?

Un des premiers actes de son ministère fut de rendre à MM. Edgar Quinet et Ernest Renan leurs chaires du Collège de France. S'il n'en fit pas autant pour Michelet, on ne saurait lui en vouloir. Nul plus que lui n'admire le grand talent de Michelet, il nous en a donné la preuve magnifique dans son éloge du 4 décembre dernier. Mais l'auteur de la *Femme* et de l'*Amour* avait eu le tort de ne pas rester à Paris pendant le siège, et Jules Simon avait fait de ce séjour la condition *sine quâ non* de la réintégration des anciens fonctionnaires dans leurs droits. De plus la chaire de Michelet était occupée par M. Maury qui avait été régulièrement élu par l'Institut et le Collège de France et à qui on n'avait aucune raison de l'enlever. Enfin Michelet se trouvait dans une situation exceptionnelle. S'il avait été rayé le 12 avril 1852 de la liste des professeurs, son cours avait été suspendu sous la République par M. Giraud, à la suite de la réprimande votée contre lui par l'assemblée des professeurs. Jules Simon se trouvait donc fort embarrassé pour lui rendre sa chaire. Lui en créer une autre après le siège était tout aussi difficile, car le ministère de l'instruction publique man-

7.

quait de l'argent nécessaire, et il est probable que l'Assemblée nationale aurait refusé de voter un crédit qui aurait pu avoir pour conséquence de rouvrir le fameux cours de Michelet sur les Jésuites.

Parlerai-je à présent du libéralisme de Jules Simon comme ministre de l'Instruction publique pendant le siège ?

Les hommes sont rarement fidèles à leurs principes quand ils passent de l'opposition au pouvoir. Jules Simon ne trahit jamais la cause de la liberté qu'il avait si éloquemment défendue contre l'empire. Nous aurons l'occasion plus loin de nous étendre sur son projet d'organisation de l'instruction primaire, je me contenterai de signaler au passage sa belle conduite dans l'affaire Mottu.

« M. Mottu était maire du onzième arrondissement et y avait conquis une grande popularité; il y était maître de tout et son attention s'était portée particulièrement sur les écoles. Il avait fait pour son arrondissement toute une législation de l'instruction primaire, dont le premier article portait qu'elle serait laïque ; après quoi, il avait mis les congréganistes à la porte, et même à la porte d'un immeuble qui leur appartenait en propre. Dès que le ministre de l'instruction publique fut averti de cette éviction, il appela M. Mottu, lui expliqua la loi, lui donna ordre de renoncer à ses règlements, et de rétablir les congréganistes dans leurs écoles, lui offrant d'ailleurs un subside,

s'il jugeait nécessaire d'ouvrir de nouvelles écoles laïques. M. Mottu n'ayant voulu rien entendre, le ministre demanda à M. Gambetta, ministre de l'intérieur, qui était encore à Paris, de le destituer, et M. Gambetta, qui n'a jamais été pour la confusion des pouvoirs, y consentit sur le champ.

« Mais avant de destituer M. Mottu, il fallait être en mesure de le remplacer. On essuya plusieurs refus. Enfin on trouva M. Arthur de Fonvielle qui eut le courage d'accepter. Pendant les jours qu'on avait perdus à cette recherche, on avait été averti que la destitution de M. Mottu serait l'occasion d'une prise d'armes. Le conseil hésita à passer outre. Le ministre fut obligé de dire: « Je sortirai d'ici ce soir avec la destitution de M. Mottu ou je n'y reviendrai pas. » La révocation fut prononcée. M. Mottu, destitué, restait en fonctions. Il fallut qu'un adjoint au maire de Paris, M. Floquet, installât M. A. de Fonvielle; ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés. M. Floquet et M. A de Fonvielle surmontèrent tous les obstacles, à force de fermeté et de résolution; mais dans les élections municipales qui eurent lieu peu de temps après, M. Mottu fut élu à une grande majorité. (1) »

Que voilà bien l'esprit frondeur de la population parisienne! Mais comme elle aime le courage et la crânerie chez les hommes d'Etat, elle ne garda pas rancune à Jules Simon de la fermeté qu'il avait mon-

1. *Souvenirs du 4 septembre* par Jules Simon, page 122.

trée dans cette affaire. C'était bien le ministre de l'instruction publique qu'elle avait rêvée : réformateur, audacieux, libéral. Il en reçut la preuve aussi touchante qu'inattendue le soir du 31 octobre, Il était gardé à vue depuis onze heures du matin avec Jules Favre dans l'embrasure d'une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, lorsqu'on donna l'ordre d'apporter des lampes· La nuit tombait, dit Jules Simon, les hommes qui s'appuyaient sur ma chaise et même sur moi étaient au nombre des plus violents ; l'un d'eux surtout cha que fois qu'il entendait parler des membres du gouvernement, criait de toute la force de ses poumons : « Il faut les fusiller?» Quand on donna l'ordre d'apporter les lampes et que la salle se trouva momentanément plongée dans une demi-obscurité, je fus fort étonné de l'entendre me dire à l'oreille : « Levez-vous et passez derrière moi ; il y a là deux citoyens qui vous feront évader. — Oui ! oui ! dirent plusieurs voix contenues. — Comment! vous ? lui dis-je. » Il me répondit ! « *Vous pouvez encore rendre de grands services à l'instruction* (1). »

N'est-ce pas typique ? Mais Jules Simon ne voulait sortir de l'Hôtel-de-Ville qu'avec ceux de ses collègues qui y étaient retenus prisonniers. Il n'était pas de ceux qui devant le danger commencent par mettre leur personne en sécurité. S'il y eut des défaillances ce jour-là du côté du gouvernement, il peut s'en laver

1. Ibid. p. 158.

les mains, il fit son devoir jusqu'au bout et ne se départit pas de son sang-froid habituel quand il se vit menacé de mort. C'est même son sang-froid et celui de Jules Favre, tout autant que la présence d'esprit d'Ernest Picard, qui sauva le gouvernement de cette échaufourée sans qu'une goutte de sang ait été répandue. (1)

1. Voici à ce sujet une anecdote bien curieuse que Jules Simon racontait récemment au banquet de l'association bretonne-angevine dont il est le président :

C'était le seir du 31 octobre. Nous étions, depuis neuf ou dix heures, gardés à vue, Jules Favre et moi, dans une embrasure de fenêtre, par des gardes nationaux qui, de temps en temps, pour s'amuser, nous couchaient en joue, — moi tout particulièrement, car j'avais déjà la chance d'être détesté par les révolutionnaires. L'Hôtel-de-Ville était rempli de gardes nationaux et de mobiles qui, le fusil chargé, menaçaient à chaque minute d'en venir aux mains. C'est miracle qu'il n'y ait pas eu de massacre. Il eût suffi pour cela d'un coup de feu tiré par un maladroit ou par un fou.

J'avais là, tout près de moi, le général Le Flô, mon ami et compatriote qui, comme vous le savez, était ministre de la guerre.

Tout à coup, on vient nous dire — je crois bien que c'était Millière — que les mobiles bretons étaient sur le point de faire feu contre les tirailleurs de Flourens. Le général de Flô se précipite et arrive, porté sur les bras des gens qui remplissaient la salle et l'escalier, dans une cour dont les deux extrémités étaient gardées, en effet, l'une par les mobiles du Finistère, l'autre par un détachement du bataillon ds Flourens. Les deux troupes avaient déjà apprêté leurs armes. Il s'avance du côté des mobiles et leur dit : « Je suis Le Flô ministre de la guerre. »

Ça ne leur disait rien du tout ; alors il se mit à leur parler bas-breton. Ah ! si vous aviez vu ces figures dès qu'ils entendirent la langue du pays ? Ils l'auraient porté en triomphe. « Je n'entends pas, dit-il aux officiers, que vous donniez l'ordre de tirer à vos hommes. Pas de massacre ! — Ils répondirent : « Mais si l'on tire sur nous ! — S'il tirent sur vous, ripostez... Mais cela ne sera pas, le sang français ne coulera pas à l'Hôtel-de-Ville. »

Et il leur en imposa si bien par son attitude et son langage, que des deux côtés on lui demanda de les passer en revue. C'est lui qui m'a conté cela. Le voilà donc qui passe en revue tirailleurs et mobiles. Il disait aux premiers : « Je les connais, ce sont des enfants, des amis, des compatriotes, ils se sont battus comme des lions contre les Prus.

Car l'histoire rendra cette justice aux hommes de la Défense nationale qu'ils surent maintenir l'ordre à Paris durant les cinq mois du siège sans avoir besoin de recourir à la force armée, sans même se servir de la police. Durant cette période de surexcitation et de fièvre patriotique,les tribunaux chômèrent complètement, on ne constata pas un seul délit de droit commun. Si bien que sans les révolutionnaires qui avaient hâte d'inaugurer le règne de la Commune, on n'aurait pas eu à déplorer les fatales journées du 31 octobre et du 22 janvier. N'est-ce pas faire l'éloge des mandataires du peuple qui exercèrent le pouvoir dans des temps si difficiles ?

Deux ans après le siège de Paris, Jules Simon écrivait du Mont-Dore à Jules Favre la lettre suivante :

siens, ils se battront demain encore. — « Vive Le Flô ! » criaient-ils. Puis, s'approchant des mobiles : « Toi, tu es de Morlaix, je connais ta famille. « Ou bien : « Comment va ton père ? » A un autre : « Est-ce que tu n'es pas cousin d'un tel ? » Et ainsi de suite jusqu'au dernier.

Il parvint à les calmer de la sorte. Arrivé au dernier, il se trouve devant la porte, il la prend et s'en va. Il était libre. Quel plaisir de respirer le grand air et de ne pas être fusillé ce soir-là !

Cependant, nous étions toujours bloqués, toujours prisonniers dans notre salle. Le Flô n'était pas le seul qui fût sorti. Mais, une fois dehors, il se dit que ses amis qui étaient restés risquaient leur peau, que j'étais de ceux-là. Si on en tuait un, il lui serait impossible après de supporter la vie, car son devoir de Breton et de soldat était de mourir avec eux. Il revint à l'Hôtel-de-Ville, rentre dans la salle où nous étions ; je l'aperçois tout à coup à côté de moi.

— Tiens, lui dis-je, je vous croyais dehors.

— Oui, je suis sorti, mais j'ai pensé que je ne pouvais vous laisser seuls et que, si vous deviez être tués, votre sort devait être le mien.

On ne nous a pas tués. Le Flô et moi, nous sommes sortis les derniers, à cinq heures du matin. Le cher brave homme, il a été notre consolateur, et notre sauveur aussi, dans cette terrible journée. Le souvenir de la petite patrie a contribué à sauver la grande !

«... A présent je repars pour Paris, où je rentrerai le 4 septembre. Il y aura deux ans ce jour-là que vous avez commis le crime, avec la complicité de quelques amis, de sauver votre pays du désordre et du déshonneur. Je doute qu'on vous le pardonne jamais. C'est un drôle de pays que le nôtre, mon cher philosophe. Si nous étions restés chez nous à faire des vœux pour la France, ou si nous avions pris un fusil comme nos enfants, on aurait eu la Commune six mois plus tôt et une capitulation honteuse. Et à présent on dirait : Ils n'ont pas même essayé de se servir de leur popularité ! Ils ont eu peur d'un retour des Bonapartes, ou d'une émeute dans la rue, ou d'un emprisonnement en Prusse. Mais comme nous n'avons eu peur de rien de tout cela et que nous avons sauvé l'honneur du pays, autant qu'il pouvait l'être au sortir de l'empire, on nous chante une autre gamme, et on nous reproche d'avoir siégé six heures par nuit à l'Hôtel-de-ville et travaillé douze heures par jour dans les ministères, par ambition ; d'avoir gouverné la France, depuis Saint-Denis jusqu'à la barrière d'Enfer, par ambition ; d'avoir, vous, affronté seul la vue et la morgue des Prussiens, par ambition ; d'avoir tenu tête à l'émeute du 31 octobre et repris, le lendemain, ce pauvre pouvoir et cette redoutable responsabilité, par ambition. Je ne sais pas s'il vous est arrivé depuis, comme à moi, d'être injurié dans la rue, mais pour injurié dans les journaux, j'espère que vous l'avez été. Il faut bien vous faire expier les richesses que vous avez entassées et les plaisirs que vous avez goûtés. Et malgré tout cela, mon cher ami, nous aimons ce pays, qui vaut mieux que sa destinée, et nous sommes fiers, vous, de tout ce que vous avez fait, moi, du concours assez insignifiant que je vous ai donné, et

nous pensons au fond que *sans nous la France serait un peu plus profondément malade.* » (1)

L'histoire ratifiera ce jugement. Du reste à mesure que les événements de 1870 s'éloignent de nous, on devient plus juste envers le gouvernement de la Défense nationale. On reconnaît maintenant qu'il était humainement impossible de faire davantage ; toutes les fautes commises — car quel est le gouvernement qui n'en commet pas ? — s'effacent dans les glorieux souvenirs du siège et de la lutte en province. Bref, il n'y a déjà plus qu'une voix pour dire que la Défense nationale a sauvé l'honneur de la Patrie.

1. Cette lettre est inédite.



PORTRAIT DU GÉNÉRAL LE FLO.

VI

Une page d'histoire. — Gambetta et Jules Simon à Bordeaux. – Les élections à l'assemblée nationale. — Conflit entre Paris et Bordeaux. — L'armistice et l'armée del'Est. — Arrivée de Jules Simon à Bordeaux. — Sa première entrevue avec la Délégation. — L'hôtel de la Paix et l'hôtel de l'Académie. Glais-Bizoin et Fourichon. — Une dépêche de M. de Bismarck. — Protestation de M. Jules Simon. — M. Thiers, le duc Decazes et M. Johnston. — Les affamés de la paix et les partisans de la guerre à outrance. — La dictature à Gambetta ! — Une conspiration chez l'amiral Fourichon. — Le général Foltz et Jules Simon. Le président Cellerier. — Jules Simon chez M. Paul Dhormoys. — Arrivée de MM. Pelletan, Arago et Garnier-Pagès. – Gambetta donne sa démission. — Arago ministre de l'intérieur. — Les élections du 8 février. — Une lettre de Jules Simon à Jules Favre (inédite). — Jules Simon nommé ministre de l'instruction publique par M. Thiers.

On n'a pas encore fait le récit complet et fidèle de la lutte tristement célèbre qui eut lieu à Bordeaux, en février 1871, entre MM. Gambetta et Jules Simon. Celui-ci a bien raconté dans le *Gouvernement de M.*

Thiers (1) l'histoire de ses négociations avec la Délégation de Bordeaux, mais il a négligé à dessein les détails, le côté anecdotique et pittoresque. Il n'a pas voulu nous montrer les coulisses du théâtre où se joua durant six longs jours le sort de la France. Et cela pour ne pas élargir par de vaines récriminations le fossé déjà trop large que l'armistice et les élections de 1871 avaient creusé entre la fraction modérée et la fraction avancée du parti républicain.

On ne saurait trop lui savoir gré de sa réserve, car il est incontestable que dans cette affaire tragique c'est lui qui eut le plus beau rôle.

Cependant il m'a semblé qu'après dix-sept ans de trève on pouvait, sans crainte de rallumer de vieilles querelles, raconter tout au long cette page de nos discordes civiles d'autant que les principaux acteurs sont morts et qu'il ne reste guère que des comparses.

M. Ranc n'a t-il pas annoncé d'ailleurs, au cours d'une polémique récente, la publication prochaine de ses souvenirs de Bordeaux ?

En attendant qu'il nous donne sa version, voici celle d'un homme qui, étranger aux disputes de la politique, admirateur passionné de Gambetta en tant que patriote, et ami non moins ardent de Jules Simon, n'a eu d'autre but, en reconstituant cette page d'histoire à l'aide de documents puisés à des sources sûres,

I. Un volume chez Calman-Lévy.

que d'éclaircir certains points demeurés dans l'ombre et de rendre hommage à la vérité.

—

Aussitôt que l'armistice eut été conclu entre Paris et Versailles, le gouvernement de la Défense en avisa par dépêche la Délégation de Bordeaux et songea à lui envoyer un de ses membres pour lever toutes les difficultés qui pourraient surgir à l'occasion des élections.

Le choix du conseil tomba sur M. Jules Simon qui avant le 4 septembre était député de Bordeaux, conseiller général de la Gironde, et qui, sur la fin de l'empire, jouissait dans ce pays d'une grande popularité.

Mais la popularité est une maîtresse infidèle. Il faut souvent beaucoup pour la conquérir, il faut plus souvent très peu pour la perdre. Depuis que la Délégation de Tours avait transporté son siège à Bordeaux, M. Jules Simon avait perdu les trois quarts de son crédit dans l'esprit de la population républicaine de cette ville. Gambetta et ses amis s'étaient efforcés de le battre en brèche et de lui enlever son influence. Pourquoi ? pour tout et pour rien. Il semblait que Gambetta eût le pressentiment qu'un jour ou l'autre il aurait à soutenir une lutte terrible contre l'homme qu'il appelait « mon cher maître » gros comme le bras, en 1869, et à

la table duquel il venait s'asseoir presque chaque jour. Il n'avait pas pardonné à Jules Simon de n'avoir pas soutenu sa candidature contre celle de Carnot qu'il qualifiait de « f... bête », et depuis la révolution il s'était trouvé plusieurs fois en opposition avec lui dans les conseils du gouvernement de la Défense, notamment sur le chapitre des élections.

Dès le premier jour, en effet, Gambetta s'était prononcé, au cas où l'on aurait convoqué une assemblée constituante, pour l'exclusion radicale des anciens candidats et des anciens fonctionnaires du gouvernement impérial. L'empire étant responsable de nos malheurs, il ne comprenait pas qu'on ouvrît la porte d'une assemblée nouvelle aux partisans du régime déchu. C'était chez lui une idée fixe (1). Il y était revenu au mois d'octobre lorsque M. Thiers avait été chargé de négocier un armistice, et un peu plus tard il écrivait à Jules Favre : « Si vous adoptez mon idée, je ferai les élections ; si vous la repoussez, je ne les ferai pas ». A la fin, cette idée avait gagné non-seulement les membres de la Délégation, mais les préfets, les sous-préfets, les maires et généralement tous les

1. M. Ernest Daudet racontait dernièrement qu'à son arrivée à Tours Gambetta se fit présenter M. de Chaudordy par Clément Laurier :

— Je vous connais, dit Gambetta ; vous êtes l'auteur des élections.

— C'est vrai, et je les crois nécessaires.

— Pour l'extérieur peut-être, mais non pour l'intérieur.

— Pour l'intérieur comme pour l'extérieur.

— Il ne saurait en être question maintenant.

Et il n'en fut plus question, en effet.

Figaro du 2 févries 1887. — *Un diplomate*).

fonctionnaires de la République en province. Le spectre de l'empire hantait Gambetta. Il était persuadé que, si le gouvernement de la défense ne prenait pas soin de frapper d'ostracisme devant le corps électoral les hommes de l'empire, le pays, dans lequel ils avaient jeté des racines profondes, en renverrait un certain nombre à l'assemblée nationale.

Les élections de 1871 devaient lui montrer son erreur, et que, si le suffrage universel, par esprit de conservation, soutient presque toujours le gouvernement qui existe, il ne relève presque jamais un gouvernement tombé, surtout quand il est tombé dans le sang, comme l'Empire.

Quoi qu'il en soit, M. Jules Simon s'aperçut en arrivant à Bordeaux qu'il avait perdu l'oreille de ses anciens électeurs.

« Qui n'a pas vu la ville de Bordeaux, a-t-il écrit dans son ouvrage sur le *Gouvernement de M. Thiers*, se ferait difficilement une idée de la population bruyante et affairée qui encombrait ses hôtels et ses rues. Cette belle ville calme, polie, aimable, était à la fois une capitale politique, une bourse gigantesque, et le quartier général d'un corps d'armée. La place des quinconces disparaissait sous de longues files de canons ; la préfecture où M. Gambetta résidait, renfermait à la fois le gouvernement, le ministère de l'intéreur, le ministère de la guerre, la police, l'administration des télégraphes et la préfecture de

la Gironde. Dans les grandes salles du conseil général qui longent le théâtre, fonctionnaient les anciens commis du temps de l'Empire, rangés sous les yeux de leurs directeurs, comme des écoliers sous la férule de leurs maîtres d'étude ; le cabinet du préfet, les anciens salons de réception et même un peu les antichambres étaient encombrés par des employés d'une autre espèce, plus remuants, tout aussi affairés qu'on avait pu voir cinq mois auparavant dans les bureaux de rédaction des journaux démocratiques. C'est à peine si le tout-puissant ministre s'était réservé un cabinet pour lui seul. Avait-il besoin d'un peu de tranquillité pour écrire un arrêté ou une circulaire, il s'abritait derrière un paravent. Il donnait ses audiences à la foule sur le balcon, aux députations du haut de l'escalier, et aux individus derrière la porte.

« Le grand escalier dans ce va-et-vient général ressemblait à l'escalier d'un chemin de fer, au moment où le train va partir. Les ministres, les généraux se frayaient un passage à coups de coudes; on ne se dérangeait que pour le maître et deux ou trois de ses familiers. Cette foule grouillante et hurlante était égayée par la quantité et la variété des uniformes. M. Gambetta avait créé des armées avec une énergie incomparable, et toutes les colères, toute la malveillance de ses ennemis ne lui en raviront jamais l'honneur ; il avait aussi créé, à profusion, des officiers, et les officiers avaient aussi créé des uniformes. Les

fonctionnaires civils s'en étaient donné à cœur-joie: un directeur du télégraphe portait autant de plumes à son chapeau et était aussi galonné qu'un général. Les Bordelais, ceux qui étaient restés à leurs affaires ne se retrouvaient plus dans leur propre ville ; on leur avait pris leurs rues, leurs places, leur préfecture, leurs théâtres, leurs comptoirs et jusqu'à leurs maisons. Bordeaux, dans le cours d'un trimestr, fute pris d'assaut deux ou trois fois par des armées différentes : par les fonctionnaires civils, par les brasseurs d'affaires, par les officiers, et finalement, après la retraite de Gambetta, par les députés. »

Ce tableau tracé de main de maître ressemble à peu de chose près à celui qu'on pourrait tracer de Paris pendant le siège. Si l'on ne voyait que les militaires dans les rues de Bordeaux, on ne voyait que des soldats dans les rues de Paris. Nous avions tous plus ou moins la manie du panache et du galon. Seulement le gouvernement de Paris ne comptait pour ie protéger que sur la garde nationale — qui le protégeait on sait comme — tandis que Gambetta, moins confiant depuis qu'il avait failli être enlevé à Tours, s'était constitué une garde prétorienne. Et quelle garde ! Les comités et les clubs de Lyon, Marseille, Limoges, lui avaient envoyé leurs membres les plus avancés et les plus turbulents, et ces aimaples citoyens, qui, au dire d'un témoin, faisaient songer aux sans-culottes, criaient, s'agitaient, manifes-

taient, se réunissaient chaque jour au théâtre Louit converti par eux en club, pour demander la guerre à outrance, la dictature à Gambetta et la mise en jugement du traître Fourichon.

C'était là leur perpétuelle antienne. Au premier rang de ces singuliers patriotes se faisait remarquer Lullier, dont le costume noir de franc-tireur tranchait sur les habits bariolés des camarades et dont la voix mordante, l'allure crâne produisaient sur le public des clubs un effet irrésistible.

Je ne sais pas ce que l'amiral Fourichon avait fait à ces énergumènes, mais il était devenu leur bête noire. Ce n'était pourtant pas qu'il contrariât les desseins de Gambetta. Tous les témoignages s'accordent, au contraire, à nous le représenter comme le très-dévoué collaborateur de Gambetta, en dépit de ses opinions orléanistes ; et quand bien même il lui eût fait de l'opposition sur certains points, Gambetta n'était pas homme à en tenir compte. Dès son arrivée à Tours il s'était posé en dictateur et les événements, devenant en quelque sorte ses complices, n'avaient fait que donner plus de corps à sa dictature militaire et civile. N'était-ce pas lui, d'ailleurs, qui par son activité prodigieuse, son éloquence enflammée et ses proclamations superbes avait secoué la nation endormie, réveillé le patriotisme de tous, levé des armées, découvert des généraux, ramené enfin la victoire sous le drapeau de la France ?

Telle était son autorité dans le pays, au moment de l'armistice, que tout le monde lui obéissait, les uns par enthousiasme, les autres par patriotisme, le plus grand nombre par une sorte de terreur.

—

La nouvelle de la capitulation de Paris arriva à Bordeaux quelques jours après les sanglantes batailles du Mans, de Saint-Quentin et de Héricourt. De toutes parts les armées de la Défense battaient en retraite. Chanzy s'était retiré sur Laval, Faidherbe sous les places fortes du Nord; quant à Bourbaki, il avait, dans son désespoir, essayé de se brûler la cervelle, et son armée était acculée à la frontière suisse. Gambetta ne pouvait donc plus se faire d'illusions sur l'issue de la campagne. Battu sur toute la ligne dans la personne de ses généraux, après les prodiges que l'on sait de courage et d'héroisme, il aurait dû accepter l'armistice comme un soulagement. Il en voulut au gouvernement de Paris de n'avoir pas prolongé plus longtemps sa résistance.

Et pourtant Paris avait tenu au-delà du possible : il avait supporté durant cinq mois les souffrances les plus dures, il s'était battu vaillamment sans jamais murmurer, espérant toujours, en dépit de toutes les redditions et de toutes les défaites, que la province viendrait à son secours. Et les armées de Gambetta n'avaient pu dépasser Orléans. Etait-ce à lui de repro-

cher au gouvernement d'avoir capitulé, lui qui disait à Jules Favre, au moment de partir en ballon : « Je reviendrai avec une armée, et si j'ai la gloire de délivrer Paris, je ne demanderai plus rien à la destinée?»

La capitulation de Paris ne le surprit donc pas : il s'y attendait de jour en jour, seulement elle lui faisait tomber les armes de la main, elle mettait fin à la guerre à outrance à laquelle il avait voué le pays : de là sa grande colère. Il ne comprenait pas que le gouvernement de Paris eût engagé la province dans la conclusion de l'armistice. Il oubliait que le gouvernement de Bordeaux n'était qu'une délégation qui devait en toute circonstance se soumettre aux ordres de l'Hôtel-de-Ville. C'est sous l'empire de ces sentiments qu'il rédigea la proclamation suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

« Citoyens,

« L'étranger vient d'infliger à la France la plus cruelle injure qu'il lui ait été donnée d'essuyer dans cette guerre maudite, châtiment démesuré des erreurs et des faiblesses d'un grand peuple. Paris, inexpugnable à la force, vaincu par la famine, n'a pu tenir en respect plus longtemps les hordes allemandes : le 28 janvier, il a succombé. La cité reste encore intacte comme un dernier hommage arraché par sa puissance et sa grandeur morale à la barbarie; les forts seuls ont été rendus à l'ennemi.

« Toutefois Paris, en tombant, nous laisse le prix de ses sacrifices héroïques pendant cinq mois de privations et de souffrances. Il a donné à la France le temps de se reconnaître, de faire appel à ses enfants, de trouver des armes et de former des armées jeunes encore, mais vaillantes et résolues, auxquelles il n'a manqué jusqu' àprésent que la solidité qu'on n'acquiert qu'à la longue. Grâce à Paris, si nous sommes des patriotes résolus, nous tenons en main tout ce qu'il faut pour le venger et nous affranchir.

« *Mais, comme si la mauvaise fortune tenait à nous accabler, quelque chose de plus sinistre et de plus douloureux que la chute de Paris nous attendait. On a signé à notre insu, sans nous n'avertir, sans nous consulter, un armistice dont nous avons connu que tardivement la coupable légèreté, qui livre aux troupes prussiennes des départements occupés par nos soldats et qui nous impose l'obligation de rester trois semaines au repos, pour réunir, dans les tristes circonstances où se trouve le pays, une Assemblée nationale.* Nous avons demandé des explications à Paris et gardé le silence, attendant, pour vous parler, l'arrivée promise d'un membre du Gouvernement auquel nous étions déterminés à remettre nos pouvoirs.

« Délégation du gouvernement, nous avons voulu obéir pour donner un gage de modération et de bonne foi, pour remplir ce devoir qui commande de ne quitter le poste qu'après en avoir été relevé ; enfin, pour prouver à tous, amis et dissidents, par l'exemple, que la démocratie n'est pas seulement le plus grand des partis, mais le plus scrupuleux des gouvernements.

« Cependant, personne ne vient de Paris, et il faut agir ; il

faut, coûte que coûte, déjouer les perfides combinaisons des ennemis de la France.

« La Prusse compte sur l'armistice pour amollir, énerver, dissoudre nos forces. La Prusse espère qu'une Assemblée réunie à la suite de revers successifs et sous l'effroyable chute de Paris sera nécessairement tremblante et prompte à subir une paix honteuse.

« Il dépend de nous que ces calculs avortent, et que les instruments mêmes qui ont été préparés pour tuer l'esprit de résistance le raniment et l'exaltent. De l'armistice faisons une école d'instruction pour nos jeunes troupes ; employons ces trois semaines à préparer, à pousser avec plus d'ardeur que jamais l'organisation de la défense et de la guerre. A la place de la Chambre réactionnaire et lâche que rêve l'étranger, installons une Assemblée vraiment nationale, républicaine, voulant la paix. si la paix assure l'honneur, le rang et l'intégrité de notre pays, mais capable de vouloir aussi la guerre et prête à tout plutôt que d'aider à l'assassinat de la France,

« Français,

« Songeons à nos pères qui nous ont légué une France compacte et indivisible; ne trahissons pas notre histoire ; n'aliénons pas notre domaine traditionnel aux mains des barbares.

« Qui donc signerait ?

« Ce n'est pas vous, légitimistes, qui vous battez si vaillamment sous le drapeau de la République pour défendre le sol du vieux royaume de France ; ni vous, fils des bourgeois de 1789, dont l'œuvre maîtresse a été de sceller les vieilles provinces dans un pacte d'indissoluble union.

« Ce n'est pas vous, travailleurs des villes, dont l'intelligent et généreux patriotisme s'est toujours représenté la France dans sa force et dans son unité comme l'initiatrice des peuples aux libertés modernes ; ni vous, enfin, ouvriers, propriétaires des campagnes, qui n'avez jamais marchandé votre sang pour la défense de la révolution à laquelle vous devez la propriété du sol et votre dignité de citoyen.

« Non, il ne se trouvera pas un Français pour signer ce pacte infâme. L'étranger sera déçu. Il faudra qu'il renonce à mutiler la France. Car tous, animés du même amour pour la mère-patrie, impassibles aux revers, nous redeviendrons forts et nous chasserons l'étranger.

« Pour atteindre ce but sacré, il faut y dévouer nos cœurs, nos volontés, notre vie, et, sacrifice plus difficile peut-être, laisser là nos préférences. Il faut nous serrer tous autour de la République, faire preuve surtout de sang-froid et de fermeté d'âme. N'ayons ni passions, ni faiblesses. Jurons simplement, comme des hommes libres, de défendre envers et contre tous la France et la République.

« Aux armes ! aux armes !

« Vive la France ! Vive la République une et indivisible !

« LÉON GAMBETTA »

« Bordeaux, 31 janvier 1871. »

Cette proclamation était datée, comme on le voit, du 31 janvier. Pour bien comprendre l'accusation de « légèreté » portée par Gambetta contre le gouvernement de Paris, il faut se rappeler que la dépêche adressée le 28 par Jules Favre à la Délégation de Bor-

deaux ne parvint à Gambetta que le 29 à trois heures du soir ; que la journée du 30 s'écoula à Bordeaux dans l'attente d'autres nouvelles ; que le 30 Gambetta télégraphia à Jules Favre pour se plaindre de son silence et lui demander des explications au sujet de l'exclusion de l'armée de l'Est des conventions de l'armistice, et que ce fut M. de Bismarck qui lui répondit que les hostilités continueraient jusqu'à « entente » devant Belfort, dans le Doubs, le Jura et la Côte-d'Or. Que signifiaient cette réserve et cette exclusion ? Proposée par M. de Bismarck la chose s'expliquait naturellement : l'armée de l'Est étant en retraite à la suite de son échec sous Héricourt, l'état-major allemand avait conçu le projet de la rejeter sur le territoire suisse. Mais consentie par Jules Favre, cette réserve était incompréhensible. Le négociateur français aurait dû y voir un piège et ne pas y donner tête baissée. Mais le pauvre homme avait perdu la tête. On avait hâte d'en finir des deux côtés; et, d'ailleurs, il faut bien le reconnaître, les Prussiens n'avaient pas l'air d'attacher l'importance qu'elle avait à cette fatale clause de réserve. Jules Favre signa donc après avoir inutilement demandé à consulter là-dessus le général Bourbaki. On sait quelles conséquences désastreuses eut cet acte de légèreté. C'est en vain qu'on a cherché à excuser Jules Favre de ce chef, en disant que la convention du 28 janvier ne pouvait avoir été funeste à l'armée de

Bourbaki, puisque dès le 30 elle s'était jetée en Suisse. La vérité, c'est que les Prussiens, profitant de l'équivoque que les termes mêmes de cette convention avaient fait naître dans l'esprit de nos généraux, continuèrent leur mouvement quand les Français avaient reçu l'ordre de suspendre le leur, et qu'une partie de l'armée de l'Est, qui aurait pu échapper à la poursuite de l'ennemi, dut se réfugier en Suisse.

Tout cela, comme on le pense, avait profondément irrité Gambetta. Cette irritation avait gagné le Conseil municipal de Bordeaux qui, dans sa séance du 30 janvier, avait adopté à l'unanimité la délibération suivante :

« En présence des événements qui se produisent, le Conseil municipal de Bordeaux proteste contre toutes les conditions de paix qui ne sauvegarderaient pas complètement l'honneur national.

« Il adjure la Délégation de Bordeaux de rester à son poste et de continuer à préparer avec la plus grande énergie la guerre à outrance.

« Vive la République ! »

—

Telle était la situation et tel aussi l'état des esprits quand M. Jules Simon arriva à Bordeaux le 1er février à une heure de l'après-midi.

Il était accompagné de son fils, M. Gustave Simon, et de M. André Lavertujon, son ami et collègue au conseil général de la Gironde.

Parti la veille à 5 heures du matin, le train avait mis trente-deux heures à effectuer le trajet de Paris à Bordeaux ; c'est assez dire dans quel état déplorable se trouvait le chemin de fer.

En passant devant Orléans, Vierzon, Limoges, M. Jules Simon profita des arrêts forcés du train pour remettre au maire ou au secrétaire général de la préfecture le décret du gouvernement relatif aux élections.

Ce décret, qui remettait en vigueur, avec quelques modifications indispensables, la loi du 15 mars 1849, convoquait les électeurs pour le 8 février. La réunion de l'Assemblée devait avoir lieu à Bordeaux quatre jours après. Jamais période électorale ne fut si courte. Les élections se firent cependant, contre l'espérance de M. de Bismarck qui déclarait la chose impossible. C'est que, suivant l'expression de M. Thiers, jamais un pays n'avait été interrogé plus sincèrement, et que jamais il n'avait répondu plus sincèrement que dans cette dernière occasion.

En arrivant à Bordeaux, M. Jules Simon se fit conduire à la Préfecture et chez M. Crémieux, où il ne trouva personne. Chemin faisant, ayant aperçu une affiche qui paraissait fraîchement posée, il descendit de voiture pour la lire et voici ce qu'elle contenait :

Les membres du Gouvernement de la Défense nationale siégeant à Bordeaux

Décrètent :

Art. 1er. — Les assemblées électorales sont convoquées pour nommer les représentants du peuple à l'Assemblée nationale.

Art. 2. — Elles se réuniront le mercredi 8 février prochain pour procéder aux élections dans les formes de la loi.

Art. 3. — Un décret rendu aujourd'hui règle les dispositions légales ; il va être immédiatement publié.

Art, 4. — Les préfets, sous-préfets et maires, sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié, affiché et exécuté, aux termes de l'article 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1816 et de l'ordonnance du 18 janvier 1817.

Fait à Bordeaux, le 31 janvier 1871,

A. CRÉMIEUX, L. GAMBETTA
L. FOURICHON, GLAIS-BIZOIN.

Les membres du Gouvernement de la Défense nationale délégués pour représenter le Gouvernement et en exercer les pouvoirs,

Considérant qu'il est juste que tous les complices du régime qui a commencé par l'attentat du 2 décembre pour finir par la capitulation de Sedan, en léguant à la France la ruine et l'invasion, soient frappés momentanément de la même déchéance politique que la dynastie à jamais maudite dont ils ont été les coupables instruments ;

Considérant que c'est là une sanction nécessaire de la responsabilité qu'ils ont encourue en aidant et assistant avec connaissance de cause l'ex-empereur dans l'accomplissement des divers actes de son gouvernement qui ont mis la patrie en danger,

Décrètent :

Art. 1er, — Ne pourront être élus représentants du peuple à l'Assemblée nationale les individus qui, depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870, ont accepté les fonctions de ministre, sénateur, conseiller d'état et préfet.

Art. 2. — Sont également exclus de l'éligibilité à l'Assemblée nationale les individus qui, aux élections législatives qui ont eu lieu depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870, ont accepté la candidature officielle, et dont les noms figurent dans la liste des candidatures recommandées par les préfets aux suffrages des électeurs, et ont été publiés au *moniteur officiel* avec les mentions : candidat du Gouvernement, candidat de l'administration ou candidat officiel.

Art. 3. — Sont nuls de nullité absolue les bulletins de vote portant les noms des individus compris dans les catégories ci-dessus désignées. Ces bulletins ne seront pas comptés dans la supputation des voix.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Bordeaux, le 31 janvier 1871.

AD. CRÉMIEUX, LÉON GAMBETTA,
GLAIS-BIZOIN, L. FOURICHON.

Cette affiche ne le surprit qu'à moitié mais elle acheva de l'édifier sur les sentiments de Gambetta. Evidemment en faisant afficher ce décret, il n'avait eu d'autre but que d'enlever à ses collègues de la Délégation la possibilité de le rapporter. La guerre était donc ouverte entre Paris et Bordeaux. Restait à sa-

voir à qui demeurerait la victoire. M. Jules Simon était bien armé de toutes les pièces nécessaires pour forcer Gambetta à capituler, mais quel malheur s'il était obligé d'en venir au fusil ! On a dit que dans les temps de crise il était plus facile de discerner son devoir que de le faire. Le devoir de M. Jules Simon était tout tracé. Il emportait avec lui deux décrets signés de tous les membres du gouvernement de Paris. Le premier était ainsi conçu : « Le gouvernement de la Défense nationale donne à M. Jules Simon mission de se rendre à Bordeaux, de s'y joindre à la Délégation pour y exercer l'autorité, de concert avec ses collègues, et faire exécuter les décrets du gouvernement de la Défense nationale. Les délibérations de la Délégation seront prises à la majorité des voix sans qu'un des membres ait voix prépondérante. Paris, le 30 janvier 1871 ».

Le second décret reproduisait les termes du premier et contenait en outre cette clause : « Dans le cas imprévu où la Délégation résisterait aux décrets et aux ordres du gouvernement de la Défense nationale, M. Jules Simon est investi par ces présentes des pleins pouvoirs les plus absolus pour les faire exécuter. » Ce second décret ne devait être communiqué aux membres de la Délégation que quand tout espoir de conciliation serait perdu.

Un autre, plus pressé et moins sage, eût précipité les choses aussitôt après sa première entrevue avec

la Délégation. M. Jules Simon voulut épuiser tous les moyens pacifiques avant de recourir à la force, et vous allez voir avec quel courage, quel tact et quelle souplesse il s'acquitta de sa mission terrible.

—

Cependant, à la nouvelle de son arrivée, les membres de la Délégation s'étaient réunis à la Préfecture dans le cabinet de M. Crémieux.

Quand M. Jules Simon entra, Gambetta lui dit d'un ton bref :

— Je vous attendais...

— Je devrais être ici depuis deux heures, riposta Jules Simon.

— Que voulez-vous dire ?

— Que le train a eu deux heures de retard et que vous n'y êtes peut-être pas étranger. Vous vouliez sans doute donner le temps à vos agents d'afficher votre décret.

— Et quand cela serait, ce serait de bonne guerre !...

Là-dessus la discussion s'engagea avec une violence extraordinaire. Gambetta qui depuis quelques jours était dans un tel état de surexcitation, qu'il faisait peur à ses amis et qu'il se présentait au conseil dans la tenue débraillée que voici : gilet déboutonné et braguette ouverte, Gambetta commença par faire le procès du gouvernement de Paris. De quel droit s'était-il

immiscé, après la capitulation, dans les affaires de la province? Quelle autorité pouvait-il avoir désormais sur la France quand il était prisonnier de guerre, et après avoir exclu de l'armistice la malheureuse armée de l'Est. Vraiment les prétentions de ce gouvernement étaient inqualifiables. Aussi était-il résolu non-seulement à maintenir son décret dans toutes ses clauses mais encore à continuer envers et contre tous la guerre à outrance.

Je passe naturellement sur les gros mots qui émaillaient son langage. Glais-Bizoin qui durant les négociations de M. Jules Simon ne cessa de prendre parti pour Gambetta dit quelque part que le délégué de Paris se laissa injurier. Et Jules Simon ajoute que, loin d'en rougir, il s'en est vanté depuis à la tribune. Que pouvait-il répondre d'ailleurs ? Les insultes n'étant point des raisons et les coups encore moins, c'était perdre son temps et compliquer une situation déjà trop tendue que de suivre Gambetta sur le terrain des personnalités outrageantes. M. Jules Simon ne se départit donc point de son sang-froid. Il se borna à dire à Glais-Bizoin « qu'il lui pardonnait parce qu'il ne savait pas ce qu'il faisait », — à Fourichon « que son attitude était d'autant plus étrange qu'au fond il pensait comme lui », — et se tournant vers Gambetta : « Quant à vous, ne jouez pas plus longtemps la comédie. Je vois dans votre jeu comme si je tenais vos cartes dans ma main. Vous céderez, c'est moi qui

vous le dis, mais vous avez intérêt à vous poser devant le pays en champion de la guerre à outrance, vous voulez pouvoir dire un jour : Moi, je n'ai jamais désespéré de la patrie ! Ne croyez pas me tromper, et cessez, je vous en prie, de jouer un rôle, qui n'est digne ni de vous ni de vos collègues. »

Le calme avec lequel tout cela était dit ne fit qu'exaspérer davantage Gambetta qui, par une brusque diversion, retomba à coups de poing sur le dos du gouvernement de Paris qu'il accusa d'inertie et d'incapacité. Mais cette fois M. Jules Simon refusa obstinément de répondre jusqu'à ce que la question électorale fut résolue.

« Il n'eut pas de peine à en démontrer l'urgence, puisque deux décrets contradictoires étaient déjà promulgués. Il avertit ses collègues de Bordeaux que le gouvernement de Paris ne voulait pas et ne pouvait pas céder sur la question des incompatibilités. Au nom de quels principes, au nom de quels intérêts la Délégation oserait-elle prescrire des lois, tracer des limites au suffrage universel? que serait l'assemblée produite par le décret de Bordeaux? Une assemblée nationale? Non, une assemblée de parti. Son autorité, dans ces conditions, serait-elle subie en France? Serait-elle connue au dehors? Après avoir si souvent reproché à l'Empire les candidatures officielles, allions-nous les appliquer avec plus d'audace sur une échelle plus vaste? Quand nous pouvions donner pour assises à la



PORTRAIT DE M. GAMBETTA

République le vœu du pays, allions-nous la fonder sur un décret de MM. Gambetta, Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon ?... »

Bref, M. Jules Simon ne demandait pas à ses collègues d'abroger leur décret. Il leur concédait tout, excepté cette clause impossible des incompatibilités, de la mutilation du suffrage universel. Mais il eut beau raisonner, supplier, commander, tout fut inutile, la Délégation entière persista à maintenir le décret de Bordeaux tel qu'il avait été rendu.

M. Jules Simon allait donc se retirer, se promettant de voir séparément les trois collègues de Gambetta, lorsqu'on annonça la visite du Conseil municipal de Bordeaux. Ces messieurs avaient appris l'arrivée du délégué de Paris et s'étaient rendus immédiatement chez M. Crémieux. Leur présence donna d'abord quelque espérance à M. Jules Simon. C'étaient en effet « ses amis personnels, ses électeurs, les promoteurs de son élection, les membres de son comité. » Il lui sembla que, n'ayant rien fait pour perdre leur confiance, ils se rangeraient, après explication, à son avis. Son illusion fut de courte durée. A peine avait-il fini de leur exposer la situation et les dangers qui résulteraient pour le pays de la résistance au décret dont il était porteur, que le maire, qui n'était autre que M. Fourcaud, et les conseillers municipaux, entraînés par l'éloquence de Gambetta, déclarèrent qu'ils ne se sépareraient pas de la Délégation et que

les élections seraient faites à Bordeaux conformément au décret affiché le matin sur les murs. « Vous entrez en lutte contre le Gouvernement, leur dit Jules Simon. — Nous ne connaissons d'autre Gouvernement que celui qui est ici, lui répondirent-ils. Nous vous voyons y entrer avec plaisir. Mais nous lui obéissons depuis quatre mois et nous continuerons à obéir aux résolutions qu'il adoptera à la majorité des membres présents. »

Il ne restait plus à M. Jules Simon qu'à lever le siège. C'est ce qu'il fit. A l'issu du conseil qui dura jusqu'à cinq heures, il vit séparément, comme il se l'était promis, MM. Glais-Bizoin et Fourichon.

Glais-Bizoin était son compatriote et son ami. Ils se tutoyaient. Mais l'importance qu'il se donnait dans les conseils de la Délégation, les flagorneries des uns et les adulations des autres lui avaient complètement tourné la tête. Il était devenu intraitable. Cet homme qui sous l'empire n'avait su que faire rire le Corps législatif de ses saillies plus ou moins spirituelles et qui par la tournure de son esprit, la légèreté de son caractère devait être, au dire de Laurier lui-même, le bouffon de la Délégation de Tours, avait fini par prendre son personnage tout à fait au sérieux.

Le pauvre homme ! Jules Simon l'avait bien jugé quand il lui disait à Bordeaux qu'il ne savait pas ce qu'il faisait. Mais quelle idée aussi de l'avoir mis du triumvirat chargé de représenter le gouvernement de la Défense avant l'arrivée de Gambetta !

Glais-Bizoin avait été d'abord, en fidèle Achate de Crémieux, l'adversaire de toutes les mesures révolutionnaires.

—Que me parlez-vous de lavieillesse! disait-il un jour avec sa voix de fausset à un capitaine qui soutenait devant lui la nécessité de rajeunir l'armée! la vieillesse ! la viellesse! voilà comme vous êtes vous autres jeunes ! à vous entendre, il faudrait fendre l'oreille à tous les vieux. Il y a vieux et vieux d'ailleurs.Tenez moi, s'il le fallait, je courrais à la frontière, la baïonnette en avant!

Et pour mieux prouver son dire,le voilà qui se lève, prend une canne, se met en marche, enjambe la chambre, la baïonnette croisée courant sur l'ennemi absent. « Il fallait le voir, disait le capitaine. Il était d'une grandeur épique, et son compatriote Latour-d'Auvergne, premier grenadier de France, ne devait pas être autre quand,à la tête de sa *colonne infernale*, il marchait contre les ennemis de la République! (1) »

Quel pantin ! quel polichinelle ! Pour être irrespectueux, le mot n'est que juste, car à la fin il ne voyait que par les yeux de Gambetta, il n'agissait qu'à son commandement, tout en se défendant à l'occasion de partager ses vues.

A Bordeaux, il déjeunait quelquefois, en cachette du dictateur, au restaurant Lanta que fréquentaient

(1) *Histoire du Gouvernement de la Défense nationale en province*, tome Ier, p. 145.

surtout « les affamés de la paix. » C'est là, disait-il, qu'il allait tâter le pouls de l'opinion. Quelquefois aussi il se faufilait le soir dans les groupes qui se formaient en plein vent sur la place des Quinconces ou dans les allées de Tourny. Un journaliste de la *France* ou de l'*Union* l'abordait-il dans la rue, il déplorait avec lui le malheur des temps, mais quand il avait affaire à un délégué du Midi il était plus outrancier que personne. Au demeurant le plus inoffensif et le plus dangereux des hommes !

Quand M. Jules Simon l'eut pris à part, il commença par reconnaître les efforts du gouvernement de Paris. Seulement sur le chapitre de la capitulation il ne voulut rien entendre: « Il fallait sortir, lui disait-il, il fallait lancer sur l'ennemi les trois cent mille hommes de la garde nationale et de l'armée ? » Toujours la sortie torrentielle ! Il déclarait bien qu'il se soumettrait à la majorité, mais il se hâtait d'ajouter qu'il voterait avec MM. Crémieux et Gambetta.

Rendons-lui justice : il se sépara du dictateur le jour où il voulut faire arrêter M. Jules Simon.

L'amiral Fourichon était un autre homme que Glais-Bizoin. Froid, correct, sévère comme la plupart des officiers de marine, il n'avait pas caché dès le début son peu de confiance dans le succès de la Défense nationale, mais ayant accepté le périlleux honneur de faire partie de la Délégation, il se montra en toute circonstance plein de courage et d'énergie. Laurier

disait de lui qu'il n'avait jamais vu plus galant homme, homme plus ferme, plus déterminé dans toutes les questions d'honneur et de devoir. Comment l'amiral qui passait pour un orléaniste et qui certainement était un modéré, avait-il consenti à mettre son nom au bas du décret radical qui contenait la clause d'inéligibilité des candidats bonapartistes ? Evidemment il avait cédé au courant d'opinion qui existait alors à Bordeaux et aussi pour ne pas fausser compagnie à ses collègues, car il ne put taire ses scrupules à M. Jules Simon, dès qu'ils furent seuls, il lui déclara même qu'il était de son avis, mais il avait engagé sa parole et ne voyait pas le moyen de la dégager. « A quoi bon, d'ailleurs, voterai-je avec vous, lui disait-il, du moment que Glais-Bizoin continuera de voter avec Crémieux et Gambetta ? Nous ne serions jamais que deux contre trois. »

Ainsi se terminèrent les négociations de la première journée.

—

En quittant l'amiral Fourichon, M. Jules Simon se rendit à l'hôtel de la Paix qui est situé en face de la Préfecture et où il avait coutume de descendre quand il venait à Bordeaux. L'hôtelier n'avait qu'une chambre de domestique à lui offrir et voulut lui céder la sienne. M. Jules Simon se contenta d'une mansarde pour la première nuit. Le lendemain matin, comme

il était en train de se faire la barbe, M.Zévort,recteur de l'Académie de Bordeaux, frappa à sa porte. Il venait l'informer que le gouvernement mettait l'hôtel de l'Académie à sa disposition. Après s'être fait tirer un peu l'oreille, M. Jules Simon finit par accepter et se transporta dans la matinée rue de la Trésorerie Il trouva au seuil de son appartement deux garçons de bureau qui l'attendaient. Ces deux hommes lui parurent suspects. Il demanda alors à M. de Nervo s'il les connaissait. « Je crois bien, lui répondit-il, ce sont deux agents de police. » Ainsi l'hôtel de l'Académie était une souricière.Il en eut la preuve quelques jours plus tard, voici dans quelles circonstances.

M. Thiers qu'il était allé voir, le lendemain de son arrivée à Bordeaux, lui avait demandé à quelle heure il pouvait lui rendre sa visite. M.Jules Simon lui avait donné l'heure de midi, parce que c'était l'heure du déjeuner de ses garçons de bureau. M.Thiers vient à l'heure dite à l'hôtel de l'Académie; or, quand M. Jules Simon prit possession de la préfecture, il trouva sur le bureau de Gambetta parmi d'autres papiers un rapport de police dans lequel ces deux agents racontaient que M. Crémieux était venu le visiter. Ils avaient pris M. Thiers pour M. Crémieux. Si M. Thiers l'avait su ! comme il en eût été mortifié !

Et puisque nous voilà sur le chapitre de M. Thiers, restons-y quelques instants.

A son retour de Paris, peu de jours après la fatale

journée du 31 octobre. M. Thiers était venu s'établir à Bordeaux pour s'y reposer, loin du théâtre de la guerre, des fatigues de son voyage diplomatique à travers l'Europe. Il avait loué à l'hôtel de France un appartement à l'entresol qui, du jour où la Délégation transporta son siège au chef-lieu de la Gironde, devint le centre de l'opposition monarchique et le rendez-vous de tous les partisans de la paix à outrance. On sait d'ailleurs qu'il avait tout fait pour que les élections eussent lieu au mois de novembre et qu'il n'échoua dans sa mission à Versailles que par la faute des révolutionnaires de Paris.

Très courtisé, très visité, il ne cachait pas son sentiment sur la politique de Gambetta qu'il avait déjà baptisé de « fou fourieux. » Il avait hâte de voir se dénouer les événements, sachant bien qu'il serait appelé par le pays à jouer le principal rôle dans la conclusion de la paix.

Aussi dès qu'il fut en présence de M. Jules Simon, son premier mot fut-il de le pousser à la résistance. « Publiez votre décret, lui disait il, vous n'avez pas de temps à perdre. Vous aurez au moins pour vous une légion de la garde nationale. Il faut tâter l'armée du général Billot. Disposez de moi, si mon nom peut vous servir, je vous le donne. »

Il en parlait à son aise. Si M. Jules Simon l'avait écouté, nous aurions eu la guerre civile ; mais M. Thiers a toujours été pour les grands moyens. En

poussant M. Jules Simon à la résistance il se faisait le porte-voix de MM. Decazes et Johnston qui ne quittaient l'hôtel de France que pour aller à l'Académie supplier le délégué de Paris d'employer la force contre Gambetta. « N'hésitez pas à vous appuyer sur la garde nationale, lui disait M. Johnston. Je la connais, mon frère commande un bataillon. Avez-vous besoin de lui ? il est en bas dans une voiture. Dites un mot, il est à vos ordres. »

Mais M. Jules Simon n'est pas de ceux qui se laissent monter la tête. Son plan était arrêté d'avance. Il avait la conviction qu'à la dernière minute Gambetta céderait, et s'il ne cédait pas au jour et à l'heure qu'il avait fixés, il aurait alors recours au fusil. Toutes ses dispositions étaient prises en vue de la lutte. Mais il ne comptait pas sur la garde nationale qui, comme toujours, était partagée en deux : la mauvaise et la bonne, celle de l'ordre et du désordre, et qui, si on l'avait mise en mouvement se serait certainement prononcée en majorité pour Gambetta.

Les choses en étaient là quand une dépêche de M. de Bismarck vint aggraver la situation. Cette dépêche était ainsi conçue :

« Versailles, 6 h. 40 du soir.

A M. Léon Gambetta, Bordeaux.

« Au nom de la liberté des élections stipulée par la convention d'armistice, je proteste contre les disposi-

tions émanées en votre nom (*sic*), pour priver du droit d'être élus à l'assemblée des catégories nombreuses de citoyens français.

« Des élections faites sous un régime d'oppression arbitraire ne pourront pas conférer les droits que la convention d'armistice reconnaît aux députés librement élus.

« BISMARCK ».

Le 3 février au matin cette dépêche était affichée sur tous les murs de Bordeaux avec la proclamation suivante ;

Citoyens,

Nous disions il y a quelques jours que la Prusse comptait, pour satisfaire son ambition, sur une Assemblée où, grâce à la brièveté des délais et aux difficultés matérielles de toute sorte, auraient pu entrer les complices et les complaisants de la dynastie déchue, les alliés de M. de Bismarck.

Le décret d'exclusion rendu le 31 janvier déjoue ces espérances.

L'insolente prétention qu'affiche le ministre prussien d'intervenir dans la constitution d'une Assemblée française est la justification la plus éclatante des mesures prises par le gouvernement de la République.

L'enseignement ne sera pas perdu pour ceux qui ont le sentiment de l'honneur national.

Le ministre de l'intérieur et de la guerre

« LÉON GAMBETTA »

Evidemment, comme le dit M. Jules Simon, rien n'était plus maladroit ni plus contraire au droit des gens que cette ingérence de M. de Bismarck dans les affaires intérieures du pays, mais en portant cette dépêche à la connaissance du pays par voie d'affiches et de circulaires, il était facile de voir le but que poursuivait Gambetta. Il voulait tout simplement rendre odieux le gouvernement de Paris en laissant croire aux populations qu'il n'était plus que le très humble serviteur de M. de Bismarck.

M. Jules Simon essaya de déjouer cette manœuvre. « Il se rendit à la préfecture où ses collègues tenaient conseil, leur donna lecture du décret qui lui conférait la plénitude du pouvoir, leur annonça qu'il allait annuler officiellement l'article de leur décret du 31 janvier qui rendait inéligibles les anciens fonctionnaires de l'empire, et sortit immédiatement du conseil avec M. Lavertujon sans répondre aux interpellations violentes dont il était l'objet. Il se rendit de là dans les bureaux du journal *la Gironde*, et rédigea, de concert avec M. Lavertujon, secrétaire du Gouvernement, la proclamation suivante :

« Citoyens

« On m'a remis ce matin à 8 h. 45 minutes la dépêche de M. de Bismarck.

« Je comprends l'irritation causée par cette dépêche et je la partage.

« Mais le décret du gouvernement séant à Paris est du 28 janvier; il a été inséré le 29 au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois ;* je suis ici pour le faire appliquer. Je n'ai jamais hésité à en exiger l'exécution, et je l'exige aujourd'hui comme hier parce que je la crois indispensable au salut de mon pays.

« Peu m'importe que des adversaires politiques se trouvent sur ce point d'accord avec le parti républicain, auquel j'appartiens. Tout doit céder en ce moment devant le plus indispensable des devoirs civiques.

Le décret de Bordeaux étant seul connu des préfets et en cours d'exécution dans les départements.

« Vu l'urgence,

« En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par le gouvernement de la Défense nationale, et qui sont ainsi conçus :

« Dans le cas imprévu où la Délégation résisterait aux décrets et aux ordres du gouvernement de la Défense nationale, M. Jules Simon est investi par ces présentes des pleins pouvoirs les plus absolus pour les faire exécuter.

« Fait à Paris, le 30 janvier 1871.

« *Signé:* JULES FAVRE, ERNEST PICARD, GÉNÉRAL TROCHU, EMMANUEL ARAGO, GARNIER-PAGÈS, EUGÈNE PELLETAN. »

Je porte à la connaissance du public le décret suivant :

« Article 1er. Les élections auront lieu dans tous les départements le 8 février, conformément au décret publié à Bordeaux par les délégués du gouvernement, sauf la modifica-

tion suivante : le choix des électeurs pourra se porter sur tout citoyen français, non frappé d'incapacité légale et ayant l'âge requis pour l'égibilité. Toutes les incapacités édictées par les lois et décrets, et notamment par le décret publié à Bordeaux le 31 janvier, sont abolies. »

« Article 2. — L'Assemblée [se réunira à Bordeaux le dimanche 12 février. Le gouvernement de la Défense nationale remettra aussitôt ses pouvoirs entre ses mains.

Fait à Bordeaux, le 3 février 1871.

Le membre du gouvernement délégué
« JULES SIMON »
Le secrétaire du gouvernement délégué
« ANDRÉ LAVERTUJON. »

Mais Gambetta veillait. Pendant que la *Gironde* imprimait ce document et que les journaux conservateurs le reproduisaient en tête de leurs colonnes, le préfet de Bordeaux, M. Allain-Targé, donnait ordre au commissaire de police de saisir toutes les feuilles qui publieraient cette proclamation, de s'opposer à l'affichage de tous placards portant la signature de Jules Simon — ce qui fut fait le soir même, en dépit des protestations indignées de toute la presse conservatrice — et la poste et le télégraphe avaient défense de transmettre le décret aux préfets. Défense bien inutile, car alors même que ce décret leur serait parvenu, aucun préfet n'aurait voulu prendre sur lui de l'afficher à côté de celui de Bordeaux. Quand je dis aucun je me trompe. Il y eut quatre préfets qui re-

fusèrent d'appliquer la clause des incompatibilités contenue dans le décret de Gambetta : ce furent MM. Mestreau, préfet de la Charente-Inférieure, Achille Delorme, préfet du Calvados, Emile Lenoël, préfet de la Manche et Ricard, commissaire-général pour les Deux-Sèvres et la Vienne. M. Ricard avait même fait parvenir à M. Jules Simon le billet suivant : « On dit que vous êtes porteur d'un décret qui consacre l'éligibilité de tous les citoyens ; faites m'en connaître le texte, et je vous réponds qu'il sera obéi partout où j'ai de l'autorité. »

Mais ce n'était-là qu'une exception. Aussi M. Jules Simon avait-il pris le parti — en attendant la fin de la lutte — d'envoyer son décret sous pli cacheté à tous les particuliers, négociants ou autres, qu'il connaissait en province. Et encore se servait-il d'enveloppes avec en-têtes de commerce et les faisait-il écrire, pour plus de précautions, par des personnes de confiance, car si on avait reconnu son écriture à la poste, on aurait jeté toutes ses lettres au panier.

C'est dans la chambre de Mme Gounouilhou, la femme du directeur de la *Gironde*, que se faisait toute cette correspondance à la fois publique et secrète ; de même que c'est dans le salon de Mme Fourichon, que fut définitivement arrêté le plan qui devait faire tomber la préfecture de Bordeaux aux mains de Jules Simon.

L'histoire est curieuse à plus d'un titre et vaut la

peine d'être racontée. On dit souvent qu'on ne réussit dans le monde que par les femmes. Jules Simon avait eu la chance de gagner dès le premier jour à sa cause la femme de l'amiral Fourichon, et c'est elle qui noua — à l'insu de son mari — les fils de cette conspiration.

Le coup de main sur la préfecture devait être tenté dans la matinée du 6 février. La veille au soir Jules Simon s'était fait inviter à dîner chez l'amiral, en compagnie de quelques personnes qu'il avait désignées lui-même à la maîtresse de la maison. Personne n'était dans le secret, sauf Mme Fourichon et le général Foltz qui figurait parmi les convives. Il avait été convenu qu'après le dîner l'amiral passerait dans son cabinet avec ses invités pour fumer des cigares, et que pendant ce temps-là Mme Fourichon ménagerait à Jules Simon un entretien avec le général Foltz dans une autre pièce de l'appartement.

— Mais l'amiral ne fume pas ! avait-elle objecté tout d'abord.

— Il fumera demain, lui avait répondu Jules Simon.

Effectivement, après le dîner l'amiral exécuta fidèlement la consigne de sa femme. Pendant que les autres convives passaient au fumoir Mme Fourichon entraînait dans le salon Jules Simon et le général Foltz sans que personne s'en aperçut.

Le général Foltz commandait à cette époque la di-

vision de Bordeaux. C'était un homme de haute taille, à la figure énergique, et qui avait de très beaux états de services. Né à Toulouse le 11 novembre 1802, il était sorti de Saint-Cyr le 1er octobre 1822 et avait été nommé colonel d'état-major le 10 juillet 1848. Chef d'état-major des gardes nationales de la Seine du 16 juin 1851 au 29 novembre de la même année, il avait été promu général de brigade le 10 mai 1852 et général de division le 26 mai 1859. Il était inspecteur général de la gendarmerie depuis 1860 quand il fut placé dans la réserve, le 12 novembre 1867.

Il en sortit le 21 août 1870, pour prendre le commandement de la 21e division militaire à Limoges, et, quelques mois après, de la 14e à Bordeaux.

Il avait fait les campagnes d'Afrique (1837-1842-1843) et d'Italie, et était grand officier de la Légion d'honneur depuis le 21 décembre 1864.

Il est mort à Paris le 4 juillet 1877.

Dès les premières ouvertures qui lui avaient été faites, le général Foltz s'était mis aux ordres du gouvernement de Paris.

— C'est pour demain. lui dit Jules Simon.

— Bien, je serai prêt, mais je vous préviens que nous serons écrasés.

— Comment cela ! Vous n'êtes donc pas sûr de votre armée !

— Je réponds de mes troupes, mais je dispose d'un trop petit nombre d'hommes pour tenir tête avec

chance de succès aux bataillons qui sont dévoués à Gambetta. N'oubliez pas que je ne commande qu'à la garnison de Bordeaux et que toutes les troupes qui sont autour de la ville relèvent du général Billot qui commande le corps d'armée. Il n'y a que le ministre de la guerre qui puisse les mettre en mouvement, en passant par-dessus la tête de ce général.

— Mais, dit Jules Simon, je puis être ce ministre, j'ai tous pouvoirs du gouvernement de Paris, voici ma nomination signée en blanc, je n'ai qu'à remplir ce décret en y mettant mon nom.

— Oui, répliqua le général Foltz, mais comme ministre de la guerre vous n'auriez pas l'autorité nécessaire. L'armée qui n'aime pas être à commandée par un civil, ne comprendrait pas qu'après avoir marché sur les ordres de Gambetta, elle fût appelée à marcher sur les vôtres. Gambetta est obéi aujourd'hui, croyez-vous que vous le seriez demain ? J'en doute...

— Alors accepteriez-vous les fonctions de ministre de la guerre ?

— Volontiers.

— Eh bien, soit. Je vais remplir ce décret avec votre nom. Mais il est bien entendu que votre mandat expirera après la bataille ou avant, si Gambetta cède avant que nous en venions aux mains.

— C'est bien ainsi que je l'entends, dit le général Foltz, et je vous remercie de l'honneur que vous me faites en m'imposant un tel sacrifice.

Et séance tenante, sans perdre une minute, en sa qualité de ministre de la guerre, il donna l'ordre aux troupes qui étaient autour de Bordeaux de s'approcher de la ville. Voici quel était son plan : A onze heures du matin, il devait cerner la Préfecture et échelonner un cordon de troupes appuyées de pièces d'artillerie jusqu'à la Poste dont il importait de s'emparer immédiatement, — car le train de Paris partait à 2 heures et demie, et c'était celui-là qui devait emporter les dépêches du mandataire du gouvernement de Paris.

Tout était donc prévu, arrêté, en vue d'un coup de main, lorsque le général demanda à M. Jules Simon où il se tiendrait pendant les opérations.

— Moi, dit Jules Simon, je serai à mon poste de combat, je me tiendrai à côté de vous.

— Et si vous êtes tué ?

— Si je suis tué, mes dispositions sont prises. Le président Cellerier est chargé d'avance de l'intérim du pouvoir et doit faire afficher le décret de Paris qui convoque les électeurs.

M. Cellerier, m'écrit un magistrat qui a été sous ses ordres, était un homme d'une grande droiture, de mœurs douces et d'un caractère conciliant, qui professait des opinions républicaines modérées.

Né à Bordeaux le 29 juillet 1808, il était juge d'instruction au tribunal de Lesparre quand il fut exilé en Belgique pour avoir protesté publiquement contre

l'attentat du deux décembre. Dix-huit mois plus tard il fut autorisé à rentrer en France à la condition qu'il se démettrait de ses fonctions inamovibles.

Revenu à Lesparre, il se fit inscrire au barreau, et exerça la profession d'avocat jusqu'en 1870. Nommé procureur général à Bordeaux, après le 4 septembre, il fut appelé au poste de premier président de la Cour d'appel de cette ville, lorsqu'un décret du gouvernement de la Défense nationale eut enlevé de son siège M. Raoul Duval qui avait fait partie des commissions mixtes.

Mais bientôt M. Raoul Duval fut réintégré en vertu de la loi votée par l'Assemblée nationale, et M. Cellerier, sur la prière de M. Dufaure, reprit les fonctions de procureur général qu'il exerça jusqu'à la chute de M. Thiers, époque à laquelle il donna sa démission.

Depuis lors il vécut dans la retraite, partageant sa vie entre Bordeaux et la petite station de Soulac-les-Bains dont il était maire. Il est mort en 1882.

Comme on le voit, M. Jules Simon avait pensé à tout, et c'est en vain que Gambetta l'aurait fait arrêter. L'ordre de son arrestation avait été cependant donné; Jules Simon le savait, et s'il n'a pas été exécuté, ce n'est la faute du tout-puissant ministre.

Ici se place un incident des plus dramatiques que je ne puis passer sous silence. Le lendemain de son arrivée à Bordeaux, M. Gustave Simon, qui, comme

je l'ai dit plus haut, accompagnait son père, rencontra dans la rue M. Paul Dhormoys, ancien secrétaire-rédacteur au Corps législatif. M. Dhormoys était venu à Bordeaux pour reprendre son poste à l'Assemblée nationale. Il avait, depuis les bancs du collège, conservé un grand faible pour M. Jules Simon qui avait été son professeur de philosophie et son examinateur au baccalauréat et à l'école d'administration. Il avait, je me sers de ses propres expressions, bu le miel qui coulait de ses lèvres, comme suppléant de Cousin d'abord, comme député ensuite, et il aurait été très heureux de lui rendre service dans la situation difficile où il se trouvait.

— Ecoutez, dit-il à M. Gustave Simon, on ne sait ce qui va se passer, votre père peut avoir besoin à un moment donné d'un asile et de quelques personnes déterminées. J'ai à Bordeaux quelques parents qui ont une certaine influence dans le commerce et dans la garde nationale. Comme tous les hommes d'ordre, ils ne demandent qu'une direction pour former un noyau de résistance légale. Mon beau-frère, ancien élève de l'école polytechnique, a repris du service pour la durée de la guerre. Il est chargé ici du service topographique. Une douzaine de jeunes mobiles travaillent sous ses ordres. Ce sont des jeunes gens sensés dont on utilise les connaissances et l'instruction, des hommes d'ordre enfin sur lesquels on peut compter. J'ai une petite maison où l'on peut

se réfugier. Vous n'avez qu'à frapper à ma porte à n'importe quelle heure.

M. Gustave Simon le remercia et ils se séparèrent. Or le soir du jour où fut affichée la dépêche de M. de Bismarck et où furent saisies toutes les proclamations du délégué de Paris, M. Paul Dhormoys recevait une lettre de M. Gustave Simon qui le mandait d'urgence.

C'était le jour même où les délégués du Midi avaient convoqué Gambetta au théâtre Louit pour lui offrir la dictature. L'émotion était à son comble dans la ville. On avait affiché à la tombée de la nuit la proclamation suivante :

M. Jules Simon, membre du Gouvernement de Paris, a apporté à Bordeaux l'annonce d'un décret électoral qui serait en désaccord sur un point avec le décret rendu par le gouvernement siégeant à Bordeaux.

Le gouvernement de Paris est investi depuis quatre mois, coupé de toutes communications avec l'esprit public ; de plus, il est à l'état de prisonnier de guerre. Rien ne dit que, mieux informé, il ne fût pas tombé d'accord avec le gouvernement de Bordeaux, rien ne dit non plus qu'en dehors de la mission de faire procéder aux élections, donnée en termes généraux à M. Jules Simon, il eût entendu régler d'une façon absolue et définitive le cas particulier des incompatibilités.

Dans ces circonstances, le gouvernement de Bordeaux croit devoir maintenir son décret; il le maintient malgré

les remontrances et l'ingérence de M. de Bismarck dans les affaires intérieures du pays ; il le maintient au nom de l'honneur et des intérêts de la France.

Un membre du gouvernement de Bordeaux part aujourd'hui même pour porter à la connaissance du gouvernement de Paris le véritable état des choses.

Fait à Bordeaux, le 4 février 1871,

AD. CRÉMIEUX, LÉON GAMBETTA,
GLAIS-BIZOIN, L. FOURICHON.

Le *Siècle*, qui était tout dévoué à Gambetta et qu'on n'appelait à Bordeaux que le journal aux *cent mille francs*, publiait de son côté une déclaration des plus violentes. Les journaux conservateurs protestaient dans une réunion contre la saisie dont ils avaient été l'objet ; bref il y avait de la poudre dans l'air, et si Gambetta s'était rendu ce soir-là, au théâtre Louit, tout le monde sentait qu'on aurait le lendemain la dictature et la guerre civile. Il eut le bon esprit de ne pas s'y rendre.

Cependant M. Paul Dhormoys était accouru en toute hâte chez M. Jules Simon.

« En arrivant près de la maison, rue de la Trésorerie, 67, je m'aperçus, écrivait-il naguère (1), qu'elle était gardée ou du moins très surveillée. Des groupes assez nombreux se tenaient dans la rue et, lorsque je sonnai à la porte, deux individus vinrent me regarder de si près, que je leur demandai ce qu'ils me voulaient et au nom de quelle police ils étaient là.

(1) Le *Pays*, nº du 10 octobre 1886.

« On ouvrit avec précaution, je me nommai et la porte se referma sur moi. Je fus introduit dans un grand salon, au rez-de-chaussée où se trouvaient M. Zévort, le recteur de l'académie, M. Jules Simon et son fils, M. Silvy, délégué du ministère de l'instruction publique à Bordeaux, et M. Dollfus. Ces trois personnes étaient les seules qui en ce moment critique se trouvassent auprès de l'homme qui représentait tout ce qui restait de légalité dans notre malheureux pays.

« Les habiles étaient chez M. Thiers, se constituant en gardes du corps dans une pièce du rez-de-chaussée et faisaient assaut de zèle et de dévouement. Si dans la crise qui allait éclater, M. Jules Simon l'emportait, il était bien évident que ce serait M. Thiers qui serait l'homme de la situation et qui récompenserait le zèle et le dévouement qu'on aurait montré pour sa per sonne. Si M. Jules Simon succombait, on ne se compromettait pas avec lui, le fait d'avoir été chez M. Thiers n'étant ni plus ni moins compromettant ce soir-là que les jours précédents et ne pouvant être considéré comme un délit. Ces personnages avaient en tous cas réussi à inspirer une véritable frayeur à Mme Thiers, et M. Dollfus me montra ce soir-là une lettre qu'on venait de lui apporter et dans laquelle on le priait de venir, avec le plus de monde possible, passer la nuit à l'hôtel de France.

« M. Dollfus avait quitté sa charge d'agent de

change à Paris, dès le début de la guerre et bravement gagné, en Alsace, l'épaulette de chef d'escadron d'état-major dans l'armée auxiliaire.

« Aucune des personnes présentes ne doutait, du reste, de la probabilité, sinon de la certitude d'une arrestation.

« M. Jules Simon y était d'ailleurs résigné et préparé. Il était alors onze heures du soir : on entendit une voiture qui roulait dans la rue et qui s'arrêta devant la porte. Une seule lampe éclairait la vaste pièce à tentures sombres. Nous nous regardâmes sans mot dire, attendant le coup du marteau et croyant le moment venu. On ne frappa pas. C'était seulement quelque voisin qui rentrait.

— Mais enfin, dis-je à M. Jules Simon, vous ne pouvez pas vous laisser arrêter ainsi, sans tenter quelque résistance.

— Quelle résistance voulez-vous que je fasse ? Vous voyez que je suis seul ; j'ai fait ce que j'ai pu, j'ai envoyé aux journaux un décret annulant celui de M. Gambetta. Il y en aura bien un certain nombre qui le publieront ; maintenant qu'il m'arrête, s'il le veut, je suis prêt.

— Mais tous les journaux qui ont osé l'imprimer ont été saisis ce soir ; on veut empêcher que la province sache qu'il n'y a d'autre décret valable pour les élections que celui de Paris. La Prusse, qui ne demande qu'un prétexte, refusera de reconnaître l'As-

semblée nommée sous l'empire du décret de Gambetta. M. de Bismarck l'a très nettement déclaré dans sa lettre. Il faut donc par tous les moyens possibles faire connaître votre décret en province ; il faut qu'on sache partout que M. Gambetta n'est plus qu'un factieux. Il faut rédiger une circulaire dans ce sens ; nous la copierons au plus grand nombre d'exemplaires possibles, vous la signerez et nous l'expédierons. Je connais ici un certain nombre de négociants qui écriront sur l'enveloppe le nom de quelques-uns de leurs correspondants de province, et la timbreront de leur marque sociale, ce qui dépistera les limiers de la poste. Comme je l'ai dit à votre fils, mon beau-frère a sous ses ordres une douzaine de jeunes hommes sur lesquels on peut compter. Il n'y a qu'à en expédier un certain nombre dans diverses directions en les chargeant de porter aux journaux, aux personnes notables, dans chaque ville, la circulaire signée de vous et de lui faire donner la plus grande publicité possible... Pour le moment, l'important est de ne pas rester ici, où vous êtes dans une véritable souricière et à la merci d'un coup de main.

— Mais où aller à pareille heure ? demanda M. Jules Simon.

« M. Zevort demeurait à l'académie. Ce n'était donc pas lui qui pouvait offrir un asile. MM. Silvy et Dollfus, comme presque tout le monde alors, n'avaient qu'une chambre dans un hôtel. J'avais ma petite maison : comme on le pense, je m'empressai de l'offrir.

« Le jardin de l'hôtel de l'académie communiquait par une porte avec celui d'une maison voisine qui avait elle-même une sortie sur une petite rue transversale. C'est par là que nous nous dirigeâmes, et nous gagnâmes à travers des rues détournées la rue Pondensac où se trouvait mon logement, sans être, du reste, suivis ni rencontrés par personne, ce qui était probable à cette heure et dans ce quartier éloigné.

« Je réveillai ma femme, un peu surprise de l'hôte qui nous arrivait. A une heure, nous étions tous profondément endormis. »

M. Jules Simon avait accepté la généreuse hospitalité que lui offrait M. Paul Dhormoys à la condition qu'il paierait ses repas. Il demeura chez lui deux ou trois jours, sans être inquiété le moins du monde. Il a su depuis que s'il n'avait pas été arrêté c'était grâce à l'intervention de l'amiral Fourichon. L'amiral avait forcé un matin la porte de Gambetta qu'il avait trouvé au lit, et lui avait dit en lui mettant le poing sous la gorge :

— Vous êtes un misérable !

— Pourquoi ? Que vous ai-je fait ?

— Vous nous aviez promis au Conseil de laisser Jules Simon en liberté, et j'apprends que vous avez signé hier soir l'ordre de son arrestation.

— Ce n'est pas vrai, balbutia Gambetta.

— J'en ai la preuve, et si vous ne déchirez pas im-

médiatement cet ordre dont je rougis pour vous, aussi vrai que je m'appelle Fourichon, je vous soufflette.

Et Gambetta avait cédé à cette menace comme il devait céder deux jours plus tard quand il vit arriver à Bordeaux les trois membres du gouvernement de Paris que Jules Simon avait mandés en toute hâte.

Car le dictateur, acculé dans ses derniers retranchements, avait imaginé, pour gagner du temps, de mettre en doute l'authenticité des décrets dont M. Jules Simon était porteur. Il en demandait la minute originale avec la signature du gouvernement. « On avait d'autant moins pensé à la remettre à M. Jules Simon, qu'une contestation de cette nature ne pouvait être prévue, et que le décret était imprimé à l'*Officiel* et au *Bulletin des lois*, expédié de tous côté depuis le 29 janvier. Au premier mot de cette étrange et injurieuse hypothèse, M. Jules Simon, qui, à cette date assistait encore au conseil de la Délégation, au lieu de s'indigner, comme il en avait le droit, proposa d'envoyer un télégramme à Paris, la réponse de Jules Favre devant trancher la question. On y consentit d'abord, ou du moins on parut y consentir; mais il apprit le lendemain qu'on avait renoncé au télégramme « parce que les dépêches passaient forcément par les mains de M. de Bismarck » et qu'on avait envoyé la demande par pigeon. Ce pi-

geon n'arriva jamais à Paris. Enfin, quand la rumeur publique devint menaçante après la saisie des journaux, on se décida, malgré l'envoi du pigeon, à faire partir pour Paris M. Crémieux, chargé de vérifier si le « prétendu décret » était, oui ou non, une réalité. »

Mais M. Cochery, qui était à Bordeaux le factotum de M. Thiers et qui s'était mis à la disposition de M. Jules Simon, était déjà rendu à Orléans d'où il prévenait par dépêche le gouvernement de Paris des difficultés soulevées par la Délégation, et quand M. Crémieux arriva à Vierzon, M. Albert Liouville ramenait de Paris les trois membres que M. Jules Simon l'avait chargé d'aller chercher à l'Hôtel-de-Ville, à savoir: MM. Pelletan, Emmanuel Arago et Garnier-Pagès. En sorte que M. Crémieux revint avec eux à Bordeaux où ils arrivèrent tous ensemble le 6 février à neuf heures du matin.

C'était à onze heures que le général Foltz devait commencer son mouvement. Grâce à Dieu, il devenait inutile. Lorsque Gambetta apprit l'arrivée de ses collègues, il envoya sa démission à M. Jules Simon, qui en donna lecture au Conseil et proposa de nommer, séance tenante, un ministre de l'intérieur.

Le successeur de Gambetta était désigné d'avance puisque M. Jules Simon avait emporté de Paris le décret qui l'investissait lui-même de ces fonctions. Mais Glais-Bizoin fit observer que la nomination de M. Jules Simon en remplacement de M. Gambetta aurait

l'air d'une revanche ; il valait mieux, disait-il, nommer à sa place un autre membre du gouvernement qui n'eût point pris part à la lutte des derniers jours et dont les idées fussent assez près de celles de Gambetta. Ce fut l'avis de tous et le choix du conseil tomba sur M. Emmanuel Arago. Celui-ci déclina d'abord l'honneur qu'on lui faisait, disant qu'il revenait de droit à M. Jules Simon, mais il finit par accepter à la condition qu'il n'aurait que le titre et que M. Jules Simon exercerait les fonctions.

— C'est bien ainsi que je l'entends, dit Jules Simon.

Et séance tenante, celui-ci rédigea une proclamation que M. Emmanuel Arago signa comme ministre de l'intérieur.

Ainsi se termina cette crise terrible.

Pendant quelques jours on n'entendit pas plus par ler de Gambetta que s'il n'avait jamais vécu. M. Ranc disait naguère que le jour même de sa démission il alla s'installer, au vu et au su de tous, dans une petite maison, Cours du 30 juillet ; que Spuller et lui, Ranc, y demeuraient avec lui ; que tous ses amis de Bordeaux, de Paris et d'ailleurs, vinrent l'y voir, et que, si M. Jules Simon n'avait pas su cela, c'est que sa police s'était fortement moquée de lui.

C'est bien possible, ce qu'il y a de sûr, et M. Paul Dhormoys confirme les dires de M. Jules Simon, c'est que Gambetta fut invisible durant quelques jours et que ses collègues ne le retrouvèrent qu'à l'Assemblée nationale.

Deux jours après, les élections se faisaient dans toute la France, et Jules Simon pouvait dire, comme les vieux Romains, qu'il avait sauvé la Patrie. Mais la France ne parut pas s'en douter, car un peu plus il n'était pas élu. Ses anciens électeurs de Paris, Bordeaux, Limoges, Montpellier, etc., qui l'avaient acclamé un an auparavant le renièrent — au grand scandale de M. Thiers qui, l'ayant vu à l'œuvre dans toute cette crise, s'empressa de lui offrir un des 28 collèges qui l'avaient nommé.

Mais M. Jules Simon n'accepta pas : il était trop écœuré de l'ingratitude du suffrage universel. La lettre suivante (inédite) qu'il écrivait à Jules Favre prouve qu'il avait déjà fait son deuil du pouvoir :

Bordeaux, le 10 février 1871.

« Mon cher ami,

« J'ai reçu votre dépêche d'aujourd'hui, 10 février. Je vous écris à la hâte que les élections se passent presque partout paisiblement, mais que la majorité réactionnaire est écrasante. Tous nos collègues sont élus, excepté Glais-Bizoin, Crémieux, Pagès et moi. J'attends avec impatience votre arrivée ici ; j'ai hâte de déposer mes pouvoirs et de m'en aller, place de la Madeleine, où je donnerai des leçons de latin, comme en 1852. Vous serez tout-à-fait nécessaire ici le 12 pour recevoir les députés et remettre nos pouvoirs entre leurs mains. Nous serons fort houspillés et, n'étant pas député, je ne pourrais pas répondre.

« Avez-vous vu M. de Bismarck pour une prorogation de l'armistice ? Cela me paraît urgent.

« On me remet à l'instant votre dépêche seconde. Elle est écrite en clair et a suscité une grande rumeur dans le service télégraphique qui menace de donner sa démission en bloc. Je crois que nos dépêches sont expédiées fidèlement depuis la démission de Gambetta. Je ne quitte guère le bureau.

« Donnez de grâce de mes nouvelles à ma femme. Le temps me manque pour lui écrire ; j'espère être de retour à Paris mardi ou mercredi.

« M. Lelibon est directeur des postes.

» A vous de cœur

« JULES SIMON. »

Cependant tous ses anciens électeurs ne l'avaient pas oublié. Ceux de la Marne se souvinrent de lui. Au moment où il s'apprêtait à rentrer à Paris dans sa famille, on lui apporta une dépêche qui lui apprenait son élection dans la Marne.

M. Thiers en fut dans le ravissement et lui offrit de reprendre le portefeuille de l'Instruction publique qu'il avait tenu pendant le siège. Mais il fallut lui faire violence, et il n'accepta ce portefeuille que lorsqu'il sut que son ami Jules Favre faisait de cette acceptation la condition *sine quâ non* de son entrée dans le ministère.

Voilà l'histoire vraie de la lutte que M. Jules Simon eut à soutenir à Bordeaux contre Gambetta. Je m'étais promis de l'écrire sans passion, je crois avoir tenu ma promesse.

VII

M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique. — Ses conditions et ses réserves. — Son influence sur M. Thiers. — Il met de l'ordre dans les affaires de l'Université. — Quelques actes d'indiscipline. — Démissions de M. Francisque Bouillier et de M. Octave Feuillet. — De l'enseignement obligatoire. — La loi de 1833 et la loi Falloux. — Qui sème le vent récolte la tempête. — Jules Simon et Mgr Dupanloup. — La question des vers latins. — Souvenirs de collège. — Une lettre inédite de M. Emile Burnouf. — M. Jules Simon donne sa démission. — Une lettre de M. Thiers. — Le 24 mai. — Jules Simon élu sénateur et académicien le même jour. — Un quatrain. — Une lettre inédite d'Ernest Picard.

M. Jules Simon a toujours aimé les situations nettes. J'ai dit qu'il n'avait accepté de faire partie du cabinet du 19 février 1871 que sur les instances de M. Thiers et pour ne pas en éloigner Jules Favre dont le concours était nécessaire à la conclusion de la paix. Il y mit encore cette condition qu'il serait le maitre absolu dans son département et que le chef du pouvoir exécutif n'entrerait dans aucuns détails du ministère de l'Instruction publique et des Cultes. Il avait ses

raisons pour agir de la sorte. Outre que toutes ses idées en matière d'enseignement n'étaient pas admises par M. Thiers dont la montre retardait sur beaucoup de choses, Jules Simon se doutait que l'illustre homme d'État, comme presque tous les autoritaires de son espèce, aurait la prétention de tout voir par lui-même, et il ne voulait pas en être réduit au rôle de commis ou de contre-maître. Il y a plus, dès qu'il sut que les Finances étaient destinées à M. Pouyer-Quertier, il s'empressa de faire ses réserves en faveur du libre-échange. Après quoi il devint le collaborateur dévoué de M. Thiers, je pourrais même dire son conseil. Car si M. Thiers, qui croyait encore à la monarchie, en février 1871, se décida deux ans plus tard à vanter les avantages du régime républicain, c'est en grande partie à M. Jules Simon que nous en sommes redevables. Personne ne me contredira sur ce point : ni M. Léon Say, ni M. Barthélemy Saint-Hilaire. Je crois même savoir que le fameux message du 13 novembre 1872 qui entraîna la chute de M. Thiers mais qui devait rallier définitivement le pays à la République, était tout entier de la main de M. Jules Simon. Cette influence de l'auteur du *Devoir* sur l'historien du *Consulat et de l'Empire* était si manifeste, que M. Thiers ne se résigna à se séparer de lui qu'à la dernière heure, huit jours avant d'être renversé lui même par la coalition des droites et du groupe Target. Cela n'empêchait pas Jules Simon d'avoir parfois maille à partir avec lui

sur le terrain de l'enseignement et de la politique intérieure, et de lui dire en riant : « Ce qui m'étonne le plus dans votre cabinet c'est de m'y voir ! » On sait que Jules Favre et Ernest Picard n'y restèrent que très peu de temps.

Jules Simon avait pris son poste au sérieux et n'avait pas attendu la prise de Paris par l'armée de Versailles pour mettre de l'ordre dans les affaires de l'Université (1). Elles en avaient si grand besoin ! Non-seulement les bâtiments des lycées et collèges étaient tombés dans un état de délabrement complet, pendant la guerre, par suite de leur affectation au service des ambulances, mais la campagne avait fait des vides énormes dans le personnel enseignant, et la discipline était si relâchée, qu'il avait toutes les peines du monde à se faire obéir.

Quelques traits suffiront à vous édifier sur l'esprit d'indiscipline qui régnait alors.

Un jour, un professeur de la Faculté des lettres de Lyon s'étant oublié jusqu'à souffleter le doyen M. Jules Simon le manda d'urgence au ministère. Il lui répondit qu'il ne le connaissait pas. Sa révocation lui apprit à le connaître.

1. Pendant la commune, son appartement de la place de la Madeleine fut mis au pillage par les mêmes hommes qui démolirent la maison de M. Thiers. On lui prit quelques objets précieux, le manuscrit d'un ouvrage de philosophie et une correspondance assez compromettante pour un des membres de la commune, sa bibliothèque fut épargnée ; mais pendant la « semaine sanglante » quelques-uns de ses livres, qu'il garde comme curiosité, furent transpercés par les balles.

Un autre, qui depuis est devenu un des écrivains les plus distingués de la presse parisienne, écrivait pendant la Commune dans un grand journal du Midi: « qu'entre Paris et Versailles les honnêtes gens avaient bien bien le droit d'hésiter. » Jules Simon n'hésita pas à le destituer.

Les hauts emplois étaient occupés par des réactionnaires qui se faisaient un devoir de les garder pour combattre avec plus d'autorité le gouvernement. Quelques-uns cependant eurent le bon goût de donner leur démission. De ce nombre fut M. Francisque Bouillier qui dirigeait l'École normale. Jules Simon le remplaça par M. Bersot, mais il se souvint que M. Bouillier avait été son camarade d'école, et, sur la promesse qu'il lui fit de se renfermer scrupuleusement dans ses attributions nouvelles, il le nomma inspecteur général (1).

Quand il eut fait sentir sa main dans le monde universitaire, il s'occupa de la réorganisation de l'enseignement à tous les degrés. C'était l'enseignement primaire qui lui tenait le plus au cœur. Il était encore à l'Ecole normale quand fut promulguée la loi du 28 juin 1833. Cette loi très supérieure à tout ce qui avait été fait avant elle, ne fit pas cependant tout ce qu'il y avait à faire.

1. M. Octave Feuillet lui envoya un jour dans une lettre très digne sa démission de bibliothécaire du palais de Fontainebleau. Mais il fut obligé de destituer M. de Bonnechose qui était bibliothécaire d'une bibliothèque qui n'existait pas, et n'en touchait pas moins un traitement respectable.

Elle consacrait la liberté de l'enseignement primaire; elle établissait la gratuité restreinte aux enfants pauvres, mais étendue à tous ceux qui en avaient besoin ; elle distinguait l'enseignement primaire élémentaire de l'enseignement primaire supérieur ; elle assurait le recrutement par la fondation des écoles normales ; elle donnait aux instituteurs communaux des garanties sérieuses de stabilité... Mais le traitement qu'elle leur affectait était d'une insuffisance dérisoire (1), et elle ne faisait rien pour les filles. Lacune déplorable qu'essaya de combler le projet Carnot, en 1848, et que laissa subsister la loi Falloux.

La loi de 1833 n'avait donc qu'à moitié satisfait M. Jules Simon dont le rêve était l'instruction obligatoire et gratuite. On se souvient des termes magnifiques dans lesquels il en parlait, en 1848, aux électeurs de l'arrondissement de Lannion. « Être homme ! leur disait-il, je ne puis prononcer ce mot sans être effrayé de ce qui reste encore à faire pour l'éducation du peuple...

» Quoi ! nous donnons du pain à ceux qui en manquent et l'éducation, ce bienfait de Dieu, nous ne la répandons pas autour de nous de toute l'énergie du de-

1. Le minimum fixé par la loi était de 400 francs pour les écoles supérieures et de 200 francs pour les écoles élémentaires. C'était la misère. Dans son projet de loi relatif au traitement des instituteurs communaux, M. de Salvandy disait à la Chambre des députés, le 5 mai 1846 que 18,155 instituteurs n'arrivaient pas à 500 francs de traitement; 11,155 à 400 francs, et 3,654 à 300 francs.

voir et de la charité ! Nous voilà libres ; soyons au moins dignes de l'être ! L'ignorant n'est-il pas un déshérité, un esclave ? Et pouvons-nous croire que Dieu nous pardonnera, parce que nous aurons fait part de nos richesses à nos frères, si nous gardons pour nous le trésor de l'intelligence ? »

C'était se prononcer publiquement en faveur du principe de l'enseignement obligatoire. Envoyé à l'Assemblée constituante, il contribua pour une bonne part à le faire adopter par la commission (1) chargée, en 1848, de préparer une loi organique sur l'enseignement, et dans le rapport qu'il lut à la tribune de cette assemblée, le 5 février 1849, voici comment il s'exprimait : « La dernière disposition que nous vous proposons, Messieurs, consiste à écrire dans la loi le principe de l'obligation. Nous avouons sincèrement qu'il est difficile à réaliser. Nous n'avons pas cru qu'il nous fût possible, au moment où l'assemblée va se séparer de faire autre chose que de poser le principe. Cette proclamation d'un principe jusqu'ici nouveau dans nos mœurs ne sera pas sans influence sur l'avenir de l'éducation nationale.

» Ce principe a des adversaires. On le défigure pour le mieux combattre. On suppose qu'en rendant l'éducation primaire obligatoire, nous voulons forcer tous

1. Cette commission était composée de MM. Vaulabelle, *président*, Barthélemy Saint-Hilaire, Bourbeau, Carnot, Dufour, Germain, Sarrut, Guichard, Lagarde, Lasteyrie (Jules), Liouville, Payer, le général Poncelet, Quinet, Salmon, et Jules Simon, *rapporteur*.

les enfants à fréquenter l'école communale. Il n'en est rien. La famille, l'école privée peuvent évidemment. comme par le passé, donner l'instruction primaire. Tout se résout par un examen, qui se fera, si l'on veut, par l'autorité communale, ou pour avoir un juge moins partial et plus compétent, par un délégué du comité supérieur; en tout cas par un pouvoir électif et local. Il n'y a là, à coup sûr, rien d'oppressif, rien que n'explique et ne justifie au besoin l'établissement du suffrage universel. A qui donc se fera sentir cette loi de l'obligation ? Qu'on y songe, à ceux-là seuls qui pouvant faire inscrire leurs enfants et les arracher à l'ignorance, les condamneront à dépendre de tout le monde pour la défense de leurs intérêts et l'exercice de leurs droits. Est-ce de cette liberté qu'on se montre si jaloux? Et depuis quand ôte-t-on quelque chose à la puissance personnelle en protégeant le fils contre l'incurie ou l'ignorance ou l'incapacité du père? La loi est faite précisément pour contraindre tout le monde à remplir son devoir. On a bien écrit dans le code civil (art. 203) l'obligation pour le père de nourrir son fils, et pour le fils de nourrir son père. On a bien donné au fils mineur (art. 2121) hypothèque légale sur tous les immeubles de tuteur, même lorsque le tuteur est son père. Y a-t-il donc moins de nécessité de protéger les intérêts moraux et intellectuels ? Vous intervenez dans la famille pour empêcher le père de compromettre la fortune de son fils, et vous n'inter-

viendriez pas pour l'empêcher de condamner son fils à une éternelle et invincible ignorance ? Vous n'interviendriez pas pour protéger la société elle-même, blessée dans ses intérêts, menacée dans sa sécurité par cette coupable indifférence du père de famille? La moitié des États de l'Europe a consacré ce principe de l'enseignement obligatoire qui nous semble si nouveau. L'obligation de l'enseignement primaire remonte en Prusse à 1769. Ou plutôt c'est la réglementation de l'obligation qui remonte à 1769, car l'obligation existait déjà avant cette époque. On ne comprendrait pas que, dans le seul pays du monde où tous les citoyens jouissent de leurs droits politiques, il fût permis d'être ignorant. L'éducation primaire obligatoire est la conséquence du suffrage universel. Que dans un avenir prochain il n'y ait plus en France une commune qui n'ait sa maison d'école ! Qu'il n'y ait plus un citoyen qui ne puisse écrire lui-même son bulletin avant de le jeter dans l'urne ! Il n'y a de révolution sainte que celle qui se justifie en répandant la lumière en même temps que la liberté. »

J'ai cité tout ce passage parce qu'il est presque inconnu et qu'il contient en substance tout ce qu'on peut dire et tout ce qu'on a dit par la suite en faveur de l'enseignement primaire obligatoire.

Malheureusement l'Assemblée constituante ne vécut pas assez longtemps pour voter le projet de sa commission, et l'Assemblée législative, par la loi de 1850,

sous couleur d'assurer le principe de la liberté de l'enseignement, sacrifia tout bonnement l'intérêt scolaire à l'intérêt politique. L'empire ne fit rien ou presque rien pour l'enseignement primaire: il se contenta d'améliorer la situation des instituteurs (1). Il n'avait pas d'argent pour les écoles, il n'en avait que pour la guerre.

Vainement M. Jules Simon lui criait-il, en 1864: « Il faut donner à l'instruction tout l'argent dont elle a besoin, et ne pas le regretter.

» Le peuple qui a les meilleures écoles est le premier peuple. S'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain » (2).

Le corps législatif restait sourd à cet avertissement et n'avait d'oreille que pour le ministre qui lui parlait de « la plus belle pensée du règne. »

Deux ans plus tard, M. Jules Simon ne fut pas plus heureux dans sa demande d'emprunt de 140 millions pour l'enseignement primaire (3) qu'il ne l'avait été au

1. Un premier décret, rendu en 1853, avait permis au ministre d'élever le traitement des instituteurs les plus méritants à 700 francs après cinq ans de service, et à 800 francs après dix ans. En 1862, le minimum de 700 francs fut assuré à tous les instituteurs ayant cinq ans de service; le traitement put s'élever jusqu'à 900 francs pour ceux qui seraient depuis quinze ans. En 1870, nouveau décret, nouvelle amélioration : le minimum fut réglé à 700 francs immédiatement, et 800 francs après cinq ans d'exercice ; des fonds mis à la disposition du ministre lui permirent d'élever le revenu scolaire du vingtième des instituteurs à 900 francs après dix ans de service, et à 1,000 francs après quinze ans, (*L'École* par Jules Simon, page 102) :

2. *L'École*.

3. Séance du 8 avril 1866.

mois d'avril 1865 en soutenant, dans un remarquable discours, la nécessité de rendre l'instruction obligatoire (1). N'est-ce pas l'intérêt des gouvernements despotiques d'entretenir l'ignorance dans les masses? Lors du plébiscite de 1870, il y eut des bourgs entiers qui votèrent pour Napoléon, croyant bien que le plébiscite était un révolutionnaire de la pire espèce. S'il n'y avait pas eu tant d'illettrés, en France, le plébiscite, comme autrefois le Pirée, n'eût pas été pris pour un homme par un aussi grand nombre d'imbéciles (2).

C'est pour achever l'éducation du suffrage universel et le mettre à la hauteur de ses devoirs envers la patrie, que M. Jules Simon, devenu ministre, présenta au mois de janvier 1872 son projet de loi sur l'enseignement primaire obligatoire. Mais il se heurta cette fois encore à la mauvaise volonté de l'Assemblée nationale qui s'imaginait, non sans raison d'ailleurs, que l'obligation et la gratuité feraient perdre aux idées monarchiques le terrain qu'elles avaient conquis par la loi de 1850.

D'un autre côté les difficultés budgétaires étaient

1. On trouvera ce discours dans la *Politique radicale*.

2. En 1862, sur 100 conscrits, 27,49 pour cent ne savaient ni lire ni écrire. La même année, sur 100 mariages, 28,54 hommes et 43,26 femmes n'avaient pu écrire leur nom.

grandes. Le territoire n'était pas encore libéré et tout l'effort du gouvernement de M. Thiers se portait sur ce point. « Débarrassons-nous des Prussiens, d'abord, nous songerons aux écoles ensuite », disait-il à Jules Simon chaque fois que celui-ci lui demandait de l'argent. Un jour même, fatigué de ne pouvoir obtenir la modique somme de 200,000 francs qui lui était absolument nécessaire, Jules Simon dit à M. Thiers qu'il aimait mieux s'en aller, et il sortit de la salle du conseil. En traversant la cour de la Préfecture de Versailles, il rencontra M. Léon Say qui essaya de le retenir en lui montrant les embarras de nos Finances et fit appel à son patriotisme.

Et comme M. Jules Simon ne voulait rien entendre.

— Combien vous faut-il au juste, lui dit M. Léon Say ?

— Je vous l'ai dit : deux cent mille francs !

— Ecoutez, en me gênant beaucoup, je puis, si M. Thiers y consent, vous en donner la moitié, attendez-moi une minute, je vais en causer avec lui.

Quelques instants après M. Léon Say lui criait par la fenêtre de la Préfecture :

— C'est entendu, je vous donnerai cent mille francs, revenez.

Et M. Jules Simon reprit son portefeuille.

Ah ! s'il avait eu à sa disposition les sommes énormes qu'on a dépensées depuis, et si mal à propos, que de choses il eût faites ! Il n'aurait pas construit des

palais comme ses successeurs. « On n'avait besoin que de classes bien aérées, bien exposées et bien éclairées sans aucun luxe. Cela même était préférable. La simplicité sied aux écoles ; il aurait mieux valu faire des maisons plus modestes et payer les maîtres d'une façon plus convenable » (1). On n'eut pas cette sagesse. Mais à qui s'en prendre des fautes commises en ces dernières années ? Que les partis fassent leur examen de conscience : ils ont tous quelque chose à se reprocher. Les premiers coupables furent les fauteurs du 24 Mai et du 16 mai, car une révolution en entraîne toujours une autre en sens inverse, et la plus détestable de toutes les politiques, est celle des représailles. Si la commission de l'enseignement, présidée par Mgr Dupanloup, n'avait pas repoussé en 1872 le projet de loi de M. Jules Simon, nous n'aurions point eu la loi « scélérate » de 1880. L'instruction obligatoire et gratuite, telle que l'entendait son promoteur, n'allait pas jusqu'à cette neutralité aussi fausse qu'impie, qui, sous prétexte d'assurer la liberté de conscience d'une poignée d'athées ou de libres-penseurs, a chassé le crucifix des écoles et le curé de tous les conseils. Les catholiques ont récolté ce que Mgr Dupanloup et ses complices avaient semé.

—

1 L'*École*, avertissement de la onzième édition.

L'évêque d'Orléans s'était constitué, je ne sais trop pourquoi, l'adversaire déclaré de M. Jules Simon. Quoi que fît le ministre de l'instruction publique, il était sûr de le trouver devant lui avec son humeur batailleuse et ses provocations irritantes. M. Ernest Renan, qui fut son élève à Saint-Nicolas du Chardonnet, a dit dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* que l'éducateur chez Mgr Dupanloup était tout à fait sans égal. Ce n'est point moi qui y contredirai.

J'apprécie beaucoup ses livres d'éducation. J'ai fait mes études dans un collège qui suivait sa méthode. Je puis donc en parler en connaissance de cause. Eh bien, la méthode de Mgr Dupanloup était pleine de trous. Il vaut mieux, disait Montaigne, avoir la tète bien faite que bien pleine. Dans le système d'éducation de l'évêque d'Orléans, c'était tout le contraire. On sacrifiait tout à la mémoire, on avait la tête farcie de vers latins. Je me rappelle avoir traduit, à coups de *Gradus*, entre ma troisième et ma seconde, deux ou trois chants du Télémaque. Il est vrai que je le faisais librement et en dehors des classes. Je prenais à cet exercice un plaisir infini et j'aurais pu dire, avec Ovide, à la fin de ma seconde :

Quidquid tentabam dicere versus erat.

Mais à quoi cela m'a-t-il servi ? Que de choses négligées que j'aurais pu apprendre, au lieu de rimer du

matin au soir. Nos professeurs nous disaient que rien ne valait le vers latin pour former un écrivain. C'est bien possible. Mais tout le monde n'a pas le don. Pour un qui réussit à traduire sa pensée dans la langue harmonieuse de Virgile, combien y échouent et perdent à cet exercice un temps précieux ! Je crois aujourd'hui avec tous les hommes sensés qu'on aurait pu se borner à nous apprendre les règles de la métrique. L'abbé Fleury disait dans son *Traité du choix et de la méthode des études* : « Si l'on en fait (des vers latins) ce sera comme un exercice de grammaire, pour avoir la quantité et pour avoir plus de mots à choisir en composant ; et je ne sais si ce profit vaut la peine que donnent les vers latins ». C'était déjà l'avis de Port-Royal, à qui il faut toujours revenir en matière d'éducation ; et le grand Arnault conseillait de suivre en cela « le génie des écoliers. C'est ordinairement un temps perdu que de leur donner des vers à composer au logis. Sur soixante-dix à quatre-vingts écoliers, il peut y en avoir deux ou trois de qui on arrachera quelque chose ; le reste se morfond, se tourmente pour ne rien faire qui vaille ».

Il semble après cela que Mgr Dupanloup aurait pu se résigner à voir disparaître les vers latins du programme de l'enseignement secondaire. Mais non. Cette suppression le mit hors de lui. Il monta à la tribune et pendant une heure défendit le vers latin sur

le dos de M. Jules Simon qui lui répondit par un des plus beaux discours qu'il ait prononcés (1).

Le vers latin n'était d'ailleurs qu'un prétexte dans

1. Si M. Jules Simon n'avait écouté que ses goûts, il n'eût certainement pas supprimé le vers latin du programme des études, car il adore le vers latin et il lui arrive encore d'en faire, quand, par exemple, il correspond avec le chevalier Nigra.

A la suite de cette discussion, M. Em. Burnouf, directeur de l'École française d'Athènes écrivit, à M. Jules Simon la lettre suivante. Nous la publions ici pour la première fois avec l'autorisation de son destinataire.

« Athènes 5 février 1873.

« Mon cher maître, je vous félicite pour vous et pour nous du succès que vous avez justement remporté dans la discussion relative à vos réformes. Ce succès est double : car vous avez mis pour vous la légalité, et la question de fond n'est pas loin d'être résolue. Il est évident que le parti violent de la droite vous aurait attaqué sur tout autre sujet, si celui des vers latins lui avait manqué, et que si vous aviez trouvé le moyen de supprimer les cors aux pieds par une circulaire, on aurait défendu contre vous les cors aux pieds. Pour le fond même on aurait laissé entrevoir que cette excroissance est plus importante qu'on ne se le figure, puisque forçant les gens à ne pas marcher, elle leur donne plus de temps que pour cultiver leur esprit et leur cœur.

« Quant aux vers latins, pendant les douze ou treize ans que j'ai fait des licenciés, j'en ai chaque année dans mon rapport demandé la suppression. Ce n'était point par haine révolutionnaire contre cet exercice : car j'étais jadis dans ma classe un des plus forts en vers ; je n'étais vaincu que par Try, aujourd'hui l'un des magistrats les plus recommandables de Paris ; je prenais plaisir à faire spontanément des vers latins.

« Mais j'ai fait pendant ces douze ou treize ans une statistique, dont je j dois vous faire part, car elle pourra vous servir quand la question des vers se présentera devant le conseil qu'on vous a donné. J'ai tenu note chaque année du nombre de vers latins présenté pour chaque candidat à la licence et du temps qu'il avait mis à les faire : la moyenne obtenue (moyenne incontestable) a été de *un vers par 16 minutes*, soit quatre vers à l'heure ou 20 vers en cinq heures. Pour atteindre ce résultat, les candidats avaient dû s'exercer à la fabrication du vers pendant plusieurs années, d'abord au collège, puis pendant la durée de leur candidature. — Si maintenant l'on regarde à la qualité du produit, on peut constater que ces vers, si laborieusement fabriqués, sont composés presque toujours de formules ou de fragments empruntés aux poètes et découverts dans le *Gradus* ; ce que les candidats y ajoutent de leur cru est ordinairement la partie faible ou mauvaise de leur composition,

la grande colère de Mgr Dupanloup, comme le remarquait M. Em. Burnouf dans la lettre qu'on vient de lire.

Ce qu'il voulait, c'était d'abord et avant tout, empêcher M. Jules Simon de réformer l'enseignement secondaire, dût-il pour cela précipiter sa chute. Car il le redoutait plus qu'aucun autre, à cause de son talent, de sa souplesse, du crédit qu'il avait dans l'Uni-

Vous pouvez, mon cher maitre, faire l'usage que vous voudrez du renseignement précis que je vous donne et dire que c'est moi qui vous l'ai fourni; j'en prends toute la responsabilité ; car ce n'est pas ici une affaire de sentiment, c'est un fait de *statistique*.

Quant aux conséquences à en tirer, elles ne me paraissent pas douteuses : le vers latin est un obstacle au travail utile de l'esprit ; il a pu être un exercice tolérable au temps où les jeunes garçons avaient peu à apprendre, au temps du *Prœdium rusticum*. Mais les temps sont changés, et nous avons vraiment autre chose à faire. On apprend beaucoup de choses en cinq heures de temps ; et si l'on songe que ces cinq heures perdues reviennent au moins une fois par semaine pendant plus de quarante semaines chaque année, je dis que ces deux cents heures suffisent amplement à apprendre le gros d'une langue quelconque, d'une science ou d'un art, choses qui accroissent la civilisation au lieu de la restreindre.

Enfin les jeunes gens auxquels le vers latin est imposé, comme une condition *sine quâ non* de leur carrière sont précisément ceux qui se destinent à l'enseignement; or, c'est à ceux-là qu'on fait non-seulement perdre, mais mal employer deux cents heures chaque année.

En supprimant ce ridicule et malfaisant exercice, vous avez accompli un de mes vœux et celui de beaucoup de nos universitaires. Si M. Dupanloup y tient si fort, qu'il le maintienne dans son diocèse modèle, et qu'il laisse du moins aux écoles de la République la faculté d'y renoncer et de marcher dans des voies nouvelles. Que ses élèves *libres* s'engourdissent devant leur *Gradus* si bon lui semble ; mais que les nôtres sachent une langue étrangère, qu'ils connaissent la géographie, qu'ils sachent aussi distinguer le soleil et la lune, les mois et les saisons, choses que presque tous ignorent. Tout cela viendra, quand vous aurez pu alléger d'autres broussailles dont notre enseignement est encore encombré.

» Allez de l'avant et soyez sûr que nous vous soutiendrons.

» A vous bien sincèrement,

EM. BURNOUF.

versité, et il le tenait pour le seul homme capable de mener à bien le travail énorme qu'il avait entrepris. La loi de 1850 à laquelle il avait collaboré suffisait à Mgr Dupanloup. Elle avait réalisé ses plus chers désirs : elle avait livré l'enseignement supérieur aux jésuites et aux congrégations religieuses, ouvert les conseils de l'instruction publique aux évêques, affranchi les petits séminaires, changé en un mot, dans l'espace de vingt ans, la face de la France. Il n'entendait pas qu'un ministre de la République, même athénienne et conservatrice, y touchât sous couleur d'alléger le programme du baccalauréat, de faire la part plus grande aux langues vivantes, à l'histoire et à la géographie, et de mener de front les exercices du corps et de l'esprit, suivant le précepte de Platon. (1)

C'était déjà trop que ce ministre eût converti M. Thiers à la République, lui qui par tempérament et par éducation était monarchiste.

Et Mgr Dupanloup manœuvra si bien, que M. Jules Simon fut obligé de donner sa démission pour avoir dit à la Sorbonne, à l'Assemblée générale des délégués des Sociétés savantes que la libération du territoire était l'œuvre exclusive de M. Thiers.

On a peine à comprendre aujourd'hui que cette parole ait pu soulever en son temps tant de colère. C'est pourtant vrai, L'Assemblée nationale n'entendait pas

1. Consulter la circulaire de M. Jules Simon, en date du 27 septembre 1872.

que l'honneur de la libération lui fût ravi au profit du président de la République. D'après elle, M. Thiers n'avait agi que sur ses ordres, comme un bon contremaître. Et c'est en voulant rendre à César ce qui appartenait à son lieutenant, que M. de Fourtou s'attira quelques jours après la fameuse apostrophe de Gambetta : « Le libérateur du territoire, le voilà ! »

Ce fut le 18 mai 1873 que M. Jules Simon quitta le ministère de l'instruction publique. Le soir même M. Thiers lui écrivait la lettre suivante :

« Mon cher collègue et ami,

» C'est avec un véritable serrement de cœur que je me sépare de vous... Je me souviendrai toujours de ces trois années où vous avez été pour moi un ami, un collègue sûr, et un collaborateur de la capacité la plus rare. A mes yeux vous êtes l'homme capable par excellence, et il faut les tristes passions du temps pour qu'on puisse songer à se priver de vous Mais vous restez et vous resterez toujours dans le sein de la représentation nationale, et vous y aurez une des meilleures places ! Vous serez un jour la ressource de ce pays dans la série des aventures qui peuvent l'attendre encore. Dieu veuille qu'elles se terminent bien ! Pour moi, je fais un dernier effort sans savoir quel en sera le résultat. Mais ce sera le dernier, et j'irai ensuite chercher le repos au sein de quelques

amis parmi lesquels vous occuperez, je l'espère, le premier rang.

» A vous de cœur,

» A. THIERS. »

Le *dernier effort* ne fut pas long : six jours après la retraite de Jules Simon, M. Thiers était renversé. C'était le cas de répéter à l'Assemblée nationale ce qu'il avait dit à M. Rouher : Vous n'avez plus une faute à commettre.

Elle essaya pourtant d'en commettre une autre plus grave encore en voulant rétablir la monarchie. Mais l'honnêteté du comte de Chambord la lui épargna. C'est alors qu'en désespoir de cause elle fit une constitution d'où sortit la République. M. Jules Simon fut à cette occasion le promoteur de la coalition des gauches avec quelques députés légitimistes, qui eut pour résultat d'éloigner du Sénat les principaux fauteurs du 24 Mai et de l'y envoyer lui-même comme sénateur inamovible le 16 décembre 1875. Le même jour il était élu membre de l'Académie française en remplacement de M. de Rémusat (1), ce qui inspira à je ne sais qui ce quatrain spirituel :

Simon, le moins adroit des hommes,
A dépassé Guillaume Tell ;
En un jour il abat deux pommes,
Il devient deux fois immortel.

1. S'il fut élu, ce ne fut pas la faute de l'impératrice Eugénie. Elle s'était donné la peine d'écrire à M. Nisard une lettre où elle lui disait : « Voter pour M. Jules Simon c'est voter contre moi. » Pauvre femme !.. Mais M. Nisard eut le bon esprit de passer outre.

Parmi les nombreux témoignages de sympathie qui lui furent envoyés à propos de sa double élection, je relève ce petit billet charmant d'Ernest Picard.

« Jeudi soir, 16 décembre 1875.

« Mon cher Collègue et ami,

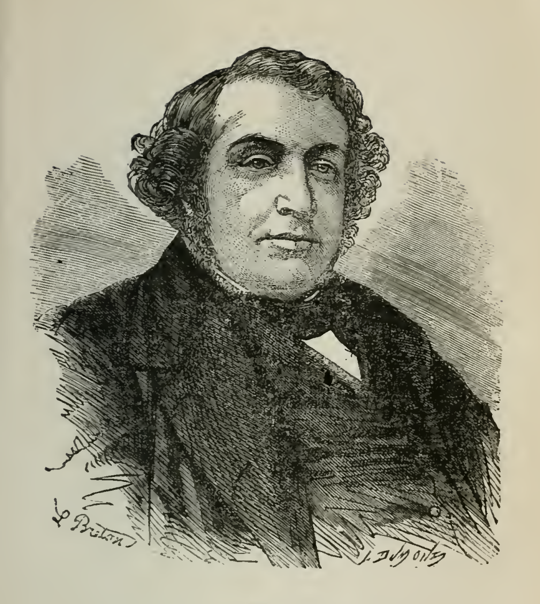
» La fortune vous a fait attendre pour mieux vous combler. Deux fois immortel en un jour, ce serait beaucoup pour la plupart des hommes ; pour vous, personne n'est surpris, tout le monde applaudit.

» Combien je voudrais que nous puissions aujourd'hui couronner la liste en portant et en nommant Jules Favre !

» A vous,

» Ernest Picard. »

Jules Favre ne fut point porté sur la liste des sénateurs inamovibles, mais à quelques jours de là les électeurs de Lyon, sa ville natale, s'empressèrent de réparer cette injustice.



PORTRAIT DE M. ERNEST PICARD

VIII

Le cabinet Simon-Martel.— La question des honneurs funèbres. — « Profondément conservateur et profondément républicain ». — Gambetta, président de la commission du budget. — Les droits du Sénat en matière de budget. — Jules Simon et Mgr Dupanloup. -- « Cet homme sera cardinal avant moi ». — Anecdotes à ce sujet. — Le *Devoir* et l'évêque d'Orléans. — La campagne cléricale. — Attitude du journal la *Défense*. — La loi italienne sur les abus du clergé. — Son contre coup en France. — Une adresse de l'évêque de Nevers au Maréchal Mac-Mahon. — Mesures prises par le ministère contre l'agitation cléricale. — L'interpellation des 3 et 4 mai. — *Le cléricalisme, voilà l'ennemi* ! — Un article du journal la *Défense*. — Lettre du Maréchal à M. Jules Simon. — Histoire du 16 Mai. — Les funérailles d'Ernest Picard. — M. Henry Fouquier et les « Forces perdues ». — Le rôle de Jules Simon depuis le 16 mai.

M. Thiers avait dit vrai. Il vint un jour où M. Jules Simon apparut à tous comme « la ressource du pays ». A la suite des élections législatives du 30 janvier 1876, la majorité de la Chambre était passée de droite à gauche, et le maréchal de Mac-Mahon, fidèle en cela au pacte constitutionnel, s'était séparé du cabinet

Buffet-Dufaure, pour en former un autre tout à fait centre-gauche avec MM. Dufaure et de Marcère (1). Mais la Chambre qui subissait visiblement l'influence de Gambetta fut vite fatiguée de la politique de M. Dufaure. Elle lui signifia à plusieurs reprises sa résolution d'en finir avec les ménagements de la chèvre et du chou ; et au mois de novembre 1876, après différents échecs essuyés par le cabinet sur la question des honneurs funèbres et de la cessation des poursuites relatives à l'insurrection de 1871, M. Dufaure donna sa démission.

Ceci se passait le 10 décembre. Le maréchal de Mac-Mahon qui tenait beaucoup à M. Dufaure hésitait à se séparer de lui, d'autant plus que les présidents des deux Chambres qu'il avait fait appeler à l'Elysée lui donnaient à entendre que les dissentiments survenus entre M. Dufaure et la majorité ne dénotaient pas une incompatibilité d'humeur absolue entre le Parlement et le Ministère. Il essaya donc de le garder à la tête du cabinet en lui adjoignant M. Jules Simon comme ministre de l'intérieur en remplacement de M. de Marcère. L'entrée de M. Jules Simon aux affaires était évidemment une concession du maréchal à la majorité républicaine. Mais cette concession fut jugée insuffisante par Gambetta qui dit tout haut dans les couloirs : « Il faut suivre la Chambre ou la dis-

1. On se rappelle que M. Buffet fut battu dans les quatre collèges où il s'était présenté.

soudre. « De son côté, M. Jules Simon refusa d'entrer dans un cabinet dont M. Dufaure garderait la présidence. Non certes qu'il eût le moindre grief contre lui. Nul plus que lui n'admirait son talent et ne respectait son caractère, mais il était persuadé que le ministère ainsi remanié n'avait aucune chance de vivre, et trouvait inutile d'aller de gaîté de cœur au-devant d'un échec.

En sorte qu'un beau matin M. Jules Simon, que tous désignaient comme le seul homme capable de succéder à M. Dufaure, fut mandé à l'Elysée.

Il s'y rendit dans la journée et accepta la mission de former un cabinet, sous la condition expresse qu'il aurait carte blanche.

Le maréchal y consentit de très bonne grâce. Tout ce qu'il lui demanda ce fut de conserver le général Berthault à la guerre et l'amiral Fourichon à la marine. M. Jules Simon déféra d'autant plus volontiers à ce désir que l'amiral Fourichon était un de ses amis et que le général Berthault, qu'il avait vu à l'œuvre pendant le siège, passait pour être républicain et jouissait de l'estime de tous. D'ailleurs l'intention de M. Jules Simon était de garder à la tête de leurs départements tous les collaborateurs de M. Dufaure, à l'exception de M. de Marcère dont il se proposait de prendre le portefeuille. Il eut donc bientôt dressé sa liste. Mais quand il la porta au maréchal, celui-ci lui déclara qu'avant de la ratifier, il désirait savoir s'il s'é-

tait entendu avec le général Berthault sur la question des honneurs funèbres.

— Ma foi, non, répondit M. Jules Simon, mais je suppose que l'entente entre nous sera facile.

— Eh bien, voyez-le et tâchez de trouver ensemble une solution convenable.

Cette question des honneurs funèbres était en effet tout particulièrement délicate. Le cabinet précédent avait proposé à la Chambre, pour couper court aux scandales des enterrements civils, de ne les rendre qu'aux militaires de tous grades en activité de service. Mais la commission de la Chambre, chargée d'examiner cette proposition, s'était prononcée en faveur de l'application pure et simple du décret de Messidor. Restait donc à trouver le joint, comme on dit. Après avoir échangé leurs impressions, M. Jules Simon et le général Berthault furent d'avis de ne rendre désormais les honneurs funèbres qu'à la maison mortuaire. Cette solution plut au maréchal, et le 13 décembre le *Journal officiel* annonçait la formation du nouveau ministère. Il était ainsi composé :

M. Jules Simon, président du Conseil, ministre de l'Intérieur ;

M. Martel, garde des sceaux, ministre de la Justice et des Cultes ;

M. Léon Say, ministre des Finances ;

M. Christophle, ministre des Travaux publics ;

M. Teisserenc de Bort, ministre de l'Agriculture et du Commerce;

M. Waddington, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

M. le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères;

M. l'amiral Fourichon, ministre de la Marine;

M. le général Berthault, ministre de la Guerre;

M. Méline, député de la gauche, fut nommé sous-secrétaire d'État à la Justice; le sous-secrétariat de l'Intérieur fut supprimé.

Le lendemain, M. Jules Simon lut à la Chambre et au Sénat la déclaration ministérielle. Elle était simple, ferme et catégorique. Une phrase en est demeurée célèbre, et ceux qui l'ont entendue n'oublieront jamais l'accent de conviction avec lequel elle fut prononcée. C'est celle-ci : « Je suis, vous le savez profondément républicain (en disant cela, M. Jules Simon regardait la gauche) et profondément conservateur (ajoutait-il en se retournant vers la droite), dévoué par toutes mes convictions, par toutes les études de ma vie au principe de la liberté de conscience; animé pour la religion d'un respect sincère. »

Cette déclaration eut la bonne fortune de ne pas déplaire à la droite et d'être bien accueillie par la gauche. La droite se disait que sur la question religieuse elle était en paix avec M. Jules Simon. La gauche lui savait gré de l'engagement qu'il avait pris de se faire obéir par tous les fonctionnaires, grands et petits.

Mais les événements sont souvent plus forts que les hommes. Le chef du cabinet ne devait pas tarder à en

trer en lutte avec la droite et la partie avancée de la gauche que dirigeait Gambetta. L'ancien dictateur avait gardé une dent à Jules Simon depuis leurs démêlés de Bordeaux, et tout en ayant l'air de le soutenir, il ne cherchait au fond qu'à l'ébranler. Aussi saisit-il la première occasion qui se présenta pour rompre avec lui. Le Sénat ayant modifié le budget des dépenses et rétabli certains crédits, la Chambre à laquelle il avait été renvoyé, suivant l'avis de la commission dont Gambetta était le président, paraissait résolue à voter sur les crédits proposés et à les rejeter. L'extrême-gauche parlait même d'opposer la question préalable à l'examen des augmentations votées par le Sénat. Un conflit était à craindre entre les deux Chambres, conflit d'autant plus dangereux dans les circonstances présentes que le Sénat était monarchiste et la Chambre républicaine, qu'on était à la veille du jour de l'an, et que, si le gouvernement ne réussissait pas à l'éviter, il serait obligé de recourir à l'expédient des douzièmes provisoires.

M. Jules Simon prit le taureau par les cornes et accepta la bataille que lui offrait M. Gambetta. La lutte fut extrêmement vive. On sentait que sous la question de principe il y avait une question de personnes. Gambetta, s'appuyant sur la tradition et les textes, soutint l'incompétence absolue du Sénat en matière de création de crédits, et pour entraîner derrière lui toute la Chambre, il termina son discours par ces pa-

roles : « J'ai établi le droit de la Chambre. Je serais royaliste ou bonapartiste, comme je suis républicain, que je défendrais avec la même énergie, le même sentiment du péril, ce droit que vous pouvez bien étrangler, mais qui reviendra contre vous, quand peut-être il ne sera plus temps. »

Jules Simon défendit au contraire les droits du Sénat avec une logique irrésistible. Il démontra que l'article 8 de la constitution, tel qu'il était rédigé, ne donnait prise à aucune controverse ; que le Sénat et la Chambre avaient la même compétence en matière budgétaire, et que c'était courir au-devant de la dissolution que de porter un pareil conflit sur le terrain constitutionnel.

« Il y a deux alternatives, s'écria-t-il en terminant. L'une c'est la crise, c'est le conflit, c'est la constitution portée devant le pays, c'est l'œuvre de l'année dernière détruite, c'est la paix intérieure compromise ; et dans quel moment, mon Dieu ! Je ne veux pas dire qu'il y ait à l'heure qu'il est des motifs d'alarme; mais enfin si jamais il a fallu que notre pays fût calme, qu'il eût des institutions solides et un pouvoir respecté, c'est à cette heure. Tout le monde me comprend sans que j'ajoute un mot.

« Il faut donc laisser les grandes discussions théoriques, il faut faire de la pratique, il faut faire de la paix, il faut faire de la sécurité. Messieurs, vous avez tout cela dans la main ; et je vous en conjure, ayant

ce pouvoir, d'avoir le cœur assez français pour vous en servir ! »

Ce langage sensé fut entendu. Deux cents républicains de toutes nuances se joignirent à la droite pour décider que la Chambre passerait à la discussion des articles, puis pour adopter le rétablissement des crédits votés par le Sénat.

M. Jules Simon avait donc remporté une belle victoire sur son adversaire. Il n'en fut pas plus solide pour cela. La réélection de Gambetta à la présidence de la commission du budget était présentée par la droite comme une épine dans le pied du chef de cabinet. Il est certain qu'avec son tempérament autoritaire Gambetta avait à cœur de prendre sa revanche. Seulement il ne voulait pas se donner l'odieux de créer des difficultés au gouvernement. Les poursuites exercées contre les *Droits de l'homme* (1) avaient déjà brouillé M. Jules Simon avec l'extrême-gauche. Les bonapartistes, lui en voulaient d'avoir révoqué ou mis en disponibilité tous les fonctionnaires de leurs amis et d'avoir déféré M. Paul de Cassagnac à la Cour d'assises pour un article du *Pays* d'une violence extraordinaire. Il suffisait d'un mot de Mgr Dupanloup pour le brouiller avec la droite.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que l'évê-

1. Ces poursuites avaient été motivées par un article de Rochefort, qui signait X... Y, sur la large clémence du maréchal de Mac-Mahon envers les déportés de 1871.

que d'Orléans avait été l'antagoniste le plus déterminé de M. Jules Simon sur le terrain de l'Instruction publique. Il lui fit la même guerre, sourde d'abord, déclarée ensuite, quand il le vit à la tête du cabinet. Et cependant M. Jules Simon était plein de déférence pour les évêques et plein de respect pour la religion. D'aucuns trouvaient même qu'il donnait trop de gages aux catholiques et lui reprochaient par exemple d'avoir manqué, pour leur plaire, aux principes de toute sa vie, en refusant au P. Hyacinthe l'autorisation de faire des conférences à Paris, au mois de février 1877, sur divers points de religion et de morale (1). Quel grief avait donc contre lui Mgr Dupanloup ? Aucun, si ce n'est de vouloir rendre la République aimable. Il disait un jour en manière de plaisanterie : « M. Jules Simon sera cardinal avant moi! » Cela laissait supposer que le chef de cabinet entretenait d'excellentes relations avec la cour de Rome. Cardinal ! l'évêque d'Orléans faillit l'être un jour, et qui plus est, sur la proposition de M. Jules Simon lui-même. Je crois savoir aussi qu'en 1871, après la mort tragique de Mgr Darboy, si M. Thiers avait écouté son ministre des cultes, il aurait appelé Mgr Dupanloup au siège archiépiscopal de Paris. Mais M. Thiers qui le connaissait depuis longtemps ne tenait pas du

1. Pour refuser cette autorisation au P. Hyacinthe, M. Jules Simon s'était appuyé sur le décret du 17 mars 1808, qui confère à l'administration supérieure le droit d'autoriser des conférences portant sur des matières scientifiques ou littéraires et non des conférences religieuses.

tout à l'avoir continuellement dans les jambes. C'était bien assez de l'avoir comme collègue à l'Assemblée nationale. Aussi, quand M. Jules Simon lui proposa de le nommer archevêque en remplacement de Mgr Darboy :

— Vous voulez donc me quitter, lui demanda M. Thiers ?

— Comment cela ?

— Parce que vous ne pourrez jamais vous entendre avec Mgr Dupanloup.

C'était vrai. Cependant l'évêque d'Orléans s'était très bien conduit sous l'empire. Et c'est un peu par reconnaissance que M. Jules Simon avait songé d'abord à le nommer archevêque et puis à demander pour lui la pourpre cardinalice. On raconte, en effet, qu'un jour Mgr Dupanloup étant allé aux Tuileries pour présenter, selon l'usage, un nouvel académicien à l'empereur, celui-ci s'emporta assez vivement contre l'Académie française qui s'était permise de couronner un des plus ardents ennemis de l'empire (1).

— De qui voulez-vous parler, Sire, demanda l'évêque d'Orléans ?

— De M. Jules Simon.

Sur quoi, Mgr Dupanloup, avec autant de courage que de franchise, dit à l'empereur qu'il était de ceux qui avaient voté pour lui.

1. On sait que le *Devoir* fut couronné par l'Académie française

Mais ce temps-là était bien loin. L'évêque d'Orléans ne voyait plus dans M. Jules Simon que le républicain sincère et modéré qui pouvait acclimater en France la République conservatrice de M. Thiers. Et c'est pour démolir celle-ci qu'il ne cessait de harceler celui-là.

La campagne commença, comme sur un mot d'ordre. Tous les ans, à l'approche du carême, les évêques ont l'habitude de publier des mandements. Leurs mandements, cette année-là, se signalèrent par de violentes attaques contre les institutions et la loi civile. L'évêque de Rhodez écrivait, par exemple, que l'Eglise avait le droit absolu de domination. La thèse n'était pas nouvelle, mais elle n'en était pas moins curieuse: « Il a été dit à l'Eglise : *Dominare*, domine sur tous les peuples et sur toutes les nations ; étends tes horizons et élargis tes frontières, tout t'a été donné en naturel héritage. » L'évêque d'Angers dont on connaît la fougue, s'en prenait à l'égalité de partage, et au mariage civil. D'après lui, la France ne tiendrait un rang honorable dans le monde que « lorsque la stabilité du patrimoine ouvrirait à la famille un avenir plus rassurant, et lorsque la sainteté du mariage chrétien serait mieux appréciée. » L'évêque de Versailles critiquait surtout la « loi du nombre. » Il acceptait bien le principe du suffrage universel, mais c'était à la condition que la démocratie ferait sa part, et une très grande part, à l'action religieuse, à l'in-

fluence religieuse. Quant à l'évêque de Montpellier, il engageait les fidèles à prier Dieu, pour que de « notre chaos actuel, » sortît un jour un « état supérieur. » Voilà quel était le ton des mandements de carême pour l'an de grâce 1877. Presque en même temps, la presse de droite annonça « le réveil monarchique. » Et comme pour indiquer que le Maréchal de Mac Mahon était de connivence avec les conservateurs, le journal de Mgr Dupanloup, la *Défense sociale et religieuse*, s'exprimait ainsi : « Nous ne mettons pas en doute la clairvoyance du Maréchal-Président. Nous savons qu'il attend le jour et l'heure convenables pour déclarer l'*expérience* terminée. » On n'osait plus dire : l'essai loyal.

Ce n'est pas tout. La loi sur les *abus du clergé* présentée à la Chambre des députés italiens par le ministre Mancini, acheva de mettre les catholiques hors d'eux-mêmes. Pie IX avait protesté le 12 mars, avec sa vivacité habituelle contre cette loi qui, d'ailleurs, manquait de mesure. Il avait engagé les évêques à agir auprès de leurs gouvernements respectifs, pour les décider à intervenir en faveur du Saint-Siège. Les évêques de France ne se le firent pas dire deux fois. Celui de Nevers adressa même directement au Maréchal de Mac-Mahon une lettre que publia l'*Univers*, et dont voici les principaux passages :

« Vous me demanderez, monsieur le maréchal,

comment il est possible d'arrêter les écarts de jour en jour plus prononcés de cette puissance toujours envahissante. La meilleure mesure à prendre est de déclarer nettement, dès ce moment, que vous n'acceptez aucune solidarité avec la révolution italienne et que vous dégagez, autant qu'il dépend de vous, la France de Charlemagne et de Saint-Louis, de toute connivence avec cette révolution qu'ils ne reconnaissent pas pour fille. Cette parole, nettement formulée et fermement soutenue, aura, dans les conseils de l'Italie, une puissance bien plus efficace que tous les *jamais* prononcés par l'un des plus hauts représentants du régime impérial. Vous aurez, du moins, ainsi dégagé votre responsabilité et procuré, autant qu'il dépendra de vous, la liberté de vos concitoyens catholiques, qui vous en seront profondément reconnaissants.

« Indépendamment de ce devoir accompli, vous aurez rallié autour de vous tout ce que le monde catholique compte encore de fidèles dispersés ; vous aurez renoué la chaîne des anciennes traditions de notre France, et repris votre place de fils aîné de l'Eglise. »

L'évêque de Nevers ne se contenta pas de faire parvenir cette singulière adresse au chef de l'Etat, il se permit de l'envoyer en franchise postale à tous les maires de son diocèse, en leur qualité de « dépositaires d'une partie de la puissance exécutive. » C'était vrai-

ment trop d'audace. Aussi le gouvernement, en présence de ces excitations dangereuses, se décida t-il à sévir énergiquement. Le 23 avril, une circulaire de M. Jules Simon aux préfets interdit le colportage de la pétition réclamant une intervention de la France en faveur du Saint-Siège.« La circulation de ces écrits dont les termes sont offensants pour les pouvoirs publics d'un pays voisin et ami, ne saurait, écrivait le ministre, bénéficier des immunités qui couvrent l'exercice légitime du droit de pétition, et le gouvernement ne peut tolérer que les citoyens soient ainsi publiquement provoqués à s'immiscer dans les affaires intérieures d'une nation étrangère. Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Préfet, de prendre sans retard les mesures que vous jugerez les plus propres à empêcher le colportage des écrits dont il s'agit. »

M. Waddington, ayant appris que la pétition de l'évêque de Nevers avait été introduite dans les écoles et qu'on la faisait signer par des écoliers, rappela aux préfets « que l'école devait soigneusement être tenue en dehors des discussions politiques et religieuses. »

En outre, appliquant au congrès catholique les dispositions légales concernant les associations de plus de vingt personnes, fussent-elles partagées en sections de moins de vingt affiliés, le gouvernement rapporta l'arrêté du 4 avril 1874 par lequel l'association organisée à Paris, sous la dénomination de « comité catholique » avait été autorisée à se constituer et à fonc-

tionner régulièrement. Enfin, dans une circulaire adressée aux évêques, le ministre de la justice et des cultes appela l'attention des prélats sur la permission qui avait été accordée par l'autorité épiscopale à des orateurs laïques de donner des conférences dans les églises.

Il semble que l'énergie dont le cabinet venait de faire preuve aurait dû satisfaire la Chambre. Il n'en fut rien. La gauche, sous prétexte de lui fournir une occasion d'exposer publiquement ses intentions, interpela le ministère « sur les mesures qu'il avait prises et se proposait de prendre pour réprimer les menées ultramontaines dont la recrudescence inquiétait le pays. » L'interpellation était signée des présidents des trois gauches et la discussion en fut fixée au 3 mai. Ce fut M. Leblond qui ouvrit le feu. M. Jules Simon lui répondit dans un discours très ferme et très catégorique. En voici la péroraison : « On nous dit : faites respecter les lois contre tous ceux qui compromettent les intérêts de la France au dehors. N'en doutez pas! Quelque drapeau que l'on porte, la loi s'impose à tous, nous sommes là pour la faire respecter.

« Qui que ce soit qui oublie que toutes les têtes doivent se courber devant la souveraineté de la loi nous trouvera devant lui, armés, impassibles, parfaitement disposés à faire respecter les lois dans toutes leurs dispositions. »

Cet engagement solennel ne suffit pas aux gau-

ches. On trouva que M. Jules Simon avait fait la part trop belle à la liberté religieuse, et le lendemain Gambetta revint à la charge. C'est dans cette séance orageuse qu'il jeta son fameux cri de guerre (1) qui pendant des années servit à rallier toutes les forces républicaines contre les entreprises cléricales.

Lorsque Gambetta fut descendu de la tribune, on y vit monter M. Bernard-Lavergne, grave, ému, solennel. Il avait à la main un numéro du journal la *Défense* et tenait à donner lecture à la Chambre d'un article paru deux jours auparavant dans les colonnes de ce journal.

Cet article disait que « M. Jules Simon avait été mis en demeure par le gouvernement du maréchal, de donner publiquement au clergé et aux catholiques toutes les garanties désirables de protection et de sécurité, de proclamer hautement sa détermination de mettre fin aux violences radicales et de réprimer énergiquement cette guerre de presse qui demain se transformerait en guerre civile. » Le journal ajoutait : « Si au dernier moment, M. Jules Simon recule, s'il altère en quoi que ce soit la pensée du gouvernement qu'il représente, nous savons bien les moyens de l'obliger à venir enfin à la politique de protection religieuse et sociale à laquelle il a fait défaut jusqu'ici. Le gouvernement y viendra, malgré M. Jules Simon peut-être, mais il y viendra. »

1. Le cléricalisme voilà l'ennemi!

Qui n'a pas entendu M. Jules Simon dans cette mémorable journée ne peut se faire une idée de son éloquence et de son action à la tribune. On raconte que Coquelin aîné ne manquait jamais d'assister aux séances quand il savait que M. Jules Simon devait y parler. Ce jour-là, s'il se trouvait à Versailles, il dut prendre une magnifique leçon de débit, car de mémoire d'homme on n'avait vu M. Jules Simon plus fier, plus indigné, plus véhément. D'ordinaire il commence ses discours d'une voix faible et comme expirante, la tête penchée en avant et les deux mains posées à plat sur le marbre de la tribune. Ce jour-là ce fut d'une voix forte et la tête rejetée en arrière qu'il répondit à M. Bernard-Lavergne. Et je n'oublierai jamais avec quel geste de souverain mépris il chiffonna le journal et le jeta sous ses pieds :

« L'auteur de cet article, s'écria-t-il, suppose que quand je viens parler à cette tribune, je n'y viens pas exprimer mes opinions, mais obéir à un ordre donné à ma parole, à ma conscience.

» Il ne faut pas savoir ce que c'est qu'un honnête homme pour venir de sang-froid contester l'honneur, la véracité, le courage d'un homme qui, depuis quarante ans, a exprimé franchement, hautement, son opinion sur tous les sujets et proclamé la vérité telle qu'il la voit, quelles qu'en puissent être pour lui les conséquences. J'ai donné assez de preuves de ma sincérité et de mon indépendance pour avoir le droit de flétrir et de braver de telles calomnies. »

» J'ajoute un seul mot sur ce point : je ne crois pas que l'on doive introduire le nom et la personne du président de la République dans nos débats. Je crois que c'est une faute politique ajoutée à la faute morale que le journal a commise. Mais, comme j'ai l'honneur de siéger dans les conseils du gouvernement depuis cinq mois, je ne puis m'empêcher de dire à la Chambre que le respect profond que, malgré des dissentiments politiques, j'ai de tout temps professé pour le caractère de M. le maréchal-président de la République, n'a cessé de s'accroître, depuis que j'ai l'honneur de le voir de plus près, et je suis heureux de cette occasion qui m'est offerte de dire quelle respectueuse admiration m'inspire de jour en jour davantage sa conduite politique... »

Hélas ! ses illusions devaient être de courte durée, si tant est qu'il se soit abusé jamais sur les sentiments intimes du Maréchal. Il savait qu'il était mal entouré, mal conseillé, que les hommes qui avaient renversé M. Thiers étaient toujours dans la coulisse, tout prêts à recommencer la comédie de l'ordre moral. Plusieurs fois aussi, en plein conseil, lorsqu'une question délicate ou difficile était mise sur le tapis, il avait vu le Maréchal sortir de sa poche des bouts de papier comme pour y chercher sa règle de conduite. Tout cela ne laissait pas que de l'inquiéter pour l'avenir. Mais il tenait le Maréchal pour un honnête homme, et quand il s'exprimait ainsi sur son compte, il était à cent

lieues de penser qu'il réfléchissait peut-être aux moyens de se séparer du ministère. D'autant que quelques jours auparavant il lui avait dit, sur un ton qui ne permettait pas de douter de sa sincérité : « Je suis avec vous. Vous pouvez aller aussi loin que possible contre la Chambre, je vous soutiendrai. »

Il paraissait ignorer qu'il était le Président d'une République parlementaire, et qu'un ministre digne de ce nom n'avait rien à entreprendre contre la représentation nationale.

Que s'était-il donc passé du 4 au 16 mai pour que le Maréchal ait écrit à M. Jules Simon la lettre étrange que l'on sait ? Absolument rien d'anormal. A la vérité

1. Voici, à titre de document, la lettre du maréchal de Mac-Mahon :

« Monsieur le président du Conseil,

« Je viens de lire dans le *Journal Officiel* le compte-rendu de la séance d'hier.

« J'ai vu avec surprise que ni vous ni M. le garde des sceaux n'avez fait valoir à la tribune toutes les graves raisons qui auraient pu prévenir l'abrogation d'une loi sur la presse votée, il y a moins de deux ans, sur la proposition de M. Dufaure, et dont, tout récemment, vous demandiez vous-même l'application aux tribunaux; et cependant, dans plusieurs délibérations du conseil et dans celle d'hier matin, il avait été décidé que le président du conseil, ainsi que le garde des sceaux se chargeraient de la combattre.

« Déjà on avait pu s'étonner que la Chambre des députés, dans ses dernières séances, eût discuté toute une loi municipale, adopté même quelques dispositions dont, au conseil des ministres, vous avez vous-même reconnu tout le danger, comme la publicité des conseils municipaux, sans que le ministre de l'intérieur eût pris part à la discussion.

« Cette attitude du chef du cabinet fait demander s'il a conversé sur la Chambre l'influence nécessaire pour faire prévaloir ses vues.

« Une explication à cet égard est indispensable ; car si je ne suis pas responsable, comme vous, envers le parlement, j'ai une responsabilité envers la France dont, aujourd'hui plus que jamais, je dois me préoccuper.

« Agréez, Monaieur le président du conseil, l'assurance de ma haute considération.

« Le président de la République,
« Maréchal de Mac-Mahon. »

les radicaux, pour répondre aux provocations du parti clérical, avaient eu l'imprudence de fraterniser avec les proscrits de la Commune et de célébrer soit à Paris soit à Londres, l'anniversaire de l'Insurrection de 1871. De son côté la Chambre, après avoir voté un peu

Voici maintenant la réponse de M. Jules Simon :

Paris, le 16 mai 1887,

« Monsieur le président de la République.

La lettre que vous voulez bien m'écrire m'impose le devoir de vous donner ma démission des fonctions que vous avez bien voulu me confier.

« Mais je suis obligé en même temps d'y ajouter des explications sur deux points.

« Vous regrettez, monsieur le Maréchal, que je n'aie pas été présent samedi à la Chambre, quand on a discuté en première lecture la loi sur les conseils municipaux, je l'ai regretté également. J'ai été retenu ici par une indisposition ; mais la question de la publicité des séances ne devait être discutée qu'à la seconde délibération. Je m'étais entendu à cet égard avec M. Bardoux. L'amendement de M. Perras, qui a passé, a pris l'assemblée à l'improviste, et j'avais rendez-vous avec la commission vendredi matin, pour essayer de la faire revenir sur son vote avant d'engager le débat devant la Chambre. Tout cela est connu de tout le monde.

« Quant à la loi sur la presse, monsieur le Maréchal, vous voudrez bien vous souvenir que mes objecions portaient uniquement sur les souverains étrangers. Je m'étais toujours expliqué dans ce sens comme vous vous en êtes souvenu vous-même au conseil d'hier matin. J'ai renouvelé mes réserves devant la Chambre. Je me suis abstenu de les développer pour des raisons que tout le monde connaissait et approuvait. Pour le reste de la loi j'étais d'accord avec la commission.

« Vous voudrez bien comprendre, monsieur le Président, le motif qui me porte à entrer dans ces détails. Je devais établir ma position d'une façon très nette au moment où je quitte le conseil.

« J'ose à peine ajouter, mais comme citoyen, non plus comme ministre, que je désire vivement être remplacé par des hommes appartenant comme moi au parti républicain conservateur.

« J'ai eu, pendant cinq mois, le devoir de vous donner mon avis, et pour la dernière fois que j'ai l'honneur de vous écrire, je me permets d'exprimer un souhait qui m'est uniquement inspiré par mon patriotisme.

« Veuillez agréez, Monsieur le Maréchal, l'hommage de mon respect.

« JULES SIMON. »

à la légère certaines dispositions de la loi d'organisation municipale. telles que la publicité des séances des conseils municipaux, avait abrogé, malgré les observations de M. Jules Simon, le titre II de la loi du 29 décembre 1875 sur la presse.

Mais quelque fâcheux que fussent ces votes, il n'y avait pas lieu de s'en émouvoir outre mesure puisqu'ils n'étaient pas définitifs.

Ce fut pourtant le prétexte dont se servit le Maréchal pour rompre avec le ministère.

Cette rupture violente causa une stupéfaction d'autant plus vive que personne ne s'y attendait.

M. Jules Simon était à dîner chez Victor Hugo, si je ne me trompe, quand le Président de la République lui fit porter sa lettre. En son absence, un huissier du ministère la mit sur son bureau, et ce n'est qu'en rentrant assez tard dans la nuit que le ministre en prit connaissance.

Il a su depuis que, deux heures environ après l'avoir expédiée, le Maréchal avait fait demander si on l'avait remise à M. Jules Simon. Dans la négative, l'envoyé de l'Elysée avait l'ordre de la reprendre. Qui sait ? peut-être le Maréchal regrettait-il déjà de l'avoir écrite ou voulait-il seulement en adoucir les termes. Ce qui laisserait supposer qu'il en conçut quelque regret, c'est que le surlendemain, aussitôt que le ministère de Broglie-Fourtou fut constitué, il écrivit à M. Jules Simon pour lui dire qu'il voulait être le

premier à lui apprendre la formation du nouveau cabinet.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle du coup d'Etat, ou plutôt du coup de tête du Maréchal, se répandit dans Paris pendant qu'on faisait à Saint-Germain-l'Auxerrois les funérailles d'Ernest Picard. Cet enterrement emprunta immédiatement aux circonstances je ne sais quoi de tragique, sans compter que la foule était énorme. On se rappelait malgré soi les grandes luttes des cinq et la part glorieuse que Picard y avait prise. Et je vois toujours ce pauvre Jules Favre, en robe d'avocat, conduire le deuil de son ami, la tête basse et comme foudroyé par les événements. Chacun se demandait où était Jules Simon.

Il arriva au milieu de la cérémonie, et rien qu'à le regarder on devina que tout était perdu. Ainsi la France allait être encore une fois livrée aux aventures dont parlait M. Thiers. Pauvre pays ! le dernier mot devait lui rester pourtant, mais après quels combats et quelle crise épouvantable ?

Dans un remarquable article publié l'année dernière (1) sous le titre : « Les forces perdues, » M. Henry Fouquier disait à propos du 16 mai :... « M. Jules Simon écrivait au Maréchal une lettre qu'il trouvait cruelle, que le pays trouva insignifiante. Ah ! s'il n'avait pas répondu ! s'il était venu à la Chambre, jetant

1. *Figaro* du 11 juin 1886.

de la tribune aux pieds de l'Assemblée le portefeuille qu'on lui arrachait ! C'était peut-être une révolution, mais c'était la direction du parti républicain assurée en ses mains et, peut être aussi, l'histoire de notre pays changeant de face ! »

Je crois que M. Henry Fouquier s'abuse. Il est facile de dire que M. Jules Simon manqua d'énergie dans la circonstance. Ce qui l'est moins c'est de prouver qu'en résistant au Maréchal il eût mieux servi les intérêts de la France républicaine. Certes, il pouvait prendre le parti que vient d'indiquer M. Henry Fouquier. Un autre que lui, Gambetta par exemple, s'y serait probablement arrêté.

M. Jules Simon vit les choses autrement, et l'histoire dira qu'il agit en sage. Il lui parut que, s'il prenait la tête d'un mouvement révolutionnaire, et c'était faire acte d'insurgé que de répondre par un défi à la lettre du Maréchal, il lui parut, dis-je, qu'il allait déchaîner la guerre civile sur la France. C'était l'avis de M. Thiers qu'il avait consulté sur-le-champ. Il ne se sentit pas le courage d'assumer une pareille responsabilité. Nous devrions tous lui en savoir un gré infini, puisque la crise, au lieu de se dénouer dans le sang, se termina heureusement par la soumission du Maréchal et par sa démission ensuite.

Mais nous sommes ainsi faits en France que nous pardonnons tout à l'audace. La résignation patriotique de Jules Simon fut taxée par les trois quarts des

gens de faiblesse et même de lâcheté. Et comme, après la chute du Maréchal, il continua à défendre la liberté contre les républicains qui la traitaient de « guitare, » on le couvrit d'injures, on poussa l'ignominie jusqu'à l'accuser d'avoir été le complice des fauteurs du 16 mai.

On commence à revenir sur son compte, mais pendant quatre ou cinq ans il fut le bouc émissaire chargé de tous les péchés d'Israël, il vit ses plus chers amis lui tourner le dos comme à un renégat.

Cela ne l'empêcha jamais de faire ce qu'il considérait comme son devoir.

Il a écrit quelque part (1), et c'est par ces considérations que je veux finir : « Quand on n'est pas trahi, on est méconnu. On voit ses bonnes intentions transformées en crimes. On est blessé à chaque instant dans ses goûts, dans ses délicatesses, dans ses scrupules. On se dévoue pour son pays, et on ne rencontre que le cachot et l'exil. On n'y porte pas même la réputation de bon citoyen ; les calomnies du vainqueur vous poursuivent sans vergogne jusque dans les misères qu'il vous a faites. Vous n'êtes plus pour votre parti qu'un maladroit, un ambitieux déçu. Ou bien on s'est sacrifié pour une croyance; et un jour on rencontre comme par hasard une objection jusque-là inaperçue. Aussitôt l'édifice s'écroule, emportanf tout

1. *La Religion naturelle,* Le culte, p. 329.

le fruit de vos sueurs, tant de dévouements, tant de sacrifices, et votre cœur ni votre vie ne savent plus où se prendre.... Quelle ressource à tant de maux? La gloire? Il ne faut pas s'en flatter. Elle suit le succès. La gloire n'est qu'une courtisane.... Il n'y a qu'une force vraie, c'est le sentiment de la vertu; mais où est l'âme à qui elle suffit? »

Cette âme, nous l'avons devant nous, avec sa simplicité et sa droiture, sa sagesse et sa vaillance. Elle s'est peinte elle-même dans cette page mélancolique; mais M. Jules Simon la tient moins de son éducation que de la nature.

Il était né philosophe. La culture philosophique trouva chez lui un fond merveilleusement préparé. Comme son grand ami, M. Ernest Renan, « il était fait en arrivant à Paris ; avant de quitter la Bretagne, sa vie était écrite d'avance... La vraie marque d'une vocation, c'est l'impossibilité d'y forfaire, c'est à-dire de réussir à autre chose que ce pour quoi l'on a été créé (1). » M. Jules Simon ne devait réussir qu'à être philosophe.

Il était né juste. C'est pour cela que, parvenu à l'âge d'homme, il voulut que l'instruction, qui lui avait ouvert des horizons si larges, fût distribuée gratuitement à tous.

Il était né bon. C'est pour cela qu'il a fait le bien

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* p. 73.

comme d'autres font le mal, tout naturellement, sans presque y songer.

Il était né pauvre. C'est pour cela qu'il s'est dévoué aux classes laborieuses et qu'il a célébré le travail.

Il était né simple. Et c'est pourquoi sa vie est un modèle d'honnêteté et de désintéressement.

Il était né religieux. Et c'est pourquoi il a toujours défendu la cause de la religion, même lorsqu'il paraissait s'en éloigner le plus.

C'était trop de vertus pour notre époque. Aussi ne l'a-t-on point compris. Et cependant quand on embrasse par la pensée les cinquante ans de sa vie publique, on ne peut s'empêcher d'être ravi par l'esprit d'unité et l'harmonie qui s'en dégagent. C'est un beau temple grec au seuil duquel on est tenté de réciter la « prière sur l'Acropole ». Lui aussi, il était fait pour s'enfermer dans son rêve idéal, pour vivre uniquement pour le beau et par le beau. Car il est Breton jusqu'aux moëlles,et, comme l'a dit M. Ernest Renan, « le trait caractéristique de la race bretonne est l'idéalisme, la poursuite d'une fin morale ou intellectuelle, souvent erronnée, toujours désintéressée. (1) » Mais Jules Simon préféra jouer le rôle ingrat d'évangéliste ; il sortit de son rêve pour faire de la pédagogie, appliquer la morale à la politique, instruire le peuple, catéchiser les esprits et gouverner les âmes.

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 75.

Remercions-le de s'être occupé des affaires du pays. Si pour toute récompense il n'a recueilli que de l'ingratitude, il nous a appris du moins — et c'est bien quelque chose — à aimer la liberté non-seulement pour nous-mêmes, mais pour nos adversaires. Ce sera son plus beau titre de gloire devant la postérité.

IX

JULES SIMON INTIME

Maintenant que j'ai raconté la vie publique de Jules Simon, il me reste à parler de l'homme privé. C'est la partie de ma tâche la plus facile et j'ajouterai la plus agréable.

La plupart des hommes célèbres ont semé leur vie aux quatre coins de l'horizon. Aussi, pour en renouer le fil interrompu — car la maison qu'on a habitée garde toujours une parcelle de nous-mêmes — le biographe curieux est-il obligé d'en chercher les deux bouts à travers toutes leurs résidences.

Jules Simon n'a guère fait qu'un appartement dans le cours de sa longue carrière. Voilà quarante-deux ans qu'il habite place de la Madeleine. C'est là qu'il s'est marié, qu'il a eu ses deux fils, qu'il a vu la révolution de février, le deux-décembre et l'invasion. C'est là qu'il a écrit presque toute son œuvre. Il a rempli les postes les plus élevés et les plus divers, il n'a jamais voulu quitter son cinquième étage. Quand il fut nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, il avait le droit d'habiter à l'Institut; il céda gracieusement son apparte-

ment de secrétaire à M. Berthelot qui l'occupe encore. Il a gardé trente-six ans les mêmes domestiques. En vérité, il n'y a que les Bretons pour avoir cette fidélité aux hommes et aux choses !

Que de gens illustres ont fait depuis 42 ans l'ascension de son « grenier ! » On peut dire que tout ce qui a joué un rôle dans la politique libérale des quarante dernières années, a passé par son cabinet de travail et s'est assis dans le fauteuil rembourré de cuir qui est placé à gauche de son grand bureau d'acajou. Aujourd'hui encore, en dépit de son impopularité, ses jeudis de février sont très suivis ; on y coudoie les opinions les plus diverses. Il a beau avoir perdu son ancienne influence, on vient le voir de tous les côtés, on sonne à sa porte à toute heure du jour, et c'est bien rare qu'il ne reçoive pas, même quand la carte de son visiteur lui annonce un fâcheux. Sa vie est réglée comme la petite pendule de voyage qui lui donne l'heure tout près de son pupitre. Il se couche très tard et se lève de très bon matin. Car il ne dort pas ; depuis longtemps il est brouillé avec le sommeil, et c'est plutôt par habitude que pour se reposer qu'il se couche. Il passe sa vie dans son cabinet, au milieu de ses 18,000 volumes, et l'on n'a qu'à faire le tour des étagères juxtaposées qui les supportent pour voir quel soin il en a. Ses livres sont ses plus chers amis. Il ne se lasse jamais de les regarder, il en parle avec délices. Ces amis-là ne l'ont jamais trahi, comme il se

plaît à le répéter avec son sourire « d'honnête homme » revenu de tant de choses! Il a sous les yeux toute l'antiquité rangée en bataille : la Grèce avec ses poètes et ses philosophes, Rome avec ses historiens, l'Eglise avec ses théologiens. Il a mis tout ce qui touche à l'histoire de l'Eglise au-dessus de sa chaise longue. Il n'a qu'à allonger la main pour le prendre. Cela doit faire plaisir aux évêques qui viennent le visiter.

Tous les ans, à l'automne, il nettoie sa bibliothèque de fond en comble. Il envoie ses livres à la reliure au fur et à mesure qu'ils lui arrivent, et chaque jour lui en apporte un ou deux. C'est au point qu'il ne sait plus où les metttre. Après avoir envahi son salon et la chambre de sa femme, les voilà qui font l'assaut de sa garde-robe et qui prennent la place de ses habits. Si cela continue, ils l'enverront bientôt coucher dehors.

C'est dans son cabinet de travail que sont rassemblés tous ses souvenirs. Et il en a de très curieux et de tout à fait charmants. Vous voyez sur la cheminée ce magnifique bronze de la Vénus de Milo : il lui a été offert par les dames de la Réunion. Cette grande clef en fer forgé qui pend à un clou le long de la glace est une des nombreuses clefs de la Bastille. N'est-ce pas qu'elle est bien à sa place chez l'homme politique de notre temps qui a le mieux défendu la cause de la liberté ?

Voici une jolie miniature de sa mère, des photographies de ses fils, de Mme Gustave Simon, de la petite Marguerite, si futée avec son nez retroussé, si gentille avec ses cheveux sur le front, et dont la spirituelle frimousse et les réparties ingénues font la joie du grand-père.

A côté de ces portraits de famille,parmi les vases et les statuettes de bronze ou de cire,voici une tabatière qui n'a pas sa pareille au monde. Non qu'elle soit de matière précieuse ; elle a été taillée au contraire dans du bois très commun, du mérisier, si je ne me trompe, mais elle a appartenu à tant de personnages célèbres que c'est une véritable curiosité. On y voit gravées en lettre d'or les inscriptions suivantes :

Sur le couvercle : *Lamoignon de Malesherbes à Pierre Lacretelle.*

Sous la boîte : *Pierre Lacretelle mourant à son ami Jouy.*

Sur un côté : *Jouy à son ami E. Dupaty.*

Sur l'autre : *Dupaty à son ami Mignet.*

Et enfin sur le verso du couvercle : *A M. Jules Simon, en souvenir de M. Mignet.*

Cette tabatière ne doit être léguée qu'à un académicien.

Maintenant, si vous faites le tour du cabinet de Jules Simon, vous apercevrez çà et là, sur un coin de muraille ou sur un meuble, de très belles estampes avant la lettre, deux ou trois gravures de Charles

Blanc, les seules qu'il ait faites, une splendide coupe de Sèvres, un biscuit du grand Frédéric à cheval ; sur les portes : un médaillon en bronze du maître, un très beau lion de Barye, un portrait de Manuel ; et dans leur étui, posées à plat, à côté d'un encrier, don de l'empereur du Japon, et de la sonnette dont se servait Lanfrey à son lit de mort, des douzaines de médailles d'or de tous les modules offertes pour la plupart à l'ancien ministre de l'instruction publique.

C'est au milieu de tous ces souvenirs, dans cette grande pièce carrée un peu basse de plafond, mais qu'éclairent largement deux fenêtres ouvertes sur la place de la Madeleine, que Jules Simon passe les trois quarts de sa journée. Quelle que soit l'heure à laquelle vous vous présentiez chez lui, vous pouvez être sûr de le trouver assis à son bureau, et la plume à la main. Cependant, ne vous présentez pas avant midi, vous le dérangeriez, il n'y est que pour ses intimes. Songez qu'il a reçu à huit heures un courrier volumineux, qu'il n'a personne pour le dépouiller, et qu'il répond à toutes les lettres. Quand il a fini sa correspondance, il a à s'occuper de son article pour le *Matin*, d'une variété pour les *Débats*, d'une chronique pour une revue anglaise, d'une autre pour un journal du Chili. Et tous les jours ce sont de nouvelles demandes de copie, et il a promis ses Mémoires à une grande revue française !...

N'allez donc pas le voir le matin, il est trop affairé et son poële n'est pas encore allumé, malgré tout le charbon qu'il a mis dedans. Quand je dis son poële, j'entends sa bonne humeur communicative, son entrain, sa gaieté. Il ne s'anime guère qu'à table, vers la fin du déjeûner. Il déjeûne tous les jours à dix heures et demie, en famille, le bras gauche appuyé sur le dossier d'une chaise que son valet de chambre a soin de tourner dans le sens voulu. A onze heures et demie, il se lève de table et revient dans son cabinet pour y fumer une cigarette. C'est le bon moment pour causer avec lui. Il ne demande qu'à s'ouvrir, qu'à se répandre en conversation.

Voyez : il a tourné son fauteuil de travail du côté de la fenêtre, comme pour vous permettre de l'observer en pleine lumière. S'il vous connaît, il garde sa calotte de velours posée de travers sur sa tête, il s'accoude sur le bras gauche de son siège, il vous regarde, il vous sourit, il est à vous. N'est-ce pas que c'est bien là la figure d'un sage ? La bouche petite n'a pris, malgré l'âge et les déceptions de toutes sortes, aucun pli d'amertume; le front est poli comme un miroir ; l'œil est plein d'une ironie douce. Il n'y a pas à dire: c'est le dernier des Athéniens, c'est le masque vivant de Platon.

Vous pouvez lui demander tout ce que vous voudrez : un renseignement, un conseil, un service. Il vous le donnera, il vous le rendra, enveloppé dans un

mot gracieux, dans son ineffable sourire. Si vous faites appel à ses souvenirs, il vous enchantera par ses traits d'esprit, ses bons mots et ses anecdotes. C'est le causeur le plus étincelant qu'il soit possible d'entendre. Il parle comme un ange, me disait naguère M. Ludovic Halévy. On pourrait ajouter qu'il écrit comme il parle. C'est là tout le secret de sa dernière manière. Quand on l'a quelque peu pratiqué, on le retrouve tout entier dans son style fait de grâce et de simplicité, de bonhomie et de malice. Et comme tout ce qui tombe de sa plume est sain, alerte et vigoureux ! Jamais le vieil adage *Mens sana in corpore sano* ne s'appliqua mieux qu'à sa personne. C'est « l'honnête homme » par excellence du dix-septième siècle.

Chose curieuse et qui étonne chaque jour davantage ceux qui le suivent depuis cinquante ans : sans se laisser entamer quant au fond, tout en gardant intactes les idées de sa jeunesse et de son âge mûr, il a renouvelé sa forme du jour au lendemain ; il a dépouillé le rhéteur qui, malgré tout, était resté en lui ; il ne pérore plus, il converse ; ses articles de journaux sont des chefs-d'œuvre dans l'art si difficile de la conversation. Jusqu'en ces dernières années on voyait dans ses écrits percer le bout de l'oreille du professeur éloquent et disert. A présent, c'est tout l'homme. Il me fait songer, comme écrivain, à ces marronniers du boulevard qui, lorsque l'hiver appro-

che, ont une nouvelle floraison. Et comme homme politique et comme penseur, il me rappelle ces rochers tranquilles et superbes que la mer de Bretagne bat inutilement de ses vagues en courroux. Quand il aura disparu de ce monde, on pourra dire de lui ce que M. Bersot disait de M. de Rémusat : « Il aimait hardiment la vérité, comme il aimait hardiment la liberté ; il était de la race française, généreuse, brillante et fortement trempée, qui cache sa fermeté sous la bonne grâce et fait les grandes choses simplement parce qu'il ne lui coûte pas de les faire. »

APPENDICE

APPENDICE

I

LA COLLÈGE DE VANNES EN 1830

Nous reproduisons ici les pages charmantes que M. Jules Simon donna l'année dernière sous ce titre à la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou.*

Je faisais ma rhétorique à Vannes en 1830, avec les frères Nay, dont j'ai raconté l'histoire dans un livre, *l'Affaire Nayl*, qui vous est peut-être tombé sous la main (1). Le collége et les écoliers du collége ne ressemblaient à rien de ce que j'ai connu depuis. Nous étions tous externes, et nous formions dans la ville une petite tribu qui était, ce me semble, assez considérée. Les médecins et les avocats connaissaient par leur nom les premiers élèves des hautes classes; ils s'intéressaient à nos travaux ; ils prenaient part, à la fin de l'année, à des exercices publics, nous posaient des questions, discutaient avec nous sur des points de littérature et de philosophie. Plusieurs de nos camarades étaient

1. Ce livre, qui est un pur chef-d'œuvre, a été publié en 1883 dans la jolie collection bleue de l'éditeur Calmann-Lévy.

L. S.

des fils de paysans et portaient le vieux costume breton. Ils se destinaient à être prêtres. Ils étaient en général plus âgés qu'on ne l'est au collège. J'avais un camarade de vingt-quatre ans, et sa présence n'étonnait personne. La plupart de nos rhétoriciens avaient une vingtaine d'années.

Il devait bien y avoir quelques richards parmi nous, mais ils étaient bien clairsemés. Ce bon vieux collége était l'asile privilégié des écoliers pauvres. Deux ou trois institutions tenues par de vieilles demoiselles rassemblaient chacune une vingtaine de pensionnaires. C'étaient les jeunes gens de bonnes familles. Nous les regardions un peu comme des esclaves à la chaîne. Ils étaient mieux vêtus et mieux nourris que nous; mais nous avions sur eux l'inestimable avantage d'être libres. Quatre heures de classe pendant cinq jours de la semaine, et le reste du temps la bride sur le cou. Du reste, nous étions tous laborieux et sages, en notre qualité de pauvres. Chacun sentait qu'il faudrait prochainement gagner sa vie.

Nous étions assez nombreux. Bien peu d'entre nous vivaient dans leur famille. La plupart venaient des communes voisines, et trouvaient un grenier ou une chambrette dans quelque pauvre ménage, où ils prenaient aussi leur pension à très bon marché. Quelques paysans arrivaient tous les lundis avec un énorme pain de seigle, qui devait leur suffire jusqu'au samedi suivant. Ils le coupaient en tranches dans une écuelle, et la logeuse y jetait un peu de bouillon. Avec cela, ils achetaient un morceau de bouilli, ou quelque charcuterie avariée, quand ils étaient en fonds. J'en ai connu plusieurs qui n'avaient d'autre nourriture que cette soupe à midi et du pain sec le reste du temps. Vous pouvez croire que nous n'étions pas des freluquets.

J'avais trouvé à me caser chez madame Le Normand, qui tenait la pension des enfants de chœur, rue des Chanoines. J'avais là une chambrette sans feu, où mon lit, une chaise

de paille et une petite table en bois blanc avaient bien de la peine à tenir. Je mangeais avec les six enfants de chœur, un abbé qui les instruisait, et madame Le Normand, la veuve d'un notaire de campagne. Il était convenu que, quand l'abbé serait malade, ou appelé à l'évêché, ou occupé de ses examens au séminaire, je le remplacerais. Grâce à ses arrangements, je ne payais que 25 francs par mois tout compris, et, comme on m'avait exempté de la rétribution scolaire, mon budget ne s'élevait pour l'année qu'à 250 francs. J'aurais eu grand besoin d'un supplément pour mon costume; madame Le Normand avait toutes les peines du monde à le rappiécer, et ce qui ajoutait à mon malheur, c'est que je n'avais que quinze ans, et que je grandissais encore. Quant à l'argent de poche, je n'en sentais pas le besoin. Je ne crois crois pas qu'il me soit arrivé une seule fois de regretter de n'en pas avoir.

Mais si vous voulez savoir tous mes secrets, les 250 francs à trouver n'étaient pas une petite affaire. La somme n'était pas grosse, mais je n'avais personne au monde qui pût songer à la payer. Heureusement pour moi, dans ce petit monde étrange, on avait l'habitude de faire donner des leçons aux commençants par les élèves des classes supérieures. Cela faisait vivre les grands, et ne coûtait pas cher aux petits. Pour trois francs par mois, on donnait une leçon tous les jours, même le jeudi. Cela ne faisait guère que deux sous par heure; mais on mettait deux élèves ensemble, quelquefois trois, rarement quatre. Grâce à la bienveillance de M. Le Nevé, mon professeur, j'avais huit élèves (deux séries de quatre). Je donnais ma première leçon le matin, de six heures et demie à huit heures, et l'autre le soir, de six à sept heures. On me voyait passer dans les rues en hiver avec ma petite lanterne et une pauvre veste d'indienne, qui ne me protégeait pas contre le froid et la pluie. On m'a dit depuis que j'inspirais aux braves gens de la petite ville une

sorte de respect. Il est certain que je trouvais de la bienveillance de tous les côtés. Mes huit leçons ne me rapportaient que 24 francs, et c'était mon grand souci. Madame Le Normand, qui était la bonté même, avait beau me dire de ne pas penser à ma dette, j'en souffrais cruellement. Après la distribution des prix, où j'eus sans exception tous les premiers prix, car j'étais ce qu'on appelle un fort en thème, le conseil général du département me fit présent de 200 francs. Je fus donc riche à mon tour. Je payai les 10 francs que je devais à mon hôtesse, j'achetai une redingote de drap et des souliers, dont le besoin était encore plus pressant, et je goûtai la douceur d'avoir des livres de classe à moi, achetés chez M. Galles, au lieu de me servir de vieux bouquins sales et déchirés comme auparavant.

Je n'ai jamais raconté cette histoire ; il me semble qu'elle a quelque intérêt, comme détail des mœurs d'une petite ville il y a cinquante-cinq ou cinquante-six ans. En 1872, étant ministre de l'Instruction publique, je reçus au 1er jour de l'an la visite des membres de l'Université. Le recteur de l'Académie de Paris, M. Mourier, me présenta le corps de ses inspecteurs, parmi lesquels j'en vis un, qui avait évidemment grande envie de renouer connaissance avec moi, et je cherchais inutilement à me rappeler où je l'avais vu, quand M. Mourier, qu'on avait mis au courant, me dit : « Voilà M. Du Pontavice, à qui vous avez donné des leçons au collège de Vannes. — Pour trois francs par mois, m'écriai-je ! » J'eus grand plaisir à l'embrasser. Il avait été un de mes fidèles jusqu'à la fin de mon année de philosophie. La leçon avait lieu chez lui, et nous partions tous les cinq ensemble pour être au collège au coup de huit heures.

Je ne compte pas ces années-là parmi les dures années de ma vie. Où j'ai eu à souffrir, c'est pendant mes trois années de l'école normale, et deux ans après en être sorti, quand je devins suppléant de M. Cousin à la Sorbonne avec quatre-vingt-trois francs d'appointements par mois.

Pour revenir au collége de Vannes, je vous dirai d'abord que nous n'y étions pas très confortables. L'empereur avait eu l'idée d'en faire un lycée. Le rez-de-chaussée était déjà construit, en façade sur la place, à côté de l'ancienne chapelle, quand survinrent les événements de 1814. La construction fut interrompue, et les murs étaient restés là, à l'état de ruine moderne, ce qui constitue le plus attristant des spectacles. Derrière cette masure s'étendait une très vaste cour, mal entretenue, bordée au fond par les beaux bâtiments de l'ancien collége des Jésuites, où étaient nos classes. Elles occupaient le vaste rez-de-chaussée, le premier étage restant inoccupé et désert. C'était une suite de salles immenses, éclairées d'un côté sur la cour, de l'autre sur la campagne. On y accédait en descendant trois marches de pierres, disjointes par le temps. Elles étaient dallées; les murs étaient nus, lézardés, noirâtres. Au milieu de la salle, un poteau mal équarri soutenait le plafond. Des bancs de bois avec dossier couraient sur les quatre murs ; il n'y avait ni tables ni pupitres, on écrivait sur ses genoux, tout le milieu de la classe était vide. La chaire du professeur était en face de la porte. On y montait par un escalier ou plutôt par une échelle de huit à dix marches. Le régent, car c'était le nom qu'on donnait à nos maîtres, paraissait comme juché sur un tonneau. Il n'y avait bien entendu ni poële ni cheminée. Le froid dans ces salles empierrés, situées en contrebas au fond d'une cour, entièrement démeublées, immenses, avec leurs six fenêtres mal jointes, était tellement intense qu'à certains jours nous ne pouvions plus tenir nos plumes. Le maître frappait trois coups sur son pupitre au beau milieu de nos exercices. Aussitôt nous nous levions tous comme des frénétiques en poussant des cris perçants. Nous nous prenions par la main, et nous dansions une ronde effrénée autour du poteau. Au bout d'un quart d'heure, trois nouveaux coups nous ramenaient à nos places. C'était un sys-

tème de chauffage économique. Je crois qu'il n'était pas malsain. En tous cas, nous avions tous une bonne santé et une grande ardeur. La neige était si épaisse dans la cour, que les premiers qui nous frayaient le chemin en avaient par dessus les genoux.

On dispute à présent pour savoir si on ne supprimera pas dans les colléges l'enseignement du latin. Si on avait pris en 1830 une pareille résolution, et qu'on l'eût appliquée au collége de Vannes, je ne sais pas à quoi nous aurions passé le temps. Nos régents, qui presque tous étaient prêtres, savaient parfaitement le latin. Ils savaient peut-être aussi, tant bien que mal, un peu de théologie. Je puis attester qu'ils ne savaient pas autre chose. On nous donna en 1829 un régent de physique. On n'avait plus entendu parler de ce genre d'études au collége de Vannes depuis 1789. M. Merpaut, qu'on chargea de cet enseignement, était comme le collége : il n'avait jamais entendu parler de cela. Il acheta un vieil exemplaire de la Physique de l'abbé Nollet. « Je ne le comprends pas, nous dit-il, mais nous le lirons ensemble, et peut-être en nous aidant mutuellement parviendrons-nous à savoir ce qu'il veut dire ». Nous n'y parvînmes pas. Nous mîmes au pillage deux armoires contenant quelques instruments de physique surannés, et beaucoup de substances diverses. Nous mettions un grand zèle à mélanger ces fioles l'une avec l'autre sous les yeux de M. Merpaut, pour voir ce qui en résulterait. Nous finîmes par jouer aux palets pendant la classe avec les disques d'une pile de Volta. Je dois dire, pour rendre hommage à la vérité, que M. Merpaut avait un jeu très brillant. Le professeur de rhétorique, notre voisin, se plaignit du tapage. M. Merpaut fut magnifique : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici pour étudier les lois de la nature, et que nous lui laissons pleine liberté de faire tout ce qu'il voudra des lois de la rhétorique ».

Voilà comment on enseignait la physique et la chimie

dans la classe de M. Merpaut. Dans les autres classes, on n'enseignait ni la littérature, ni l'art d'écrire, ni les sciences pures, ni les sciences appliquées, ni l'histoire, ni la géographie, ni la philosophie, ni la rhétorique. On enseignait supérieurement le latin. On ne se contentait pas seulement de nous le faire écrire et traduire, on nous le faisait parler. C'était notamment la langue courante dans la classe de philosophie. Le principal du collége n'en employait pas d'autre dans ses communications officielles avec nous. Il ne disait pas : « Il y aura congé ce soir ; » mais : *Vacabunt scholæ serotinis horis totis*. Il s'appelait M. Gehanno. C'était un petit vieillard guilleret, avec une figure de pomme d'api, portant la queue et les culottes courtes, un long habit canelle, qui traînait sur ses talons, et un grand gilet de satin noir. Il n'était pas avare de congés. *Vacabunt scholæ*. Il avait toujours une histoire amusante à nous raconter quand nous allions dans son cabinet. Je me les rappelle encore après plus de cinquante ans, et je vous en raconterais quelques-unes, ici-même, si je ne me rappelais le précepte d'Aristote, qu'il faut savoir s'arrêter : « ἀνάγκη στῆναι. »

Je ne m'arrêterai pourtant pas, quoi qu'en dise Aristote, avant de vous avoir dit un mot de la méthode employée par nos régents pour tenir leur classe. Nous étions placés selon les rangs obtenus dans la dernière composition, les numéros pairs à la droite du régent, et les numéros impairs à la gauche. Le premier à droite, qui était le premier de la classe, portait le titre honorable d'*imperator*, les régents facétieux allaient même jusqu'à dire : *imperator Augustus*. Le premier à gauche, qui était le second de la classe, prenait le titre de *Cæsar*. Puis venaient de chaque côté deux préteurs, et dix *Patres conscripti*. Le régent poussait la nomenclature plus loin, quand il s'agissait de *viri consulares* qui avaient été malheureux dans leur composition, et qu'on ne pouvait pas, par égard pour leur dignité,

confondre avec la *plebecula*. Mais cette circonstance se présentait rarement, et après les vingt-six premiers noms proclamés au milieu des applaudissements, le régent fermait la liste. *Cæteri ordine perturbato.* Il n'y avait ni consuls ni tribuns, ces deux charges étant conférées de droit à l'empereur et au César : *Imperator Augustus, iterum consul, tribunitia potestate.*

Nous avions aussi un grand censeur, qui tenait le registre des pensums, et avait le droit d'en donner, droit dont il avait soin de ne pas user. C'était une espèce de maître d'études, et disons le mot, quoi qu'il soit un peu dur, un espion. J'espère que mon camarade Lanco, qui était grand censeur à perpétuité, ne m'en voudra pas. La charge n'en était pas moins très ambitionnée ; elle donnait droit à une place d'honneur dans la classe et à la chapelle. Le régent nommait le censeur directement, sans tenir compte des rangs de composition. Ce dignitaire était renouvelable tous les quinze jours. J'ai vu des élèves préférer cette dignité à celle d'empereur.

Préférez-en la pourpre à celle de mon sang.

Mais cette aberration était rare. Pour moi, j'ai été empereur constamment pendant mes trois dernières années de collége, excepté une seule fois, où je descendis au rang de César. Cette éclipse passagère fut un événement dans le collége, et un peu dans la ville. J'avais pourtant des compétiteurs de grand mérite, dont la carrière a été plus heureuse que la mienne, quoique peut-être moins bruyante. Je me contenterai de citer M. Guérin, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation, son frère, Alphonse, notre grand chirurgien, qui était l'an dernier, président de l'Académie de médecine. Il y avait aussi M. Alliou ; mais celui-là a constamment dédaigné les honneurs, et s'est contenté d'être proviseur du lycée de Saint-Brieuc.

Les élèves qui occupaient la droite de la classe étaient les Romains, et ceux qui siégeaient à gauche étaient les Carthaginois. Romains et Carthaginois entraient dans la classe au coup de huit heures. Le régent n'y était pas; le grand censeur présidait. Il veillait à ce que chaque Romain fît réciter les leçons au Carthaginois du grade correspondant, et lui récitât ensuite les siennes. On lui remettait une note écrite sur la façon dont l'épreuve avait eu lieu. Elle était laconique. *Satisfecit* ou : *Non satisfecit.* En général, elle était sincère. Il en dressait un tableau qu'il remettait au régent, lorsque celui-ci faisait son entrée dans la classe à huit heures vingt minutes. Le régent appelait quelques *non satisfecit*, pour constater le degré de leur ignorance, et leur infligeait la punition proportionnée. Il y avait ensuite des défis. Un Romain disait : Je provoque le second préteur Carthaginois. Ils se rendaient au poteau, *ad palum*, et lisaient leur devoir l'un après l'autre. Le régent faisait ses remarques, et nommait le victorieux. Les victoires et les défaites de chaque parti étaient soigneusement enregistrées par le grand censeur et les deux *purpurati.*

La classe du samedi était un moment solennel. Le grand censeur et les *purpurati* (l'empereur et le César), avaient additionné et comparé toutes les notes de la semaine. Ils soumettaient à l'examen du régent cet important travail. Il y avait quelquefois des difficultés. On discutait. Le régent était maître de trancher la question, ou d'en appeler au Sénat ou au peuple. L'abbé Le Bail s'en remettait toujours à un plébiscite; mais l'abbé Robert et M. Le Nevé usaient du pouvoir dictatorial. Simple affaire de tempérament. La sentence rendue, le grand censeur apposait solennellement deux écriteaux : ROMANI VICTORES et CARTHAGINIENSES VICTI; ou ROMANI VICTI et CARTHAGINIENSES VICTORES. Il y avait certains avantages attachés à la victoire; des bons points, des exemptions de travail. Mais c'était surtout

pour nous une question d'amour-propre. On se sentait humilié d'être du côté des vaincus, et l'abbé Le Bail ne manquait pas de nous apprendre que c'était une *diminutio capitis*.

Vous jugerez de tout le reste par cet échantillon, car je ne veux pas vous ennuyer des détails de la méthode. Elle est peu connue ; elle venait en ligne droite des jésuites. Je n'espère pas la ressusciter, et je n'en ai, veuillez m'en croire, aucune envie. Après notre année de logique, que, vous autres modernes, vous appelez l'année de philosophie, nous avions souvent grand'peine à être reçus bacheliers ; j'ai vu des empereurs revenir bredouilles. On nous regardait dans l'Académie de Rennes comme des gens qui avaient sommeillé pendant un siècle ; et il m'est arrivé plus d'une fois de dire que j'ai fait mes études il y a cent cinquante ans. Aussi, quelles études ! La première découverte que je fis en entrant à l'école normale, c'est que je ne savais rien au monde, excepté un peu de latin.

JULES SIMON.

II

Situation de l'enseignement primaire en 1886 (1).

En écrivant le livre de l'*École*, nous nous proposions d'obtenir :

L'augmentation des ressources de l'enseignement primaire ;

Le relèvement des traitements du personnel ;

L'assimilation du personnel de l'enseignement primaire aux fonctionnaires du service actif au point de vue de la retraite ;

L'acquisition des maisons d'écoles dans toutes les communes ;

La fondation de nouvelles écoles dans les communes qui en étaient dépourvues ;

La fondation, dans chaque département, d'écoles normales d'instituteurs et d'écoles normales de filles ;

La création d'un enseignement complet pour les filles ;

L'extension de la gratuité, ou la gratuité absolue ;

L'obligation de l'instruction primaire ;

La suppression des lettres d'obédience.

On verra, par les renseignements statistiques publiés dans les pages suivantes, que toutes nos espérances pour

(1) Extrait de l'*École*, 11e édition.

la multiplication des écoles et pour l'amélioration du sort des maîtres ont été réalisées.

Le principe de l'obligation, que nous défendions avant 1848, a enfin été consacré législativement. Il en est de même de la liberté d'enseignement, pour laquelle nous n'avons cessé de combattre. On doit à la République la conquête définitive de ces deux principes.

On lui devra aussi d'avoir, pour la première fois, donné à l'enseignement populaire un budget digne de ce grand intérêt social, comme cela résulte des renseignements suivants.

Renseignements extraits de la statistique officielle de l'instruction primaire publiée en 1886 (1).

1° *Population à instruire :*

Nombre des enfants de 6 à 13 ans au 31 décembre 1881 (dernière année recensée) 4 586 349

2° *Nombre d'enfants inscrits de 6 à 13 ans* (d'après les états de situation) :

Dans les écoles publiques, primaires et maternelles.	garçons.	2 098 550	
	filles		1 717 497
Dans les écoles libres......	garçons.	267 323	
	filles		590 343
			2 307 840
		2 365 873	2 365 873
		Total..........	4 673 713

(1) *Résumé des états de situation de l'enseignement primaire pour l'année scolaire* 1884-1885. Imprimerie nationale, 1886, in-8, 168 pages.

Résumé :

Enfants de 6 à 13 ans	4 586 349
Enfants inscrits dans les écoles publiques et libres	4 673 713
Différence en faveur des enfants inscrits.........	87 364

Cette différence provient de ce que, malgré tout le soin apporté à réduire les causes de double emploi, le double emploi ne peut être évité. En effet, un grand nombre d'élèves, pour des causes multiples, sont amenés à fréquenter plusieurs écoles pendant le cours d'une année scolaire. Etant régulièrement inscrits dans chacune, leur présence est comptée dans tous les établissements où ils ont été admis. C'est là une cause d'erreur contre laquelle il n'est possible de se prémunir qu'en relevant, à jour fixe, le nombre des élèves inscrits dans les écoles. Cette opération a été faite le 10 février 1885 pour les écoles publiques, primaires et maternelles, au double point de vue des inscriptions et des présences.

Voici les résultats qu'elle a donnés :

Enfants d'âge scolaire inscrits....................	3 453 071
— — présents.................	3 116 494

Au moyen des chiffres fournis par l'enquête du 10 février 1885, il est possible d'évaluer plus exactement le nombre des enfants d'âge scolaire inscrits dans les écoles publiques et libres.

Enfants d'âge scolaire inscrits dans les écoles publiques, primaires et maternelles (enquête du 18 février 1885)	3 453 071
Enfants d'âge scolaire inscrits dans les écoles libres, primaires et maternelles (d'après les états de situation)	857 666
On trouve au total	4 310 737

Le recensement du 31 décembre 1881, nous l'avons vu plus haut, évalue à 4 586 349 le nombre des enfants de 6 à 13 ans. Le nombre de ceux qui sont inscrits à une école est de 4 310 737. Ce sont donc 275 612 enfants environ qui n'appartiennent à aucune école et qui sont privés d'instruction, car la proportion des enfants de cette catégorie, élevés dans la famille ou dans les établissements d'enseignement secondaire, est trop faible pour modifier sensiblement ce chiffre.

3° *Répartition de la population scolaire entre les écoles publiques et les écoles libres:*

Nombre des élèves reçus dans les écoles publiques	garçons.	2 098 550	
	filles	1 717 497	
		3 816 047	
Nombre des élèves reçus dans les écoles libres	garçons.	267 323	
	filles	590 343	
		557 666	857 666
Total			4 673 713

4° *Répartition de la population scolaire entre les écoles laïques et les écoles congréganistes* (1) :

Nombre des élèves reçus dans les écoles laïques publ......	garçons.	2 279 003	
	filles....	1 309 155	
		3 588 158	3 588 158
Nombre des élèves reçus dans les écoles laïques libres....	garçons.	63 659	
	filles....	126 794	
		190 453	190 453
Nombre des élèves reçus dans les écoles congrég. publ....	garçons.	195 381	
	filles....	679 833	
		875 214	875 214
Nombre des élèves reçus dans les écoles congrég. libres...	garçons.	252 126	
	filles....	625 278	
		877 404	877 403
		Total..........	5 531 229

Nombre des élèves, garçons et filles, reçus dans les écoles publiques ou libres..................................	3 778 611	
Nombre des élèves, garçons et filles, reçus dans les écoles congréganistes publiques ou libres..................	1 752 618	
Total......	5 531 229	5 531 229

(1) Les établissements libres n'ayant pas été compris dans l'enquête du 10 février 1885, nous sommes forcés de nous servir des chiffres fournis par les états de situation pour comparer la population scolaire des établissements publics et des établissements libres.

Nombre des garçons reçus dans les écoles laïques publiques ou libres ..	2 342 662	
Nombre des filles reçues dans les écoles laïques publiques ou libres......	1 435 949	
	3 778 611	3 778 611
Nombre des garçons reçus dans les écoles congréganistes, publiques ou libres..............................	447 507	
Nombre des filles reçues dans les écoles congréganistes, publiques ou libres.	1 305 111	
	1 752 618	1 752 618
Total...........		5 531 229

5° *Nombre des écoles :*

Ecoles publiques......................	66 123	
— libres..........................	13 022	
Total des écoles de toute nature.	79 145	79 145
Ecoles publiques ou libres de garçons.	27 423	
— — mixtes..	18 842	
— — de filles.	32 880	
Total des écoles de toute nature.	79 145	79 145
Ecoles publiques laïques de garçons ..	23 936	
— — filles......	14 939	
	38 875	38 875
Ecoles publiques congrég. de garçons.	1 098	
— — filles....	7 983	
	9 081	9 081

Ecoles libres laïques de garçons......	924	
— — filles..........	2 667	
	3 591	3 591
Ecoles libres congrég. de garçons.....	1 465	
— — filles.........	7 291	
	8 756	8 756
Ecoles publiques mixtes laïques......	17 348	
— — congrég.	819	
	18 167	18 167
Ecoles libres mixtes laïques...........	423	
— — congréganistes ...	252	
	675	675
Total des écoles de toute nature...........		79 145

6° *Nombre des maîtres ou maîtresses :*

Instituteurs titulaires dans les écoles publiques laïques....................	36 953	
Instituteurs titulaires dans les écoles publiques congréganistes............	1 095	
	38 048	38 048
Institutrices titulaires dans les écoles publiques laïques...................	19 270	
Institutrices titulaires dans les écoles publiques congréganistes	8 805	
	28 075	28 075

Adjoints laïques dans les écoles publ..	14 220	
— congrég. — —	1 979	
	16 199	16 199
Adjoints laïques dans les écoles publ..	7 922	
— congrég. — —	5 566	
	13 488	13 488
Directeurs d'écoles libres laïques	971	
— — congrég.	1 427	
	2 398	2 398
Directrices d'écoles libres laïques.....	3 043	
— — congrég. ...	7 581	
	10 624	10 624
Adjoints d'écoles libres laïques	970	
— — congrég.,......	4 543	
	5 513	5 513
Adjointes d'écoles libres laïques	3 982	
— — congrég......	15 573	
	19 555	19 555
Total général.......		133 900

Résumé :

Instituteurs laïques d'écoles publiques et libres (titulaires et adjoints)......	53 114	
Institutrices laïques d'écoles publiques et libres (titulaires et adjointes).....	34 217	
	87 331	87 331

Instituteurs congr. d'écoles publiques et libres (titulaires et adjoints)............	9 044	
Institutrices congr. d'écoles pnbliques et libres (titulaires et adjointes)............	37 525	
	46 569	46 569
Total du personnel enseignant............		133 900

7° *Nombre des maîtres ou maîtresses ayant un brevet, et des maîtres ou maîtresses n'en ayant pas :*

			Laïques	Congréganistes
Instituteurs	titulaires,	brevetés.........	37 310	2 483
—	—	non brevetés.....	62	39
—	adjoints,	brevetés.........	15 507	5 298
—	—	non brevetés.....	235	1 224
			53 114	9 044

Ainsi, sur 53 114 instituteurs laïques, il n'y a que 297 non brevetés, soit moins d'un demi pour cent.

Et sur 9 044 instituteurs congréganistes, il y a 1 263 non brevetés, soit 14 pour cent.

	Laïques		Congréganistos	
	brevetées	non brev.	brevetées	non brev.
Institutrices titulaires,.	21 193	144	10 513	5 845
— adjointes..	12 510	370	13 979	7 188
	33 703	514	24 492	13 033
	34 217		37 525	

Ainsi, sur 34 217 institutrices laïques, il n'y en a que 514 non brevetés soit 1 et demi pour 100.

Et sur 37 525 institutrices congréganistes, il y en a 13 033 non brevetés, soit 34 et demi pour 100.

8° *Écoles maternelles* :

Nombre des écoles maternelles

Publiques	laïques	1 759	
	congréganistes	1 744	
		3 503	3 503
Libres	laïques	233	
	congréganistes	1 995	
		2 228	2 228
	Total		5 731

Nombre des maîtresses

Les directrices et sous-directrices publiques sont au nombre de	5 767
Les directrices et sous-directrices libres sont au nombre de	2 895
Total	8 602
Les directrices et sous-directrices laïques (publiques ou libres) sont au nombre de	3 424
Les directrices et sous-directrices congréganistes (publiques ou libres) sont au nombre de	5 178
Total	8 602

Nombre des élèves

Ecoles laïques publiques ou libres	276 878
— congréganistes publiques ou libres	442 212
Total	719 090

9e *Ecoles primaires supérieures*[1] :

Nombre des élèves

Elèves des écoles primaires supérieures	de garcons	15 482
	de filles	5 979
Elèves des cours complémentaires	de garcons	5 727
	de filles	1 644
Total		28 832

Personnel enseignant

Dans les écoles primaires supérieures	de garçons	1 547
	de filles	691
Dans les cours complémentrires	de garçons	488
	de filles	147
Total		2 873

1. Les chiffres que nous donnons son ttirés de la première statistique publiée sur l'enseignement primaire supérieur et donnant la situation au 31 décembre 1884. (Imprimerie nationale, 188., 2e édit., in-8.)

Nombre des établissements d'enseignement primaire supérieur publics et des établissements libres recevant des boursiers de l'Etat.

Écoles primaires supérieures	de garçons	166
	de filles	73
Cours complémentaires	de garçons	253
	de filles	67
	Total	559

Sur les 28,832 élèves qui fréquentent les écoles primaires supérieures, 1,936 sont boursiers de l'État, des départements ou des communes. L'administration du ministère de l'Instruction publique s'est efforcée de recueillir des renseignements sur les professions choisies par les 10,124 élèves sortis à la fin de l'année 1884. Elle nous apprend que 1,598 ont été reçus dans les écoles normales primaires ou sont entrés dans l'enseignement; 350 ont été admis dans les écoles de l'État; 3,195 sont entrés dans le commerce et l'industrie; 513 dans les administrations de l'État; 477 sont passés dans l'enseignement secondaire; 549 sont entrés dans l'agriculture, etc.

10° *Écoles normales* :

	en 1877	en 1885
Nombre des écoles normales d'instituteurs.	78	88
Nombre des élèves maîtres	3.551	5.465
Nombre des écoles normales d'institutrices.	17	68
Nombre des élèves-maîtresses	216	3.177

La loi du 9 août 1879 a rendu obligatoire pour tout département la création d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale d'institutrices, suffisantes pour le recrutement des instituteurs communaux et des institutrices communales.

Pour les écoles normales d'instituteurs, deux départements n'ont pas encore d'école, ce sont : la Haute-Savoie et le département d'Oran.

Pour les écoles normales d'institutrices, 9 de ces établissements ouvriront au 1er octobre 1886, et 13 sont encore à ouvrir.

11° *Bibliothèques :*

Nombre de bibliothèques	populaires des écoles.	32.302
	pédagogiques	2.577

Livres de lecture....................................	3.852.541
Volumes (bibliothèques populaires)...............	803.419
Prêts annuels (bibliothèques populaires)..........	4.157.786

12° *Caisses d'épargnes scolaires :*

Nombre de caisses..................................	23.980
Nombre de livrets	491.160
Sommes inscrites sur ces livrets..................	11.934.268

13° *Caisses des écoles :*

Recettes de caisses en janvier 1886................	17.882
Recettes de l'exercice 1885	4.666.118
Dépenses de l'exercice 1885........................	3.362.230
Sommes en caisse à la clôture de l'exercice 1885..	1.303.888

14° *Nombre des maisons d'école appartenant aux communes :*

En 1833	10.316
En 1877	41.401
En 1879	42.555
En 1884-1885	45.849

Le nombre des maisons louées ou prêtées s'élève à. 14.560

On voit qu'il reste encore un grand nombre d'écoles n'appartenant pas aux communes.

La loi du 1er juin 1878 a affecté à cette dépense, sur les fonds de l'État, une somme de 120 millions dont moitié à répartir en subventions et moitié à titres d'avances remboursables. D'autres lois ont également doté la Caisse des écoles de sommes importantes. Voici la date de ces lois avec le montant des crédits qu'elles ont ouverts.

Écoles primaires.

		Sous forme de subventions	Sous forme d'avances aux communes (emprunts)
Crédits alloués par les lois du	1er juin 1878..	60.000.000	60.000.000
	2 août 1881..	50.000.000	50.000.000
	20 mars 1881.	40.000.000	80.000.000
	30 janv. 1884.	28.333.333	
		178.333.333	190.000.000

Dans ce laps de temps, on a construit près de 15,000 écoles de garçons et de filles ; on en a réparé près de 12,000 ; enfin, on a acheté ou complété près de 16,000 mobiliers scolaires.

Depuis la loi du 20 juillet 1885, la Caisse des écoles est supprimée. Un crédit annuel de 1,500,000 fr. est inscrit au budget pour constructions et appropriations d'établissements et de maisons destinés au service de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire. La part de l'enseignement primaire est de 1,220,000 francs. Cette somme est distribuée à titre de subvention, mais dans des conditions spéciales déterminées par la loi. L'État rembourse aux communes une part de l'annuité nécessaire au service et à l'amortissement des emprunts contractés par elles auprès d'un établissement de crédit public.

M. Antonin Dubost, rapporteur de la loi du 20 juin 1885, à la Chambre des députés (session de 1885, n° 3547) évalue à 460,000,000 francs la dépense qu'il reste à faire pour un nombre d'établissements (écoles primaires, écoles primaires supérieures, etc.) s'élevant à 25,097.

15° *Résultats de l'enseignement :*

Nombre de conscrits sur 100, sachant au moins lire :

De 1827 à 1829....................	44,8
En 1876 et 1877....................	84,4
En 1884............................	88,3

Le département du Jura a atteint la proportion de 99,3 pour 100.

Nombre des personnes sur 100, ayant signé leur acte de mariage.

	Hommes	Femmes
En 1854-55	68,4	52,6
En 1876-77	81,2	70,6
En 1882	85,6	77,4

Les départements des Vosges, du Doubs et de la Meuse dépassent la proportion de 99,6 pour 100.

16° *Traitements des instituteurs et des institutrices:*

Instituteurs. — Il y avait au 1er mars 1886 [1] :

12.289	instituteurs	recevant	de 600 à 800
7.559	—	—	de 800 à 1000
21.798	—	—	de 1000 à 1200
5.155	—	—	de 1200 à 1500
2.518	—	—	de 1500 à 1800
1.384	—	—	de 1800 à 2200
511	—	—	de 2200 à 2600
355	—	—	de 2600 et au-dessus. [2]

1. Ces chiffres sont empruntés aux annexes du projet de loi sur les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique et les traitements du personnel de ce service (n° 530, Annexes, Chambre des députés, session de 1886).

Le personnel des écoles primaires supérieures ne figure pas dans le relevé que nous donnons.

2. Le traitement des instituteurs adjoints et des institutrices adjointes est fixé par l'article 1er de la loi du 19 juillet 1875, ainsi qu'il suit :

Institutrices. — Il y avait au 1er mars 1886 :

26.670	institutrices	recevant	de 500 à 800
9.160	—	—	de 800 à 1000
2.152	—	—	de 1000 à 1200
1.632	—	—	de 1200 à 1500
1.350	—	—	de 1500 à 1800
643	—	—	de 1800 à 2200
129	—	—	de 2208 à 2608
119	—	—	de 2600 et au-dessus.

17° *Retraites :*

En vertu de la loi du 17 août 1876, les inspecteurs de l'enseignement primaire, les directeurs et directrices, les maîtres adjoints et maîtresses adjointes des écoles normales primaires, les instituteurs communaux et les institutrices communales, leurs adjoints et adjointes, les directrices de salles d'asile communales, sont compris parmi les fonctionnaires du service actif et ont droit, après cinquante-cinq ans d'âge et vingt-cinq ans de services, à une pension de retraite basée sur la moyenne des traitements et émoluments de toute nature soumis à la retenue, et calculée d'après la moyenne des

Instituteurs adjoints chargés d'une école de hameau, classe unique, 800 f.
— — attachés à l'école principale, classe unique, 700 f.
Institutrices adjointes chargées d'une école de hameau, 650 f.
— — attachées à l'école principale, classe unique, 600 f.
Le décret du 10 octobre 1881 a fixé à 600 fr. le traitement des sous-directrices d'école maternelle.

En vertu de la loi de finances sont augmentés de 100 fr. les traitements des instituteurs titulaires laiques qui n'ont que 900 fr. et les traitements des institutrices titulaires laiques qui n'ont que 700 fr.

six années pendant lesquelles le produit de ces traitements et le total de ces émoluments a été le plus élevé. Les années passées, à partir de l'âge de vingt ans, en qualité d'élèves dans une école normale, sont comprises dans les années de service. Le chiffre de la pension de retraite ne peut jamais être inférieur à 600 fr. pour un instituteur, et à 500 pour une institutrice ou directrice de salle d'asile. Ce minimum ne s'applique pas aux pensions exceptionnellement accordées avant l'époque réglementaire, pour cause d'infirmités.

Le nombre des instituteurs ou institutrices publics mis à la retraite pendant l'année 1885, a été de 315.

18° *Ressources diverses de l'instruction primaire :*

Dons et legs

	francs	cent
En 1855....................	169 958	38
En 1875....................	1 049 446	16
En 1879....................	977 837	20
En 1884....................	543 734	47

Ressources communales

	francs	cent.
En 1855....................	9 916 820	33
En 1877....................	31 660 365	11
En 1884....................	31 599 900	75

Subventions des départements

	francs	cent.
En 1855..................	3 363 027	44
En 1877..................	8 881 337	48
En 1884..................	4 984 345	63

Subventions de l'État

	francs	cent.
En 1855..................	3 074 160	80
En 1877..................	12 150 763	82
En 1884...	75 612 751	24

Récapitulation des dépenses de l'instruction primaire en 1884

Dons et legs.........................	553 734	47
Ressources communales.............	31 599 900	75
Subventions des départements.......	4 984 345	63
Subventions de l'État................	75 612 951	24
Total.....................	112 750 732	09

Cette sommes ne représente pas toutes les dépenses faites en France pour l'instruction primaire. Non seulement il y faudrait ajouter les dépenses faites pour l'enseignement à domicile, les dépenses de l'enseignement libre, les dons et subventions aux bibliothèques populaires, les dépenses des divers clergés, etc. Mais l'État lui-même contribue aux dé-

penses de l'instruction primaire par d'autres fonds qùe ceux inscrits au budget du ministère de l'Instruction publique.

On a calculé que le budget du ministère de l'instruction publique s'élevant pour tous les ordres d'enseignement à 131 993 455 fr., les autres ministères dépensent de leur côté pour enseignement divers, 40 millions envlron. Or, la part de l'instruction primaire dans le budget de l'Instruction publique, est de 93 208 200 fr. Une grande partie des 40 millions fournis par les Travaux publics, le Commerce, la Guerre, la Marine doit être aussi imputée à l'instruction primaire. Ainsi, le ministère du Commerce, outre l'Institut agronomique, qui appartient à l'enseignement le plus élevé, entretient des fermes écoles, des stations agronomiques, des écoles de bergers, etc. La Marine a des écoles de mousses; la Guerre, des écoles de pupilles [1], etc. La France a enfin reconnu la vérité de cette maxime, si souvent répétée par l'auteur de ce livre :

Il faut donner à l'instruction publique tous les millions dont elle a besoin, et ne pas les regretter.

1. Voir la nomenclature de ces diverses écoles dans le rapport général sur l'exposition de 1878, par M. Jules Simon. Imprimerie Nationale.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE DEUXIÈME

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE QUATRIÈME

CHAPITRE CINQUIÈME

CHAPITRE SIXIÈME

CHAPITRE SEPTIÈME

CHAPITRE HUITIÈME

CHAPITRE NEUVIÈME

APPENDICE

Laval. Imp. et Stér. E. JAMIN, 41, rue de la Paix.